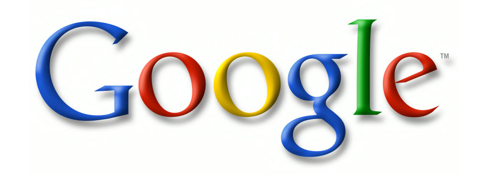





J. B. St. Colas Canon.
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.
Vet. Fr. II B. 250



HISTOIRE

DE LA

CONJURATION

DE

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS ;

SURNOMMÉ *ÉGALITÉ*.

HISTOIRE
DE
LA CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

PREMIER prince du sang, duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et d'Etampes, comte de Beaujolais, de Vermandois et de Soissons, surnommé ÉGALITÉ.

PAR l'Auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre.*

Ego unquam fuisse tale monstrum in terris nullum puto...... Quis turpioribus viris conjunctior ?..... Quis tetrior hostis huic civitati ? Quis in voluptatibus inquinatior ? Quis in rapacitate avarior ?.... Quis in largitione effusior ?.... Omnes omnibus ex terris homines improbos audacesque collegerat.

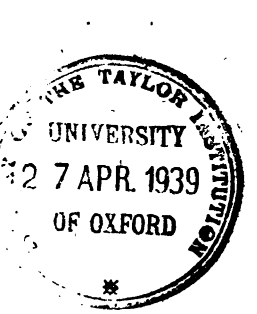
Cic. Orat. pro Cælio, cap. 5 et 6.

Je ne crois pas qu'il ait jamais existé sur la terre un pareil monstre. Fut-il jamais homme plus lié que lui, avec les gens les plus décriés ?.... Cette ville eut-elle jamais un ennemi plus farouche ?.... Quelle vie plus dissolue que la sienne ?.... Qui jamais poussa plus loin l'avarice dans ses rapines, la prodigalité dans ses largesses ?..... Il avoit rassemblé de toutes parts tout ce qu'il y avoit d'hommes pervers et audacieux.

TOME TROISIÈME.

A PARIS.

1796.


THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 APR. 1939
OF OXFORD

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE TREIZIEME.

Le Club Breton s'établit place des Victoires; il engendre le Club des Jacobins. Menées qui se font dans ce club pour faire insurger tous les régimens en faveur de d'Orléans. La conspiration de ce prince s'étend dans les pays étrangers. Les conjurés le déterminent à revenir en France.

Il n'y eut jamais une institution humaine plus extraordinaire et plus affligeante que celle qui a été connue parmi nous sous le nom de Société des Jacobins. Une aggrégation de vauriens, de bandits, de scélérats ne connoissant dautre Dieu que Vol-

ris, le club Breton alla s'établir place des Victoires, N°. 7, vis-à-vis l'hôtel de Massiac. Là il procéda avec moins de mystère, et bien loin de se rendre difficile sur le choix de nouveaux membres à admettre, il attira dans son sein un grand nombre de personnes prises dans toutes les classes de la société. Bailly et la Fayette toujours inconsidérés, toujours cherchant la popularité, se firent aggréger à ce club; ainsi sans le vouloir et sans s'en douter, ils entrèrent dans toutes les machinations qui poussoient au trône ce même d'Orléans qu'ils exécroient. Ce fut pour les attirer dans leur caverne, que les clubistes feignirent de les caresser, et obtinrent même de l'assemblée qu'elle leur votât des remercimens. Ils se laissèrent prendre à cet appât.

Les clubistes en devenant plus nombreux, devinrent aussi plus audacieux, plus entreprenans, et acquirent un véritable despotisme sur la majorité des députés. Les candidats se présentant journellement en foule, le club conçut dès-lors l'idée de fonder une société immense qui étendroit ses branches et son influence sur tout l'empire et même sur toute l'Europe. Il loua à cet effet le couvent des religieux de la rue St.-Honoré, qu'on appelloit Jacobins. Lorsqu'il fut maître de cet emplacement, il se réduisit à un petit nombre de membres, et envoya tous les autres au couvent des jacobins, où ils furent comme les fondateurs de

la nouvelle société. Ceux-ci se donnèrent la même organisation que l'assemblée nationale, et tinrent journellement comme elle des séances publiques. Ils garnirent leurs tribunes de gens de l'un et de l'autre sexe, ramassés dans la lie des fauxbourgs. Dans la foule il se trouva aussi des artisans et même des personnes d'un état plus relevé, au-dessus du besoin; mais l'immoralité des uns, la stupidité des autres, les attachoit, et les rendoit utiles à la société. Les vauriens qui réunissoient l'indigence à la fainéantise, recevoient une solde proportionnée à leurs talens. En général tous ces gens des tribunes étoient des enfans perdus chargés de répandre au-dehors le poison qu'on leur distribuoit au-dedans.

Quant aux candidats qui se présentoient pour être membres de la société, ils devoient pour être admis, être notoirement entachés de mauvaises mœurs; on recevoit de préférence ceux qui avoient été flétris par les tribunaux; ils devoient sur-tout faire profession d'impiété et de haine contre la dynastie régnante; ce dernier article étoit le point capital. On ne disoit pas d'abord ouvertement qu'il s'agissoit de substituer à la branche régnante, la branche de d'Orléans; on faisoit entrevoir ce secret plutôt qu'on ne le dévoiloit; mais dans les conciliabules particuliers, on parloit sans mystère. La société s'attacha principalement à attirer dans son

sein, le plus de députés qu'il lui seroit possible de débaucher.

Le club resté à la place des Victoires, dictoit à la société des Jacobins, les décrets qu'il s'agissoit d'obtenir, et c'étoit l'affaire de celle-ci de contraindre l'assemblée nationale à les rendre. De cette manière le club se trouva maître de la marche des jacobins, des opérations de l'assemblée, et des destinées de la France entière; mais il ne tarda pas à arriver ce qui devoit arriver: le grand nombre fut prêt à dévorer le petit; la société des Jacobins infiniment plus nombreuse que le club, forte de la publicité de ses séances, et de l'appui que lui prêtoient les auxiliaires des tribunes, entreprit de régner seule; les membres du club furent obligés de venir se confondre parmi ceux de la société; c'est ainsi qu'expira l'aggrégation connue sous le nom de Club Breton.

Cette réunion étant effectuée, il s'établit parmi les jacobins un ordre véritablement admirable, si on peut donner le nom d'ordre à l'organisation d'une horde de bandits. On créa une foule de comités. Ne pouvant tout dire, je parlerai ici seulement des quatre principaux.

Le premier et le second de ces comités furent chargés de faire la recherche de tous ceux qui seroient soupçonnés d'apporter de la résistance aux vues de la société, de les accuser de conspiration, de les dénoncer, de

les faire arrêter et emprisonner. Ce furent eux aussi qui eurent la commission de diriger les calomnies, les pillages, les incendies, les assassinats.

Les personnages les plus remarquables du premier de ces comités appellé de correspondance, furent le baron de Menou, le duc d'Aiguillon, le sanguinaire Barnave, Laclos, Charles et Théodore Lameth, le comte de Mirabeau, Alexandre de Beauharnois, Barère de Vieuzac, Victor de Broglie, Collot-d'Herbois, Fouquier-Tinville.

Le comte de Pardieu, le marquis de Sillery, Voidel, Cochon-l'Apparent, Poulain, furent les principaux membres du second de ces comités, appellé des recherches.

Le troisième fut chargé d'établir des clubs dans tout le royaume, de recruter des affiliés, de soudoyer des journalistes, de soulever les soldats contre leurs officiers, de fournír aux frais de bureaux, de correspondance, de couriers, de députations, de ports de lettres, d'insurrection, d'impression, de gratifications aux membres des clubs et aux députés, d'envoi dans les pays étrangers de séditieux à qui on remettoit des sommes considérables, pour qu'ils tentassent de faire soulever les peuples contre leurs souverains.

Ce comité appellé de trésorerie, eut une caisse qui s'alimentoit avec le produit des pillages, avec les contributions des agioteurs, des usuriers, des diverses sectes et

des plus ardens orléanistes. On remarquoit parmi les membres de ce comité, Bonne-Carrère, Mendouze, Gerdret, Desfieux.

Enfin le quatrième comité appellé de présentation et vérification, fut chargé de l'examen des candidats, de la vérification des pouvoirs de ceux qui étoient admis, de celle de la mission des couriers et des députés envoyés à la société. Les personnages les plus distingués de ce comité étoient le baron de Menou, le duc de Chartres, le marquis de Sillery, Villars, Carra, Bonne-Carrère, Desfieux, Collot d'Herbois, Le Grand de Laleu, Dufourny, Mendouze et Polverel fils.

On voit par les seuls noms des membres qui composoient ces divers comités, que la société entière, en exerçant un empire absolu sur l'assemblée nationale et sur la France, étoit elle-même dominée par la faction d'Orléans. Les anti-orléanistes effrayés de l'épouvantable puissance des jacobins, imaginèrent de les combattre avec leurs propres armes. Les royalistes d'un côté, de l'autre, les impartiaux, c'est-à-dire, ceux qui avoient à leur tête Malouet, de Virieu, Clermont-Tonnerre, voulurent s'ériger aussi en clubs. Ils firent pour cela des efforts inutiles; ils ne purent jamais y parvenir. L'ineptie de Bailly et de la Fayette mit un obstacle insurmontable à la formation de ces deux nouveaux clubs. Le maire et le général furent assez mal avisés pour

ne pas voir que l'établissement de ces clubs pouvoit seul balancer, et peut-être détruire un jour, la puissance des jacobins ; ils excitèrent et poussèrent la populace et même la garde nationale contre les royalistes et contre les impartiaux, de sorte que lorsque les uns et les autres vouloient se réunir, ils étoient obligés pour entrer dans leur salle et pour en sortir, de soutenir chaque fois un combat au pistolet avec les assassins qu'on ameutoit contr'eux. Comme ils n'avoient de leur côté ni le nombre ni la force, ce leur fut une nécessité de renoncer absolument à se réunir.

Quand la société fut suffisamment affermie, il s'y fit une sorte d'épuration ; on y mit en œuvre des moyens qui donnèrent à comprendre à Bailly et à la Fayétte qu'ils n'y étoient pas vus de bon œil ; ils se retirèrent entraînant avec eux tous ceux qui vouloient bien une révolution, mais non passer de la domination d'un roi légitime á celle d'un usurpateur. Tous ceux qui de temps à autre furent ainsi éconduits, furent en même temps proscrits, c'est-à-dire, qu'on mit leur tête à prix, de sorte que l'expulsion des jacobins étoit un véritable arrêt de mort.

Je passe aux grands services que la société rendit à la faction d'Orléans. Dès les premiers troubles qui suivirent la seconde assemblée des notables, ce prince n'avoit cessé de dire à Laclos, à Sieyes, à Mira-

beau, à Sillery, à ses plus intimes confidens ces paroles : *Nous ne ferons rien tant que nous n'aurons pas l'armée.*

Ce fut en conséquence de ce principe que d'Orléans corrompit les Gardes-Françoises, la plupart des corps mandés pour protéger la capitale dans le mois de juillet, et ensuite le régiment de Flandres. La séduction des Gardes-Françoises lui coûta personnellement plus de quatre cent mille livres, et celle du régiment de Flandres plus de cent mille.

Comme je place ici tout ce qui est relatif aux manœuvres que les jacobins mirent en jeu pour séduire les troupes, je devance l'époque où le duc d'Orléans revint d'Angleterre, et je raconte de suite la part qu'il eut à ces manœuvres, lorsqu'il fut de retour parmi nous. On pense bien que sa première démarche, comme le vouloit son intérêt, fut de se faire aggréger à cette société qu'avoient fondée, et que conduisoient ses meilleurs amis. Il n'eut pas de peine à la convaincre de la maxime, *qu'on ne feroit rien tant qu'on n'auroit pas l'armée.*

Il fit ensuite comprendre aux jacobins que pour parvenir à débaucher les troupes, il falloit commencer par éloigner les officiers qui n'étoient accessibles qu'à l'honneur, et les remplacer par des hommes à qui il pourroit commander à volonté, tous les genres de forfaits. Le club en conséquence envoya avec le plus grand secret dans chaque régi-

ment, des émissaires qui eurent la commission de découvrir parmi les officiers, des hommes assez vils pour se vendre à la faction, et vendre avec eux les soldats dont la fidélité leur étoit confiée.

Dans quelques régimens tous les officiers sans exception, restèrent fidèles au roi; mais dans le plus grand nombre, il s'en trouva d'assez infâmes pour s'offrir à partager les crimes du duc d'Orléans.

Le prince sentit tout le prix de leur défection, et combien elle pouvoit servir à ses vues; il leur fit prodiguer l'argent et les caresses, les flatta de l'espoir d'obtenir les premières places de l'armée, et attira à Paris les plus dévoués d'entr'eux.

Pour lier ceux-ci à la conspiration il voulut qu'ils fussent reçus au club des jacobins, et quand ils fûrent bien imbus des détestables principes qu'on professoit dans cet antre, il les renvoya à leur régiment, distiller aux malheureux et trop crédules soldats, le poison qu'ils avoient recueilli.

Ces officiers jacobins, traîtres à leur devoir, à l'honneur, à leur roi, n'étant plus retenus par aucun frein, se jettèrent avec fureur dans le parti du prince; ils soufflèrent la discorde dans leur corps; ils prêchèrent l'insubordination aux soldats; ils leur distribuèrent de l'argent, les comblèrent de caresses, et les enivrèrent de tous les genres de plaisir qui pouvoient les égarer et les pervertir. Ces malheureux soldats trompés,

séduits, aveuglés, ne s'arrachoient des tavernes et des bras des prostituées, que pour se livrer à tous les excès de la rébellion. Ils méconnurent, ils insultèrent, ils frappèrent même ceux de leurs chefs qui vouloient arrêter un désordre dont ils ne prévoyoient que trop les suites funestes.

La présence de ces chefs qu'on pouvoit appeller l'honneur et la gloire des drapeaux françois, importunoit et nuisoit; leurs places étoient promises; il fallut s'en défaire; les officiers jacobins les environnèrent de tant d'assassins, que pour mettre leur vie en sûreté, ils furent contraints de fuir une patrie qui pour prix du sang qu'ils avoient versé pour elle, ne leur offroit plus que l'opprobre ou la mort.

Les orléanistes ne manquèrent pas de prétextes pour justifier aux yeux du public, les horribles persécutions qu'on suscitoit aux officiers fidèles. Tantôt ils avoient rejetté avec indignation, le nouveau serment décrété pour les troupes; tantôt ils avoient refusé aux soldats le partage des masses; tantôt ils s'étoient opposés à ce que ceux-ci fussent admis dans les sociétés des jacobins. Ces diverses imputations furent présentées avec l'art le plus perfide, et de manière à persuader ceux qui ne vouloient ou ne savoient rien approfondir, que toute la loyauté, tout le patriotisme étoient du côté des officiers orléanistes.

Insensiblement cette contagion de révolte

gagna toutes les garnisons, et par-tout les largesses précédèrent l'insurrection. Laclos et les deux Lameth répandirent à Metz plus de trois cent mille livres. Le baron Davigneau distribua à Nancy plus de cent mille livres. Ce Davigneau étoit capitaine au régiment de Mestre-de-Camp. D'Orléans lui avoit promis la place de commandant de ce corps, qu'il obtint en effet. Cet officier, jacobin fanatique souleva les soldats de son régiment, ceux du régiment du Roi et de Château-Vieux. Les Carabiniers eurent leur tour; on tenta aussi leur fidélité. Le baron de Malseigne, officier plein de bravoure et d'énergie, les retint long-tems dans le devoir. On promit cent louis à celui d'entr'eux qui couperoit la tête à Malseigne. Celui-ci fut tour-à-tour attaqué par une partie d'entr'eux, et défendu par l'autre. Il courut les plus grands dangers, fit des actions vraiment héroïques, et parvint en se faisant jour l'épée à la main à travers une foule d'assassins, à mettre sa vie en sûreté.

A Nantes, d'Hervilly fut frappé par ses soldats; ceux du régiment de Provence menacèrent de pendre tous leurs officiers; ceux de Touraine tournèrent leurs bayonnettes contre le vicomte de Mirabeau leur colonel; il se défendit avec une intrépidité dont il y a peu d'exemples; il leur échappa, et malgré eux, emporta les cravates des drapeaux, dans la crainte qu'ils ne les profanassent.

A Perpignan, de Saillan fut assiégé par

trois mille cavaliers ou fantassins qui ne purent parvenir à se rendre maîtres de sa personne.

Ceux des corps qui au milieu de cette frénésie, restèrent purs, furent en France comme en pays ennemi. Les officiers orléanistes les menaçoient journellement de les faire charger par leurs soldats. Il y eut de ces corps intacts qui passèrent souvent les nuits entières sous les armes. Le régiment suisse Ernest fut cerné, désarmé, et contraint de gagner la Suisse, sans armes ni munitions de guerre. Les trieze cantons virent cette violation scandaleuse du droit des gens et des traités qui nous lioient avec eux, sans en demander aucune sorte de satisfaction. Les orléanistes jugèrent dès-lors qu'il seroit possible de leur faire impunément toutes les sortes d'affronts.

L'armée navale ne fut pas plus exempte que celle de terre, des intrigues de la faction. A Toulon, le comte d'Albert de Rioms chef d'escadre et un des meilleurs officiers de mer de ce siécle, fut sur le point d'être jetté à la mer par les matelots de son bord.

Obligé de me borner, je ne présente ces déplorables événemens qu'en masse. Les détails appartiennent à l'histoire générale de notre révolution; c'est à elle à présenter dans toutes ses parties le tableau du soulèvement de nos deux armées de terre et de mer. En contemplant ce triste effet des manœuvres de d'Orléans, tout militaire, officier

ou soldat, apprendra que son bonheur repose sur la fidélité et l'observation exacte de la discipline; il se convaincra qu'un guerrier qui oublie ce qu'il doit à son honneur et à son serment, se couvre de mépris, se perd, et précipite la patrie dans des malheurs épouvantables. Quel amas de désordres et de calamités n'a pas engendré la séduction pratiquée par d'Orléans parmi les gens de guerre! Ceux des militaires françois que l'or ou les intrigues de ce prince ont égarés, et qui auront survécu à nos troubles, frémiront lorsque l'histoire leur présentera le dénombrement des soldats ou tués ou blessés par suite de l'insubordination de l'armée; ils seront épouvantés quand ils liront la liste de ceux de leurs parens ou amis que leur désobéissance a fait périr sur l'échafaud.

Les temps de délire ne dureront pas toujours; la justice redescendra sur cette terre désolée qu'elle a trop long-temps abandonnée. La patrie alors sondant la profondeur des plaies que lui a faites le soulèvement des armées, gardera toute son indulgence pour les soldats qui ont donné dans les pièges dont on les avoit environnés de toutes parts; mais elle déploiera toute son indignation, toute sa sévérité sur les officiers jacobins qui ont abusé de la simplicité de ces soldats et du crédit qu'ils avoient sur leur esprit pour les perdre, et nous perdre avec eux.

J'annonce à ces officiers jacobins que leurs noms ont été recueillis avec soin, et qu'ils seront inscrits sur une colonne qu'on appellera la colonne de l'infamie. Les générations qui nous sucéderont, en fixant ce monument, maudiront les noms qu'il leur présentera; elles frémiront des forfaits qu'une telle nomenclature leur rappellera. Les François de ce temps que les assassins n'auront pas égorgés, diront à ces officiers jacobins: « C'est à vous, malheureux, à vous seuls, à nous rendre compte de nos fortunes et du sang de nos amis et de nos parens; c'est vous seuls qui nous en avez privés, en ôtant à la loi sa force, en déployant sur la patrie tous les fléaux de l'anarchie; c'est vous seuls qui restez responsables de tout le sang qui a inondé la France depuis 1789.

En attendant la vengeance de l'histoire, je dirai que ceux qui dès l'origine contribuèrent le plus aux manœuvres de d'Orléans pour corrompre les armées, furent le comte de Mirabeau, le duc d'Aiguillon, les ducs de Biron, de Crillon, le baron de Montesquiou, Barnave, Laclos, Dubois de Crancé, Valence, Dumouriez, et les trois frères Lameth. Ces derniers sont mille fois plus coupables que tous les autres complices de d'Orléans, parce qu'en manquant à leur devoir, ils n'ont pas seulement violé la religion du serment, ils ont encore donné le funeste exemple de compter pour rien les saints droits de la reconnoissance.

Les malheureux n'avoient rien, ne possédoient rien qu'ils ne le tinssent de la libéralité du roi et de la reine. Nés dans un état complet d'indigence, ils leur devoient leur fortune, leur place, l'aisance de leurs parens; ils leur devoient tout, absolument tout, jusqu'aux vêtemens qui les couvroient. On a peine à concevoir comment de tels monstres d'ingratitude ne se font pas horreur à eux-mêmes.

Des femmes aussi se mêlèrent de cette œuvre infernale. Ainsi dès les premiers jours de la révolution, on vit la duchesse d'Aiguillon et la baronne de Staël fille de Necker, courir les casernes des Gardes-Françoises, et de leurs propres mains abreuver ces soldats d'eau-de-vie. Voilà encore ce qui persuade à la génération actuelle qu'au moins à cette époque Necker étoit dévoué à la faction d'Orléans, car s'il n'eût pas été orléaniste, eût-il enduré que sa propre fille se travestît avec cette impudence en vivandière pour servir le prince. Dans la suite, on vit la marquise de Sillery traînant avec elle la jeune fille du duc d'Orléans, parcourir les diverses garnisons, haranguer les soldats, prendre avec eux les manières d'une prostituée, et leur distribuer l'or de Philippe.

Ces diverses insurrections firent répandre par-tout le sang; il coula par torrens à Nancy. D'Orléans fidèle à son système d'imposture, qui consistoit à rejetter sur le roi ses propres forfaits, le fit accuser par tous les journa-

D'Orléans fit d'une telle aggrégation une véritable société de jacobins ; elle se mit en correspondance avec le comité des recherches de notre commune, avec celui de nos jacobins, et enfin avec celui de l'assemblée nationale. Elle adressa même à cette assemblée une lettre ostensible où l'on lisoit ce qui suit :

« La société félicite l'assemblée nationale de France, de la révolution qui s'effectue dans ce pays-là ; elle ne peut que souhaiter avec ardeur l'heureuse conclusion d'une révolution si importante, et exprimer en même tems la satisfaction extrême qu'elle sent à réfléchir sur l'exemple glorieux que donne la France.

« Elle arrête unanimement d'inviter tout le peuple anglois d'établir des sociétés dans tout le royaume, pour appuyer les principes de la révolution ; de former des correspondances entr'elles, et d'établir par-là une grande union concertée de tous les véritables amis de la liberté.

Cet arrêté fut exécuté ; il s'établit des sociétés de jacobins dans plusieurs villes de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande.

D'Orléans sut également intéresser à ses vues presque tout ce parti qu'en Angleterre on appelle le parti de l'opposition. Fox, un des oracles de ce parti, fut constamment attaché à d'Orléans ; il l'est encore aujourd'hui à sa famille ; il est le protecteur déclaré de

tous les François qui ont appartenu à la faction de ce Prince.

D'Orléans eut même, du moins dès le commencement de la révolution, et longtems encore après, des complices dans le propre cabinet de Saint-James. Le duc de Dorset, ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre en France, en 1789, eut parmi ces instructions, celle de favoriser et de consolider de tout son pouvoir l'insurrection du 14 juillet. Le duc de Dorset homme de plaisir, aussi peu prévoyant que tous ceux qui préfèrent de vains amusemens à une gloire solide, fut l'instrument aveugle de ceux qui le dirigeoient; il poussa les choses plus loin qu'ils n'auroient voulu; les regrets et le désir de la réparation sont venus trop tard.

Les pratiques du duc de Dorset ne furent pas toutes couvertes du voile du mystère; il y en eut une qui décela sensiblement la part que tel homme du cabinet de Saint-James avoit à nos troubles et à leur continuation. Ces troubles ayant commencé par une irruption, si je puis parler ainsi, du tiers-état contre la noblesse, l'ambassadeur anglois s'attacha à donner à cette irruption, la plus grande force, et il n'y réussit que trop bien. Voici le récit de cette manœuvre dans toute sa vérité.

Au moment même où d'un bout de la France à l'autre le tiers-état s'agitoit avec fureur contre la noblesse, le duc de Dorset

demande une entrevue au comte de Montmorin ; il lui raconte verbalement qu'*il s'est formé un complot affreux contre le port de Brest*, et que *ceux qui en sont les auteurs, demandent quelques secours pour l'expédition, et un asyle en Angleterre.* Voilà une dénonciation grave et point équivoque. M. l'ambassadeur ajoute qu'il ne peut donner aucune indication relative aux auteurs de ce projet, et qu'ils lui sont absolument inconnus. Rien certainement n'est plus extraordinaire. Il est impossible de concevoir que le duc de Dorset ignorât quels étoient les auteurs du complot affreux qu'il dénonçoit, puisque ces auteurs demandoient quelques secours et un asyle. Pour former cette demande, il avoit fallu qu'ils se fissent connoître, qu'ils se nommassent. Comment ne connoissoit-on pas des gens qui s'étoient faits connoître ? Au surplus une telle révélation n'étoit pas descendue du ciel. Il falloit donc au moins nommer ceux qui l'avoient donnée.

Quel cas et quel usage pouvoit faire le comte de Montmorin d'une confidence aussi vague et aussi extraordinaire ? Il se tut ; mais le duc de Dorset n'imita pas son silence. Cette confidence qui n'étoit d'abord, et qui ne devoit être que pour le comte de Montmorin, fut bientôt pour le public. Il se répandit que l'ambassadeur d'Angleterre avoit découvert que des gentilshommes Bretons vouloient incendier le port de Brest, et qu'il avoit fait part de cette découverte à notre

gouvernement. Aussi-tôt un cri épouvantable s'éleva contre l'ordre entier de la noblesse; elle fut consternée, et ne pouvant concevoir que le duc de Dorset l'eût accusée d'un semblable forfait, elle publia de son côté, que ce complot contre Brest, et que la découverte qui en avoit été faite par l'ambassadeur d'Angleterre, étoient encore des fables imaginées pour nourrir la haine du tiers-état contre le second ordre.

Comme on ne produisoit aucune preuve ni du prétendu complot, ni de la révélation qui en avoit été faite par le duc de Dorset, il y avoit beaucoup de vraisemblance dans la conjecture que la noblesse présentoit au public pour toute apologie. Nul de ses ennemis ne pouvoit lui dire qu'elle conjecturoit mal, puisque personne ne se présentoit pour prouver l'imputation qui lui étoit faite. Le duc de Dorset pour ôter à la noblesse, cette dernière ressource, rompit le silence. Il écrivit au comte de Montmorin, une lettre ostensible dans laquelle on lisoit :

« Votre excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec vous au commencement de juin dernier, *le complot affreux qui avoit été proposé relativement au port de Brest*, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs gardes, la réponse de ma cour qui correspondoit si fort avec mes sentimens, et qui repoussoit avec horreur la proposition qu'on lui faisoit, enfin les assurances d'attache-

ment qu'elle répétoit au roi et à la nation. Vous me fîtes part alors de la sensibilité de sa majesté à cette occasion. . . Je vous prie, Monsieur, de donner connoissance de cette lettre sans aucun délai, à M. le président de l'assemblée nationale..

On ne voit pas quel intérêt M. le président de l'assemblée nationale avec qui les ministres étrangers ne correspondoient point, avoit à lire la lettre de M. de Dorset; on ne voit pas qu'il importât beaucoup qu'il la lût *sans aucun délai;* on ne voit pas non plus que le roi et ses ministres se fussent mis sur leurs gardes; on savoit au contraire qu'ils n'avoient donné aucune sorte de suite à la dénonciation du duc de Dorset. Mais ce que l'on voit évidemment, c'est que M. l'ambassadeur vouloit que son caractère donnât de la vérité et de la force à l'accusation qui pesoit sur la noblesse; on voit encore qu'il desiroit que cette accusation eût la plus grande publicité. Il eût été du moins de sa délicatesse et de sa loyauté de déclarer dans cette lettre, qu'en dénonçant un complot affreux contre le port de Brest, il n'avoit nullement dit que la noblesse fût coupable de ce complot..

Cette nouvelle menée de M. de Dorset eut le succès le plus déplorable; on répandit sa lettre avec la plus grande profusion; on l'envoya aux électeurs, aux sections de Paris, à tous ceux qui régnoient dans les diverses provinces; on l'inséra dans toutes les feuilles

publiques. Il resta démontré pour le peuple, qu'il avoit été formé un complot contre le port de Brest, et que c'étoit la noblesse qui avoit machiné cette horreur, puisqu'en étant accusée généralement, le duc de Dorset n'avoit rien dit qui pût affoiblir l'opinion publique.

Cette manœuvre contribua plus qu'aucune autre à allumer entre les deux premiers ordres cette funeste division qui a long-tems fait croire aux ennemis naturels de la France, qu'ils pourroient s'approprier la plus belle portion de cet empire.

La publicité de la lettre du duc de Dorset fut cause aussi de l'expoliation, de l'incarcération, de l'assassinat, de la fuite de plusieurs gentilshommes ; et ce ne furent pas là les seuls effets qu'elle produisit. Cette malheureuse dénonciation d'un complot contre le port de Brest, fut encore le prétexte qui donna naissance à cet exécrable comité des recherches où Néron-Voidel exerça tant de vengeances contre les anti-orléanistes, et qui à son tour engendra ces comités de surveillance, de sûreté générale, de salut public, que nous avons vus si long-tems se nourrir de délation et de sang.

Je présenterai ici une observation qui prouve que dès les premiers jours de la révolution, le parti de d'Orléans en Angleterre, étoit considérable et puissant. Il est évident que ce prince n'avoit pu exporter la plus grande partie de nos grains sur le sol anglois,

à l'insu de tous les agens du gouvernement britannique ; il n'avoit pu faire les achats, les cargaisons, les emmagasinemens sans l'assistance de plusieurs riches maisons angloises. Il est difficile de croire que des étrangers entretenant des relations de ce genre avec le premier prince du sang, n'entrevissent pas ses vues ultérieures, et n'eussent pas un désir secret ou formel d'en voir l'exécution. Mais voici un fait qui dévoile tout le crédit dont la faction de d'Orléans jouissoit en Angleterre.

Au mois de mai 1789, il étoit notoire dans toute l'Europe que la Grande-Bretagne regorgeoit de grains. Louis XVI qui prévoyoit tous les désastres qu'alloit entraîner pour son royaume, la disette qui affligeoit son peuple, demanda en son propre nom au ministère anglois, qu'il lui fût permis de faire acheter en Angleterre vingt mille sacs de bled. C'étoit un bien modique secours. Le ministère anglois répondit qu'il ne pouvoit accéder à cette demande, sans la mettre sous les yeux du parlement. MM. Pulteney, Walson, Wilberforce, le major Siott et plusieurs autres membres l'appuyèrent avec beaucoup de chaleur et de générosité ; ils représentèrent que l'humanité autant que le bon voisinage, exigeoit impérieusement qu'on octroyât ce secours. La majorité alloit l'accorder. M. Pitt allarma alors avec beaucoup d'éloquence le parlement sur cette exportation, et obtint que la demande fût renvoyée à l'examen du

conseil privé. Ainsi il avoit d'abord voulu s'en rapporter au parlement, et lorsqu'il vit ce corps prêt à se rendre aux désirs de Louis XVI, il ne voulut plus de sa décision. Il résulta des délibérations du conseil privé, la formation d'un comité parlementaire où l'on fut d'avis de ne point permettre l'exportation des vingt mille sacs.

Non-seulement on ne la permit point, mais on avoit tellement à cœur de refuser le secours, qu'on fit un réglement sévère pour prévenir toute contrebande, toute fraude qui pourroit éluder cette défense. Ainsi l'Angleterre gorgée de nos grains, refusa impitoyablement au malheureux Louis XVI une légère portion de la subsistance qu'on avoit volée à son peuple; ce refus laissa la famine exercer ses ravages, et de-là naquirent l'insurrection du 14 juillet, les forfaits des 5 et 6 octobre.

L'Angleterre cependant si cruelle pour Louis XVI, vit sans émotion dans le mois d'octobre suivant, le duc d'Orléans, faire sortir de son sein, tous les grains qu'il y avoit transportés. Il me semble qu'il est assez naturel de conclure de ces diverses particularités, qu'il y avoit en Angleterre un parti dont l'intérêt secret se lioit avec la cause de la faction d'Orléans. Au surplus voilà des faits que j'ai dû rapporter parce qu'ils appartiennent à l'histoire que j'écris; c'est au lecteur à prononcer sur les inductions qui me semblent en sortir naturellement.

Les germes de révolution que les orléa-

nistes avoient semés dans les autres contrées de l'Europe, s'y sont successivement développés avec plus ou moins de malignité, et nulle part ils ne sont entièrement étouffés. L'assassinat de Gustave III arrivé si à propos pour les factieux de France, les mouvemens de Berlin, le déchirement de la Pologne, les dissentions de la Hollande, l'insurrection des Liégeois, le soulèvement des Pays-Bas contre leur légitime souverain, l'immobilité de la Suisse, l'influence que le philosophe d'Aranda n'a cessé de conserver sur les délibérations du cabinet de Madrid; tous ces événemens, toutes ces agitations dont les effets ne se borneront pas au tems présent, sont l'ouvrage de cette exécrable faction qui croyoit avoir besoin de la désolation de l'univers pour que son chef régnât paisiblement en France.

Ceux qui chez les étrangers comme chez nous, ont servi le parti d'Orléans, n'ont pas tous cru qu'ils ne travailloient que pour ce parti; mais pour ne l'avoir pas cru, il n'en reste pas moins vrai qu'ils ne servoient réellement que lui; il n'en reste pas moins vrai que les chefs, que les principaux agens qui par-tout ont mis la foule en mouvement, étoient des hommes dévoués à d'Orléans, et initiés dans ses secrets.

Il est même certain que les menées de ce prince ne se bornèrent pas à l'Europe. On en trouve une preuve authentique dans ce mémoire que Necker publia pour rendre

compte à la nation françoise des efforts et des sommes que coûtoit au roi l'approvisionnement du royaume. Il est dit dans ce mémoire, qu'un convoi considérable de grains nous arrivant de l'étranger pour le compte du gouvernement, avoit été attaqué sur la Méditerranée par les Barbaresques, et que plusieurs bâtimens avoient été perdus. Ce revers si affligeant par les circonstances où l'on se trouvoit, paroissoit avec raison au ministre d'autant plus extraordinaire, que jusqu'à ce moment les Barbaresques avoient respecté notre pavillon. Le tems a éclairci ce mystère : ils avoient été poussés à nous faire cette insulte par des agens de cette faction qui croyoit avoir le plus haut intérêt à nous affamer. Ainsi l'on ne peut dire jusqu'où la conjuration du prince avoit étendu ses branches, comme on ne pourra jamais calculer tout le mal qu'elle a produit.

Les journalistes anglois au reste s'épuisoient en conjectures sur le voyage et le séjour du duc d'Orléans à Londres. Ils n'en connoissoient point ou feignoient de n'en point connoître le véritable motif. Voici ce qu'on lisoit dans la plupart des feuilles périodiques dont l'Angleterre comme notre France est inondée :

« Il est certain que le départ du duc d'Orléans a répandu l'alarme dans le parti patriotique qui le regardoit comme son chef. On considère ce départ comme un abandon du parti qu'il a d'abord soutenu. Cette idée

a tellement changé la disposition des esprits, que les principales personnes d'un parti ne craignent plus de se dévouer au parti contraire, tandis que le peuple se défie de tout.

» Ceux qui ne croient pas que le duc ait quelqu'affaire politique à traiter à Londres, regardent l'assertion de M. de Montmorin à l'assemblée nationale, pour motiver le départ du duc, comme un moyen controuvé pour donner un prétexte honnête et plausible à un voyage dont l'objet réel est de faire sortir le duc du royaume.

» Ceux qui croient que le duc est réellement chargé de quelque négociation importante en Angleterre, sont vivement allarmés du secret de cette négociation. Ils craignent que le duc n'ait été gagné par la cour, et que sa mission ne soit de traiter avec l'Angleterre, pour en obtenir des secours, à l'effet de rétablir le pouvoir de la couronne.

» Au total, chaque conjecture sur cette absence, ne tend qu'à augmenter les craintes des patriotes, et à répandre parmi eux les semences de l'animosité et de la discorde. »

Il est aisé de voir que ces réflexions n'étoient jettées dans le public, que pour engager d'Orléans à ne pas priver plus longtemps de sa présence le parti qu'il sembloit avoir abandonné. L'auteur de la feuille intitulée *Daily Advertiser*, essaya aussi d'allarmer le prince sur l'interprétation que ses

partisans pourroient donner à son éloignement. Cet auteur s'exprima ainsi :
Il est très extraordinaire que le duc d'Orléans ait choisi le moment présent pour revenir en Angleterre. Dans les commencemens des troubles en France, il parut être un des plus zélés partisans du peuple, et fut réputé pour avoir été un des principaux ressorts qui l'excitoient à faire de glorieux efforts en faveur de la liberté. Il eût été du devoir d'un vrai patriote, d'avoir travaillé à appaiser l'ardeur qu'il avoit si puissamment excitée, et d'avoir employé sa sagesse, son expérience et son autorité pour le complément d'une constitution qui doit tendre à établir les droits du peuple, et à assurer irrévocablement sa puissance.

En s'éloignant de France dans un temps où ses services politiques lui seront le plus nécessaires, il est à craindre que le duc d'Orléans ne donne lieu aux soupçons et aux inculpations les plus envénimées de l'envie et de la malignité. L'avenir seul pourra répondre que sa conduite n'a pas été fondée sur des principes qui ne lui donneroient des droits ni à l'affection du roi, ni à la reconnoissance du peuple. »

D'Orléans auroit dû, ce me semble, se faire un point d'honneur de persuader au public, qu'il étoit en effet chargé auprès de la cour d'Angleterre, d'une mission honorable et importante. Ce souci n'entra point dans

son ame ; il ne parut à son ordinaire, occupé que de jeu, de bonne chère, de débauches, de courses de chevaux, et de tous ces vains amusemens dont la continuité et le bruit l'empêchoient d'écouter la voix de sa conscience. Sa première visite fut au prince de Galles qu'il vit à Carleton ; il ne fut question là que de plaisirs. Le prince lui rendit sa visite ; mais insensiblement cette liaison se refroidit, et se rompit pour ne se plus renouer.

Il fallut aussi que d'Orléans pour sauver les apparences, et remplir l'objet de sa prétendue mission, fut admis à l'audience du roi de la Grande-Bretagne ; notre ambassadeur à Londres le présenta au monarque. Ce qui se passa dans cette entrevue, convainquit tout le monde que de part et d'autre, on jouoit une comédie. On m'a assuré que George III non-seulement n'avoit point adressé la parole au prince, mais n'avoit pas même daigné jetter les yeux sur lui. L'accueil que d'Orléans reçut de la reine d'Angleterre, ne fut pas plus flatteur. Chaque fois qu'il se montra à la cour, aussi longtems que dura son séjour à Londres, il reçut du roi et de son auguste compagne, toutes ces marques de mépris qui pour être voilées par de justes ménagemens de politique, n'en sont pas moins très-intelligibles.

Le jugement d'un roi et d'une reine qui sur un des premiers trônes de l'Europe, ont constamment travaillé de concert à assurer l'empire des bonnes mœurs et la félicité de leurs

leurs sujets, par l'exemple et l'exercice des plus belles et de plus aimables vertus, suffiroit seul pour déterminer l'opinion que la postérité doit se faire du rôle que d'Orléans a joué parmi nous. Ce jugement servit de règle à la conduite que tinrent envers ce prince, les hommes des meilleures maisons d'Angleterre, et ceux même d'entre les plébéiens qui s'étoient fait de justes notions sur les véritables vues des moteurs de nos troubles. D Orléans ne conserva de liaisons qu'avec quelques gentilshommes du parti de l'opposition. La majeure partie du peuple Anglois le voyoit non-seulement avec mépris, mais encore avec horreur, et l'accusoit hautement d'avoir été l'instigateur des attentats des 5 et 6 octobre. Chaque fois qu'il paroissoit à un spectacle ou à une fête publique, les spectateurs l'obligeoient de proférer le cri de bénédiction que le peuple anglois prononce sur son roi : *God save The King*! Un tel cri étoit évidemment un reproche fait à ce prince d'avoir mis en péril les jours de son roi.

Ces témoignages peu équivoques de l'horreur qu'il inspiroit, l'obligèrent enfin à renoncer à tous les plaisirs qu'il lui auroit fallu partager avec le public. Resté seul avec ses gens et quelques Anglois ou séduits, ou ses complices, ou intéressés à le pousser à sa ruine pour jouir de celle de la France, forcé de se dérober pour ainsi dire, à la vue du peuple, il finit par trouver le séjour de l'An-

matin vers midi ; je souhaite y être sans cérémonie. Signé Louis. »

Vers le midi l'assemblée envoya trente de ses membres pour aller recevoir le roi ; il parut suivi de ses ministres. A peine on eut fait entendre ces paroles, *voici le roi*, que tous les membres de l'assemblée, ainsi que toutes les personnes des galeries se découvrirent et se tinrent debout. Louis prit la place du président qui se tint à sa droite. Le monarque avoit un fauteuil, et le président une chaise. Tous les ministres se placèrent derrière le fauteuil. Louis XVI se tint debout et découvert ; à son exemple tous les membres de l'assemblée et tous les spectateurs qui remplissoient les tribunes, restèrent debout et découverts.

Ce fut dans cette attitude que Louis XVI après s'être légèrement incliné vers l'assemblée, prononça un discours que de vifs et sincères applaudissemens interrompirent bien souvent. Il le commença ainsi :

« Messieurs, la gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite inévitable des longues dissentions, la situation critique des finances et les incertitudes sur la fortune publique, enfin l'agitation générale des es-

sence du prince n'apportoit aucune tranquillité, se persuada que l'agitation de la capitale et des provinces ne venoit que de l'opinion où l'on étoit, qu'il n'avoit aucune estime pour les membres de l'asssemblée nationale, et qu'il nourrissoit au fond du cœur, une forte aversion pour le nouvel ordre de choses qu'ils préparoient. Plein de cette idée, il se détermina à une démarche qui rappela ces autres tems de trouble où Henri III fut obligé de se déclarer le chef de ces mêmes ligueurs qui vouloient lui arracher la couronne pour la transporter sur la tête d'un prince d'une autre maison.

Louis XVI ne se déclara pas précisément le chef des orléanistes, mais il vint se jetter avec une entière confiance dans les bras de ceux des membres de l'assemblée nationale, qui tenoient le parti de d'Orléans. Il crut par cet abandon convaincre les plus incrédules de la pureté de ses intentions, et se flatta que par les paroles de paix qu'il alloit adresser à l'assemblée nationale, il en détacheroit tous les membres de la faction du prince.

Il paroît que personne dans l'assemblée n'eut connoissance de la détermination du roi. Au milieu d'une délibération Bureau de Pusy qui la présidoit, reçut le billet suivant qu'il lut sur-le-champ à haute voix :

« Je préviens M. le président de l'assemblée nationale que je compte m'y rendre ce

renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces ! Par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès ! . . . Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, *ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines.* Ah ! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume ! »

Louis XVI avoit un bel organe, la voix sonore et flexible ; il prononça ces dernières phrases avec un tel charme, une telle sensibilité que des larmes coulèrent de tous les yeux. Ces paroles sur-tout, ces ravissantes paroles ; *ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines*, entrèrent dans tous les cœurs, se gravèrent dans toutes les mémoires. J'ai été témoin que pendant plus d'un mois, presque toutes les bouches répétoient ces paroles avec attendrissement ; on ne pouvoit rencontrer personne, on ne pouvoit entrer dans un cercle, dans une assemblée publique, qu'on ne les entendît réciter ; si les yeux se portoient sur un journal, sur une brochure, on les y rencontroit ; on trouvoit que jamais Henri IV, que jamais Titus, Trajan n'avoient rien dit

de plus aimable, ni qui fût plus digne de la reconnoissance de l'univers. Je me rappelle encore que le respect que l'on porta à ce peu de mots, avoit quelque chose de religieux, et que dans presque toutes les provinces, on proposa d'ériger une colonne où ils seroient gravés en lettres d'or. C'est ainsi que le peuple quand de perfides agitateurs ne l'égarent point, est toujours juste, sensible et reconnoissant. Grande leçon pour ceux qui gouvernent. Ce n'est jamais de lui-même que le peuple remue; c'est une masse qui resteroit éternellement en repos, si une force extérieure ne lui imprimoit le mouvement; mais quand une fois elle l'a reçu, elle se meut d'une manière tout ensemble et si rapide et si bizarre, qu'il ne semble plus possible de lui rendre sa première immobilité. Toute la vigilance du gouvernement doit donc se porter sur ceux qui sans en avoir reçu de lui la mission, cherchent à soulever cette masse. S'il doit être bon et indulgent pour la multitude, il ne sauroit être trop sévère pour les imposteurs qui la trompent.

Je reviens au discours de Louis XVI. Ce prince s'exprima ainsi sur les nouvelles déterminations qu'il auroit prises pour assurer autant qu'il seroit en lui, le retour et l'affermissement de la tranquillité:

« Je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'état, que je m'associe d'une manière encore plus expresse et plus manifeste à l'exécution et à la réussite de tout ce

que vous avez concerté pour l'avantage de la France. . . . Que par-tout on sache que le monarque et les représentans de la nation sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces, un esprit de paix et de bonne volonté. . . . . Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général d'accord avec le mien a consacré les principes. Je ferai davantage; et de concert avec la reine, qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des François, et à reconnoître toujours malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour et de fidélité, dont la nation depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes. . . . . Puisse cette journée où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardens, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les

souvenirs qui les affligent ; je les payerai par ma reconnoissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle, et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. . . . »

Quand le roi eut fini ce discours la salle retentit d'applaudissemens. Bureau de Pusy comme président fit au monarque la réponse suivante :

« L'assemblée nationale voit avec la plus vive reconnoissance, mais sans étonnement, la conduite confiante et paternelle de votre majesté. Négligeant l'appareil et le faste du trône, vous avez senti, sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisoit de vous montrer dans la simplicité de vos vertus. Et lorsque votre majesté vient au milieu des représentans de la nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la constitution et les loix, je ne risquerai pas, sire, d'affoiblir en voulant les peindre, les témoignages de la gratitude, du respect et de l'amour que la France doit au patriotisme de son roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment sûr qui dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les François. »

Le roi se retirant fut couvert de bénédic-

tions. On a depuis raisonné bien diversement sur cette séance royale; mais il est certain qu'alors l'enthousiasme fut universel, et qu'il n'y eût, du moins pendant un instant, dans l'assemblée entière, qu'un même esprit, qu'un même sentiment. Royalistes, impartiaux, orléanistes se confondirent, et manifestèrent les mêmes vues que le roi. Parmi ces derniers, le baron de Menou proposa des remercimens à Louis XVI, et tous les jacobins appuyèrent la motion. Parmi les impartiaux, le comte de Clermont-Tonnerre s'écria: « Je propose que le président se retire par devers le roi, pour l'assurer que nous sommes réellement tous ici réunis avec lui de cœur, de sentiment et d'affection. » Tous les impartiaux se levèrent et acceptèrent avec transport la proposition. Enfin parmi les royalistes, le marquis de Foucault l'un des plus ardens d'entr'eux, demanda que sur-le-champ on envoyât dans les provinces, une adresse pour que les résolutions qu'avoit manifestées le roi, fussent adoptées par tous les François comme elles l'étoient par tous les membres de l'assemblée. Il n'y eut pas un royaliste qui ne s'écriât qu'il faisoit la même motion, et qu'il signeroit l'adresse.

Goupil de Préfeln ayant ensuite demandé que chacun prêtât le serment civique, comme il l'appella, tous les membres de l'assemblée et tous les spectateurs le prêtèrent avec empressement. Ce serment fut ainsi conçu:

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Il n'y eut dans l'assemblée que deux exceptions : l'abbé de Montesquiou prononça ainsi son serment : « Je jure, et je promets de donner l'exemple d'éteindre toutes les divisions, s'il peut en avoir existé dans cette assemblée. »

De Leyris Desponchez, évêque de Perpignan, prononça une formule d'un autre style : « Désirant, dit le prélat, comme sa majesté, que la paix renaisse; espérant que la constitution sera perfectionnée dans les législatures à venir, je jure, etc. »

Une nombreuse députation avoit accompagné le roi au château. La reine tenant par la main le dauphin, vint au-devant de cette députation, et lui adressa ces paroles :

« Je partage tous les sentimens du roi, et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils : je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique, et à maintenir les loix, dont j'espère qu'il sera le plus ferme appui. »

Cette démarche de la reine acheva de porter au plus haut degré, l'enthousiasme qu'avoit produit celle du roi; cet enthousiasme

gagna la France entière ; il n'y eut qu'un très-petit nombre de personnes qui refusèrent de prêter *le serment civique*, par la raison que la constitution n'étoit point encore créée, et qu'on ne pouvoit se lier par un engagement, sans en connoître d'avance toute l'étendue.

La conduite que Louis XVI tint dans cette occasion, a été blâmée même par des royalistes ; ce n'est point ici le lieu de faire l'apologie de ce monarque ; je ne dois cependant pas omettre une observation, c'est que les royalistes en s'empressant de prêter le serment civique, approuvèrent par cet acte solemnel la démarche de Louis XVI ; s'ils rétractent aujourd'hui le jugement qu'ils en portèrent alors, s'ils condamnent Louis, il est évident qu'ils se condamnent eux-mêmes.

Je dirai encore que dans la situation où l'on avoit mis Louis XVI, il ne pouvoit espérer de vaincre ses ennemis qu'à force de sacrifices et de condescendance. Il crut qu'en se déclarant le protecteur de la constitution qui alloit naître, il inspireroit aux législateurs un saint désir de ne créer que des loix qui allassent directement à la régénération de la patrie ; il pensa qu'en se dévouant, pour ainsi dire, tout entier à l'assemblée nationale, qu'en contractant avec elle une alliance solemnelle et intime, il mettroit fin à toutes les divisions, et ôteroit tout prétexte de persécuter ceux qui lui étoient restés

fidèles; il se flatta enfin que la manifestation franche de ses sentimens et d'un ardent amour pour le peuple, donneroit quelque honte à ceux des députés qui s'étoient jettés dans la faction d'Orléans, et pourroit les porter à abandonner la cause d'un prince dont la déloyauté connue devoit convaincre les artisans de la nouvelle constitution, qu'il n'y avoit nul fond à faire sur sa protection.

L'événement a prouvé que Louis s'étoit trompé; mais je ne pense pas que la postérité le blâme d'avoir essayé de la seule ressource à laquelle il lui fût possible de recourir. Quoi qu'il en soit, son discours à l'assemblée nationale, sembla d'abord devoir produire des effets heureux et durables. Les royalistes et les impartiaux enchaînés par son exemple et par leur serment, ne laissèrent plus échapper aucun murmure sur ce qui étoit déjà fait, et attendirent en silence les nouvelles loix qui devoient completter le code constitutionnel. Le petit nombre des membres de l'assemblée nationale, qui ne tenoit ni aux royalistes, ni aux impartiaux, ni à d'Orléans, désira comme le monarque, que tous les partis se rapprochassent, et que les convulsions de la France eussent un terme. Il se fit en un mot un tel changement dans l'esprit public, que les orléanistes craignirent plus qu'ils ne l'avoient encore fait, le retour de l'ordre et de la paix. Les heureuses dispositions où la démarche du roi avoit mis la

-sque-totalité du peuple, les allarma sérieusement.

D'Orléans instruit de ce qui se passoit en France, craignit de son côté que son parti ne fût entièrement ruiné, s'il ne revenoit se mettre à la tête des conjurés. L'ennui qu'il essuyoit à Londres, et les dégoûts qu'il y éprouvoit, achevèrent de le déterminer à ne tenir aucun compte des ordres qui l'y retenoient. Ses partisans, en attendant qu'il effectuât sa résolution qui fut d'abord tenue fort secrette, firent tout ce qui dépendoit d'eux, pour lui préparer les voies. Ils ne cessèrent de répandre des soupçons sur la sincérité des vues que le roi avoit manifestées; leurs journalistes insinuèrent que sa confiance aux travaux de l'assemblée n'étoit qu'apparente, et n'avoit d'autre objet que d'endormir la vigilance des patriotes, et de détourner leur attention des mesures qui se prenoient dans l'intérieur du château pour la ruine de cette même constitution qu'on avoit juré de défendre.

La manière dont on prétendit prouver qu'il n'y avoit nulle sincérité dans les promesses du roi, est si bizarre que je dois la rapporter, pour donner une idée des folies qui se sont débitées et qu'on a crues dans ces derniers tems. Les écrivains orléanistes firent remarquer que le soir même du jour où Louis XVI avoit juré de protéger la constitution, il avoit reçu assis et couvert, la députation qui étoit venue lui porter les

remercîmens de l'assemblée. Le fait étoit vrai, mais il s'ensuivoit simplement que Louis XVI avoit cru de sa dignité de recevoir et d'entendre dans cette attitude, quelques membres de l'assemblée, et nullement qu'il n'eût point dans le cœur les promesses que sa bouche avoit proférées.

La faction certaine du retour de son chef, redoubla également d'activité ponr opérer l'entière défection des troupes, et elle n'eut dans ce genre d'intrigues que trop de succès. Les jacobins eurent de plus recours à un de ces moyens qu'ils appelloient *une grande mesure*. Ils arrêtèrent que l'assemblée nationale rendroit un décret qui ordonneroit à l'armée de ligne et à toutes les gardes nationales du royaume, d'envoyer à Paris un certain nombre de députés qui en leur propre nom, et au nom de leurs corps, prêteroient dans le Champ-de-Mars, le serment civique. Le jour de cette cérémonie fut fixé au 14 juillet. C'étoit à pareil jour que l'année précédente, les murs de la Bastille s'étoient écroulés, et que sa garnison avoit été égorgée.

L'assemblée nationale qui n'avoit d'autre volonté que celle du club des Jacobins, rendit le décret qu'on lui demanda. Les factieux le regardèrent comme le gage assuré de l'élévation de d'Orléans au trône. Ils se promirent de faire mouvoir de tels ressorts, que les députés sur lesquels le choix tomberoit, seroient ou déjà dévoués à d'Orléans, ou du

moins disposés à se livrer entièrement à lui. De cette manière le prince se seroit trouvé sans effort à la tête d'une nombreuse armée qu'on croyoit bien devoir le proclamer roi, et contre laquelle l'imprévoyant la Fayette n'oseroit rien tenter.

Ce fut lorsqu'on eut obtenu ce décret qui donnoit à la faction les plus hautes espérances, qu'on décida irrévocablement que le prince reviendroit en France, et que lui-même ne fit plus mystère de son retour.

Fin du Livre treizième.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE QUATORZE.

Efforts de la Fayette pour retenir d'Orléans en Angleterre. Le prince publie une apologie. Il écrit à l'assemblée nationale. Il est rappellé par son parti; il prête son serment civique. Tentatives inutiles de la faction pour séduire les fédérés. Menées de d'Orléans pour corrompre les juges du Châtelet. Ce tribunal estime qu'il y a lieu à le décréter de prise-de-corps. Histoire de cette procédure et de ses suites.

L'ÉTONNEMENT de la Fayette fut grand lorsqu'il sut que d'Orléans avoit pris la résolution de revenir en France. Le général qui

ne voyoit les dangers que quand ils étoient présens, n'avoit rien su des menées qui s'étoient faites à cet égard. Il ne connut la détermination des conjurés que lorsqu'elle fut publique. Il essaya de s'opposer au retour du prince; son honneur y étoit intéressé; il avoit fait serment chez le duc de Coigny, chez le comte de Montmorin, et en présence du roi lui-même, de ne jamais habiter la ville où se trouveroit d'Orléans, et de ne plus remettre le pied au château, si ce prince revenoit à Paris.

La Fayette d'ailleurs enivré des flagorneries de ses courtisans et de quelques journalistes, et pensant de bonne foi être l'idole de la garde nationale, se croyoit aussi être chef de parti. Il avoit son genre d'ambition; il imaginoit que l'assemblée nationale pour assurer l'affermissement de ses travaux, lui déféreroit, sinon le nom, du moins la puissance de protecteur de France. Il se flattoit que cette royauté dureroit jusqu'à ce que les peuples fussent accoutumés à l'empire des nouvelles loix. De-là vient qu'il s'étudioit principalement à augmenter son crédit dans la garde nationale, à caresser les députés qui avoient la confiance du peuple, et à convaincre le public qu'il étoit d'une absolue nécessité de laisser subsister pendant quelques années une puissance extraordinaire qui contraignît et le roi et la nation de se soumettre aux nouveautés constitutionnelles.

Ces folles et ambitieuses idées portoient la Fayette à regarder d'Orléans comme un rival d'autant plus dangereux, que le peuple sembloit se pousser vers lui plus volontiers que vers aucun autre chef de parti. Dans la conduite qu'il tint pour empêcher le prince de revenir en France, il agit véritablement en roi. Il dédaigna de recourir à l'autorité des ministres et même du monarque. Se regardant déja comme protecteur de France, il dépêcha en son propre et privé nom, un envoyé à notre ambassadeur à Londres. Cet envoyé qui étoit un de ses aides-de-camp, et qu'on appelloit de Boinville, eut pour instruction d'enjoindre à l'ambassadeur de France, d'ordonner à d'Orléans de rester en Angleterre. Cette manière d'agir est fort extraordinaire. Ce qui l'est bien plus encore c'est que l'ambassadeur qui ne devoit obéir qu'au roi son maître, obéit à la Fayette. Il se transporta accompagné de l'aide-de-camp Boinville, chez d'Orléans, et commanda à celui-ci de la part de la Fayette, de ne pas bouger de Londres.

Le prince trouva ce procédé si nouveau, que dissimulant la gaieté qu'une telle folie lui inspiroit, il pria et l'ambassadeur et l'aide-de-camp de vouloir bien lui prouver qu'ils parloient sérieusement, et pour cela de mettre par écrit et de signer ce qu'ils venoient de lui dire. Ils n'en firent aucune difficulté, et qui plus est, ils laissèrent l'original de leur écrit entre les mains du prince. Celui-ci alors

riant aux éclats, s'égaya beaucoup aux dépens du protecteur la Fayette, et finit par dire à l'ambassadeur ainsi qu'à l'aide-de-camp, qu'ils eussent à préparer les commissions dont ils voudroient le charger pour Paris, parce qu'il croyoit y être rendu sous peu de jours.

Il crut cependant nécessaire, d'après les avis que lui faisoient passer les conjurés, de se faire précéder par une sorte d'apologie. J'ai tout lieu de croire, sans pouvoir toutefois l'assurer, qu'elle fut rédigée par Voidel. Elle est foiblement écrite, et les raisonnemens en sont pitoyables. On l'intitula : *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution de France, rédigé par lui-même, à Londres.*

Dans cet écrit le prince flagorne les Anglois, les Gardes-Françoises, l'assemblée nationale, les Jacobins qu'il désigne sous le nom de patriotes, et enfin les parisiens; il dit de ces derniers, que *leur conduite fera l'admiration des races futures.*

Il parle avec éloge de l'abbé Sieyes et du roi avec vénération.

Il repousse l'accusation d'avoir débauché les Gardes-Françoises et ensuite plusieurs autres corps militaires par ce raisonnement: *Pour que j'eusse acheté les soldats, il auroit fallu qu'ils eussent été à vendre; or c'est leur faire injure de penser d'eux une semblable chose.*

Il s'excuse d'avoir contribué au mouve-

ment qui se fit le 14 juillet, en disant que la nuit qui suivit cette journée, il avoit couché dans sa maison de Mouceau qui est à la porte de Paris.

Il s'excuse également d'avoir influé en aucune manière sur les dangers que courut le roi le 16 juillet, lorsqu'il vint à l'hôtel-de-ville de Paris, en disant qu'il n'avoit point été de la députation qui ce jour là accompagna le roi.

Il falloit que les auteurs de cette rapsodie comptassent étrangement sur l'indulgence des lecteurs, pour croire qu'ils regarderoient de telles assertions comme des preuves convaincantes de l'innocence de d'Orléans.

Quant à ce qui est relatif aux attentats des 5 et 6 octobre, le prince dit que s'il fut vu dans l'avenue de Versailles entre deux cavaliers, c'est que ces deux cavaliers étoient une escorte qu'on lui avoit donnée sur la route, pour qu'il ne fût pas insulté. Il avoue qu'il passa à Paris toute la matinée du 5 octobre; qu'il se trouva à Versailles le lendemain matin, et qu'il étoit au château lorsqu'on vint avertir le public que le roi se décidoit à se rendre avec toute sa famille à Paris.

Il est remarquable qu'à l'occasion de ces forfaits des 5 et 6 octobre, d'Orléans nie formellement qu'il y eût eu un complot pour engager le roi à fuir; d'où il tire cette conséquence : *Ce n'est pas moi que cette calomnie outrage, c'est à-la-fois le monarque.*

et la nation. Pour preuve de sa dénégation, il ajoute : *Jamais le roi n'a manqué de confiance dans le peuple, ni le peuple dans le roi.*

Sur l'accusation d'aspirer à la régence ou à la lieutenance-générale, il s'exprime ainsi: *L'assemblée nationale décrétera sûrement qu'un régent, un Lieutenant-général sera responsable. Alors cette place toute éminente qu'elle seroit, devra moins exciter l'ambition que la crainte.* Ce n'étoit pas là répondre à l'accusation ; c'étoit au contraire lui donner de la vraisemblance, en convenant qu'il étoit question de régence et de lieutenance-générale même dans l'assemblée nationale.

Dans cet écrit le prince avoua l'entrevue avec la Fayette chez le duc de Coigny ; il confessa aussi qu'étant arrivé à Boulogne, un agent venu de Paris, engagea le peuple à ne pas le laisser partir. Il se tait au reste sur le véritable objet de sa mission dont il est clair que les conjurés n'eussent pas fait un mystère, si elle eût été ou réelle ou honorable.

Cette apologie, bien loin de faire tomber aucun des soupçons qui entachoient le prince, leur donna par le peu de solidité avec laquelle elle étoit écrite, une nouvelle force auprès de tous les esprits impartiaux. Quoiqu'elle fût répandue avec la plus grande profusion, elle tomba bientôt dans un entier oubli. C'est cette dernière considération qui

m'a déterminé à en présenter l'extrait qu'on vient de lire.

Dès qu'elle eût vu le jour, le comte de la Touche chancelier du prince, croyant le moment favorable pour briser tous les obstacles qui s'opposoient à son retour, monta dans la tribune de l'assemblée nationale, et dit :

« Je vais, Messieurs, parler au nom de Louis-Philippe d'Orléans ; je vais lire une lettre que je suis chargé de faire connoître à l'assemblée, et de déposer sur le bureau avec d'autres pièces. »

Ce début obtint un silence universel au comte de la Touche ; il lut la lettre suivante qui lui avoit été adressée par le prince.

Londres, 3 juillet, 1790.

« Je vous prie, monsieur, de mettre le plutôt possible, et en mon nom, sous les yeux de l'assemblée nationale les faits dont l'exposé est ci-dessous.

» Le 25 du mois dernier j'ai eu l'honneur d'écrire au roi, pour prévenir sa majesté que je me disposois à me rendre incessamment à Paris ; ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin le 29 du même mois. J'avois depuis pris en conséquence congé du roi d'Angleterre, et fixé mon départ à aujourd'hui 3 juillet après midi ; mais ce matin M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, et m'a présenté un monsieur qu'il m'a dit être

M. de Boinville aide-de-camp de M. de la Fayette, envoyé de Paris par son général le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de Boinville m'a dit en présence de M. l'ambassadeur, que M. de la Fayette me conjuroit de ne pas me rendre à Paris, et parmi plusieurs motifs qui n'auroient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important, celui des troubles qu'exciteroient des gens mal-intentionnés qui ne manqueroient pas de se servir de mon nom. Le résumé de ce message et de cette conversation est certifié par M. l'ambassadeur de France dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains, et dont copie signée de moi est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromettre légèrement la tranquillité publique, et j'ai pris le parti de suspendre toute démarche ultérieure; mais ce n'a pu être que dans l'espoir que l'assemblée nationale voudroit bien en cette occasion régler la conduite que j'ai à tenir, et voici les raisons sur lesquelles j'appuie cette demande.

» A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de la Fayette qui me fit le premier, au nom du roi, la proposition de me charger de la mission que sa majesté désiroit me confier. Le récit de la conversation qu'il eut avec moi sur ce sujet, est consigné dans un exposé de ma conduite, que je me proposois de rendre public, seulement après mon retour à Paris, mais que d'après ce nouvel incident, je prends le parti de pu-

blier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau de l'assemblée.

» On y verra que parmi les motifs que M. de la Fayette me présenta pour accepter cette mission, un des principaux fut, dis-je, que mon départ ôtant tout prétexte aux mal intentionnés de se servir de mon nom pour exciter des mouvemens tumultueux dans Paris, lui M. de la Fayette en auroit plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans la capitale; et cette considération fut une de celles qui me détermina. Cependant j'ai accepté cette mission, et la capitale n'a pas été tranquille; et si en effet les fauteurs de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon nom pour les exciter, ils n'ont pourtant pas craint d'en abuser dans vingt libelles pour tâcher d'en fixer les soupçons sur moi.

» Il est enfin tems de savoir quels sont les gens mal-intentionnés dont toujours on connoît les projets, sans cependant pouvoir jamais avoir aucune indice qui mette sur leurs traces, soit pour les punir soit pour les réprimer; il est tems de savoir pourquoi mon nom serviroit plutôt que tout autre, de prétexte à des mouvemens populaires; il est tems qu'on ne me présente plus ce fantôme sans me donner aucune indice de sa réalité.

» En attendant, je déclare que depuis le 25 du mois dernier, mon opinion est que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation et au service du roi; qu'en conséquence je re-

garde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale; que mon vœu personnel m'y porte; qne l'époque du 14 juillet d'après les décrets de l'assemblée, semble m'y rappeller plus impérieusement encore, et qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire, et ne me fasse connoître sa décision, je persisterai dans ma résolution première. J'ajoute que si contre mon attente, l'assemblée jugeoit qu'il n'y a lieu à délibèrer sur ma demande, je croirois en devoir conclure qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de Boinville, doit être considéré comme non avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre l'assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre. Je vous prie, Monsieur, après avoir fait connoître ces faits à l'assemblée nationale, d'en déposer sur le bureau le présent détail signé de moi, et de solliciter la délibération de l'assemblée à ce sujet.

» J'envoie copie de la présente lettre à sa majesté par M. de Montmorin, et à M. de la Fayette.

Signé, Louis-Philippe d'Orléans. »

Chacun après la lecture de cette lettre se tut; les royalistes qui n'étoient point instruits de tout ce qui avoit été machiné pour rappeller ce prince, ne comprenoient rien ni à l'audace de cet ennemi de la patrie, ni à la politique du gouvernement qui laissoit revenir parmi nous ce boutte-feu. La Fayette

qui étoit présent, gagna en souriant la tribune, et témoignant par sa contenance, qu'il lui suffisoit de demander la prolongation de l'exil de d'Orléans pour l'obtenir, parla ainsi :

» Messieurs, d'après ce qui s'est passé entre M. le duc d'Orléans et moi au mois d'octobre, et que je ne me permettrois pas de rappeller, s'il n'en entretenoit lui-même l'assemblée, j'ai cru devoir à M. le duc d'Orléans de l'informer que les mêmes raisons qui l'avoient déterminé à accepter sa mission, pouvoient encore subsister, et que peut-être on abuseroit de son nom pour répandre sur la tranquillité publique quelques-unes de ces alarmes que je ne partage point, mais que tout bon citoyen souhaite d'écarter d'un jour destiné à la confiance et à la félicité commune.

» Quant à M. de Boinville, il habitoit l'Angleterre depuis six mois; il étoit venu passer quelques jours ici; et à son retour à Londres, il s'est chargé de dire à M. le duc d'Orléans, ce que je viens de répéter à l'assemblée.

» Permettez-moi, Messieurs, de saisir cette occasion comme chargé par l'assemblée de veiller à cette grande époque à la tranquillité publique, de lui exprimer sur cet objet mon opinion personnelle. Plus je vois s'approcher la journée du 14 juillet, plus je me confirme dans l'idée qu'elle doit inspirer autant de sécurité que de satisfaction.

Ce sentiment est sur-tout fondé sur les dispositions patriotiques de tous les citoyens, sur le zèle de la garde nationale parisienne, et de nos frères d'armes qui arrivent de toutes les parties du royaume; et comme les amis de la constitution et de l'ordre public, n'ont jamais été réunis en si grand nombre, jamais nous ne serons plus forts. »

Cette foible harangue, cette manière lâche et tortueuse de combattre le moderne Catilina, donne la mesure du génie et du caractère de la Fayette, sur-tout quand on se rappelle tout l'avantage que lui procuroient les preuves qu'il avoit recueillies contre son adversaire. Il suffiroit du peu de paroles qu'il prononça dans cette occasion, pour prouver qu'il étoit infiniment au-dessous du poste où il avoit eu la présomption de monter.

Les orléanistes n'eurent pas beaucoup de peine à vaincre un tel ennemi. « Dans le tems de l'ancien régime et sous le despotisme, s'écria le duc de Biron, le soupçon seul pouvoit empêcher un homme de demeurer en sûreté dans sa patrie; mais la liberté ne permet plus ces excès. M. d'Orléans a été soupçonné, il a été calomnié dans vingt libelles. Chargé en Angleterre d'une mission par le roi, je demande qu'il puisse revenir pour se justifier, et prendre part à la joie publique dans le grand jour qui se prépare. ».

« Si tous ceux, dit de son côté Duques-

noy, contre lesquels on a répandu des libelles, s'étoient absentés, l'assemblée nationale seroit maintenant dissoute. M. d'Orléans s'est absenté parce qu'il avoit une mission du gouvernement; il vous en fit part à Versailles, et l'assemblée lui permit d'aller la remplir. Lorsque dans la salle de l'archevêché M. de Menou vous a parlé de la justification de M. d'Orléans, vous avez déclaré n'y avoir lieu à délibérer; et quand il s'est agi d'absences, de congés de plusieurs députés, on a toujours demandé de passer à l'ordre du jour, et vous l'avez plusieurs fois décrété. Je demande que l'on passe aussi aujourd'hui à l'ordre du jour. »

Duquesnoy fut exaucé sans qu'aucun royaliste réclamât. On envoya sur-le-champ le décret à d'Orléans qui, comme il l'avoit annoncé, le prit pour une autorisation de quitter l'Angleterre. Il ne tarda pas à revenir; c'étoit le 6 juillet que sa lettre avoit été lue, et dès le 11 au soir il parut dans l'assemblée nationale. Tout son parti l'accueillit avec de grands applaudissemens. Il demanda à prêter le serment civique, monta à la tribune, et fit cette question : « L'assemblée permet-elle que je fasse quelques réflexions avant de prêter mon serment civique? — Oui, oui! s'écrièrent avec empressement tous les membres du côté gauche. » Il lut alors le petit discours que je transcris ici :

« Tandis que d'après la permission que

l'assemblée m'avoit donnée, et conformément au vœu du roi, je m'étois absenté pour aller remplir en Angleterre une mission dont sa majesté m'avoit chargé auprès de cette cour, vous avez décrété que chacun des représentans de la nation prêteroit individuellement le serment civique dont vous avez réglé la formule, je me suis empressé alors, Messieurs, de vous envoyer mon adhésion à ce serment, et je m'empresse aujourd'hui de le renouveller au milieu de vous. Le jour approche où la France entière va se réunir solemnellement pour le même objet, et où toutes les voix ne feront entendre que des sentimens d'amour pour la patrie et pour le roi; pour la patrie si chère à des citoyens qui ont recouvré leur liberté; pour le roi si digne par ses vertus, de régner sur un peuple libre, et d'attacher son nom à la plus grande comme à la plus heureuse époque de la monarchie françoise. Ce jour, au moins je l'espère ainsi, verra disparoître pour jamais toutes les différences d'opinions et d'intérêts désormais réunis et confondus dans l'opinion et l'intérêt public. Pour moi, Messieurs, qui n'ai jamais fait de vœu que pour la liberté, je ne peux que désirer et solliciter de vous le plus scrupuleux examen de mes principes et de ma conduite dans tous les tems. Je ne puis avoir le mérite d'aucun sacrifice, puisque mes vœux particuliers ont toujours prévenu ou suivi vos décrets; et depuis long-tems, je peux le

dire, je portois dans mon cœur ce serment que ma bouche va prononcer dans le moment.

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir, la constitution décrétée par l'assemblée nationale, et acceptée par le roi. »

Le prince fut vivement applaudi par les jacobins ; son retour les enivra de joie, et les intrigues recommencèrent. C'étoit un beau moment pour les vues du prince, que celui où il reparoissoit à la tête de ses complices. Il eût infailliblement conquis la couronne qu'il ambitionnoit, s'il eût pu parvenir à mettre dans ses intérêts cette armée innombrable de députés qu'on avoit envoyés des diverses parties du royaume à Paris pour prêter dans le Champ-de-Mars le serment civique. Si au lieu de se confédérer pour cette constitution qui devoit mourir en naissant, ils se fussent confédérés pour d'Orléans, les destinées de l'empire étoient peut-être fixées pour toujours.

Mais le prince étoit arrivé trop tard; une telle œuvre de séduction ne pouvoit se consommer en deux ou trois jours. D'ailleurs, le choix de ces fédérés fut fort bon. Ils se montrèrent constamment sourds aux propositions qui leur furent faites par les orléanistes, et par le parti de la Fayette. Celui-ci qui, comme je l'ai dit, avoit son genre d'ambition, vouloit profiter de cette circonstance pour se faire revêtir d'une sorte de dictature

qui mît dans sa dépendance le roi, et qui l'armât d'une grande force pour protéger les artisans de la nouvelle constitution. Cette constitution dont il ne pouvoit se faire aucune idée, puisque personne ne la connoissoit encore, étoit sa chimère. Il entendoit que la révolution ne seroit consommée que quand le royaume entier auroit été façonné aux nouvelles loix, et il désiroit rester jusqu'à cette époque investi de toute la force armée, afin qu'on crût que sans lui cette révolution ne se seroit jamais faite. C'est ce qui faisoit qu'il disoit quelquefois complaisamment : *J'ai fait une révolution en Amérique ; quand j'aurai fini celle de France, j'en irai faire une troisième à Rome.* Cette folie prouve toute la présomption de cet homme qui en Amérique joua le rôle de spectateur, et qui en France se trouvant à la tête d'une armée formidable, ne sut vaincre ni un d'Orléans, ni un Danton, ni un Marat, ni un Robespierre.

Les fédérés jugèrent très-bien et d'Orléans et la Fayette. Ils ne cessèrent de montrer pendant leur séjour à Paris, le plus tendre attachement au roi et à sa famille. Tous les soirs et bien avant dans la nuit, ils se réunissoient sous les fenêtres du château. Les uns chantoient des couplets à la louange du monarque; les autres faisoient retentir l'air des bénédictions qu'ils lui prodiguoient. J'ai été même témoin que plusieurs traçoient sur le papier les expressions de leur zèle et de leur fidélité,

fidélité, et colloient ensuite ce papier à des arbres du jardin des Tuileries. J'ai vu de ces placards qui étoient entièrement à la louange de la reine. Cette princesse par sa patience et son courage au sein des plus hautes adversités, le dauphin par sa candeur, son innocence et la beauté de sa physionomie, paroissoient leur inspirer le plus vif intérêt.

Comme j'ai suivi avec beaucoup d'attention les événemens de cette époque, je puis assurer que telles étoient les dispositions de ces fédérés, qu'il n'eût fallu qu'un mot, qu'un signal pour les rallier autour du trône, et les engager à rendre à Louis XVI toute son autorité. Comme ce mot ne fut pas dit, comme ce signal ne fut pas donné, quoique les fédérés le désirassent, et que plusieurs même le demandassent, c'est une preuve que ces royalistes qu'on a tant accusés de conspiration, n'ont jamais conspiré.

Les fédérés de chaque province envoyèrent des députés complimenter le roi. Je ne peux me refuser au plaisir de rapporter la scène attendrissante qui eut lieu lorsque le monarque reçut ceux de la Bretagne. Leur chef, à la vue de cette famille si constamment malheureuse, ne put retenir les mouvemens de sa sensibilité. Oubliant la harangue qu'il devoit prononcer, il met un genou en terre, et présentant au roi son épée, il lui dit : « Sire, je remets en vos mains pures et sacrées l'épée fidèle des braves Bretons, laquelle ne

ne teindra jamais que du sang de vos ennemis. Que faites-vous là, s'écrie Louis ? » En même tems il relève le fédéré, le serre affectueusement dans ses bras, et lui rendant son épée, il lui dit à son tour : « Elle ne peut être en de meilleures mains que dans celles de mes chers Bretons. Je n'ai jamais douté de leur tendresse et de leur fidélité. Dites-leur que je suis le père, le frère et l'ami de tous les François. » Cette scène si nouvelle à la cour fit régner quelque tems ce silence que cause une extrême sensibilité ; tous les visages se mouillèrent de larmes ; le monarque essuyant les siennes, ajouta en s'adressant au Breton : « Je suis satisfait ; mon cœur est si ému que je ne puis trouver des expressions pour vous rendre tout ce que je sens. » On ne prévoyoit guère alors qu'un prince aussi sensible seroit bientôt accusé d'être un tyran.

Le jour de la cérémonie arrivé, la Fayette et les orléanistes firent inutilement de nouveaux efforts pour séduire ces fidèles fédérés. Tous leurs vœux furent pour la famille royale. Pendant un dîner que le général donna aux plus considérables d'entr'eux, il leur fit insinuer de le proclamer chef de toute la garde nationale du royaume ; mais cette proposition fut rejettée avec dédain. Ainsi cette fête de laquelle on s'étoit promis des désordres et de grands changemens, se passa avec calme. Mais dans les jours qui la précédèrent la Fayette tint une conduite atroce, et par l'abus qu'il fit de son autorité, on vit des

scandales qui ne s'étoient pas renouvellés depuis les tems de la ligue. Par son ordre, des hommes féroces, gorgés de vin, le sabre nud à la main, pénétroient tous les soirs dans les asyles les plus saints de la religion; ils arrachoient de leurs cellules les moines, les religieuses, et les traînoient brutalement au Champ-de-Mars, pour les y contraindre à travailler aux préparatifs de la fête. Les Chartreux, les Carmelites que leur institut condamnoit à la retraite la plus austère, ne furent pas exempts de cette vexation. Toutes ces religieuses, tous ces religieux étoient le jouet de la canaille et d'un public hébété. Ceux-ci étoient contraints, les uns à se ceindre les reins d'un sabre, les autres à se coëffer d'un bonnet de grenadier.

La Fayette survênoit assiduement au milieu de ces saturnales, et levant son chapeau, il entonnoit ces couplets fameux qui commençoient par les mots *çà ira*, et dont le refrein étoit une invitation au peuple, de boire le sang de ceux qu'on appelloit aristocrates. C'est la Fayette qui a mis en vogue parmi nous cette chanson d'antropophages, qui a tant de fois enivré la multitude, de la soif du carnage, et qui a fait couler tant de sang innocent. Il criera donc aussi ce sang contre l'homme qui pouvant et devant défendre ces couplets homicides, excitoit la populace à les chanter.

Ma mémoire me rappelle qu'un soir tous les garçons bouchers, les manches de leurs

chemises retroussées, les bras teints de sang, se présentèrent au Champ-de-Mars, l'un d'eux portant au bout d'une perche, un écriteau sur lequel on lisoit en longues lettres: *Voici les garçons bouchers, tremblez aristocrates.* A la vue de cet écriteau, la Fayette au lieu de faire retirer tous ces buveurs de sang, sourit, applaudit, et entonna la chanson *çà ira.* Si la France a vu jusqu'à ce moment, ses enfans s'entr'égorger, à qui faut-il s'en prendre, qu'à ceux qui ont voulu qu'elle se couvrît d'assassins? Ce ne sera pas sur ceux qui ont reçu l'impulsion, ce sera sur ceux qui l'ont donnée, que la postérité déployera toute la sévérité de ses jugemens.

Il est difficile de se refuser à croire que ces provocations de la Fayette au meurtre, n'annonçassent pas qu'il avoit intérêt de profiter de la fête du Champ-de-Mars, pour commander un carnage. Ce fut l'opinion du moment, si bien que tous ceux qui se croyoient proscrits soit par la Fayette, soit par d'Orléans, ou se cachèrent, ou s'éloignèrent de Paris. La famille royale elle-même ne fut pas sans de grandes et de vives inquiétudes; le monarque reçut plus d'un avis de mettre sa vie en sûreté, ou au moins celle de la reine et de son fils. Je ne fais nul doute que si tout se passa avec tranquillité; que si les manœuvres de la Fayette et de d'Orléans furent déjouées, on le dut uniquement au bon esprit des fédérés dont la réunion composoit une

force qu'on ne pouvoit pas raisonnablement tenter de heurter.

Tandis cependant que d'Orléans se flattoit de faire bientôt éclore quelqu'événement qui lui rendroit tous les avantages qu'il sembloit avoir perdus par sa longue absence, il se formoit contre lui-même une conjuration dans laquelle entroient tous les gens de bien que comptoit encore notre malheureuse patrie. Le tribunal du Châtelet instruisoit dans le silence le procès qui devoit montrer dans toute leur difformité les assassins des 5 et 6 octobre. Il procéda d'abord avec une telle sagesse et une telle circonspection, que les orléanistes ne conçurent absolument aucune inquiétude sur la tournure que prendroit cette affaire. L'assemblée nationale et la municipalité avoient mis de telles entraves à l'instruction de la procédure, qu'on ne croyoit pas que les juges pussent arriver à aucune découverte contre d'Orléans et ses principaux complices. La précaution qu'avoit eue le procureur de la commune de ne dénoncer que ce qui s'étoit passé dans la nuit du 5 au 6 (1), feroit croire que le tribunal seroit dans l'impuissance d'instruire sur les faits qui s'étoient passés dans la journée du 5.

Le Châtelet demanda d'abord au comité

---

(1) Ce fait au reste est prouvé par une proclamation de la municipalité, où elle l'articule formellement.

des recherches de lui indiquer les témoins qu'on devoit faire entendre. Le comité en indiqua une vingtaine qu'il prit parmi les gens à sa dévotion. Ils furent entendus, et ne donnèrent aucune lumière. Les juges dissimulèrent l'opinion qu'ils se faisoient de ce procédé. Ils représentèrent ensuite au comité qu'il ne leur suffisoit pas d'avoir des témoins, qu'il leur falloit encore des pièces de conviction. Le comité en promit *un grand nombre*. Trudon Désormes, officier-municipal, dit au magistrat de qui je tiens tous ces faits relatifs à la procédure du Châtelet, qu'on porteroit au tribunal quatre ou cinq cartons pleins de pièces qui donneroient la clef de tout, et montreroient au doigt le chef des assassins. De la Cretelle autre officier-municipal et membre du comité des recherches de la commune, dit au même magistrat devant cinq témoins, que les plaques aux armes d'Orléans, et les lambels saisis étoient au comité des recherches.

Ce sont là les pièces que le comité promettoit, et ne donna jamais. Il en apporta dans la suite pour raison qu'elles n'avoient aucun rapport à la nuit du 5 au 6.

Le Châtelet ayant long-tems attendu ces pièces, et ne les voyant point arriver, demanda au comité qu'il indiquât de nouveaux témoins autres que les vingt déjà entendus. Le comité promit de déférer à cette demande, et finit par déclarer qu'il lui étoit impossible

de fournir d'autres témoins que ceux qu'il avoit déjà présentés.

Le Châtelet n'eut garde de faire du bruit; ni de témoigner de l'humeur de la conduite du comité; mais après avoir vainement et long-tems attendu, le procureur du roi se détermina à faire entendre les témoins que la voix publique lui désigneroit, et à chercher dans les premières dépositions, l'indication de ceux qui pourroient donner de nouvelles lumières. Des commissaires se présentèrent chez la reine pour avoir sa déposition; ils en reçurent cette réponse laconique et sublime : *J'ai tout vu, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié.* Aucun de ces héros dont l'histoire vante la générosité et la clémence, n'a jamais prononcé un mot plus digne d'être recueilli.

Il n'étoit pas possible que le Châtelet procédât à cette audition sans que les orléanistes en fussent instruits. A la première nouvelle que le comte de la Touche en eut, il en informa le duc d'Orléans qui étoit encore alors à Londres. Voici la réponse que Laclos qui avoit suivi le prince en Angleterre, fit au comte de la Touche. Le hasard a voulu que cette réponse passât des mains de celui-ci dans celles d'une personne qui en conserve fidèlement l'original. J'en donne ici la copie littérale.

« Monseigneur savoit avant votre lettre, que le Châtelet instruisoit l'affaire du 6 octobre; il vous charge de prévenir immédia-

tement MM. Dupont et Quatremere, (1) que vous gagnerez facilement, en vous concertant avec M. de Mirabeau qui peut tout éluder. Rappellez-vous sur-tout que ce n'est que par le discrédit et l'avilissement de M. de la Fayette, que Monseigneur triomphera. Il faut tout employer dans de pareilles circonstances. Monseigneur vous charge de faire un emprunt de quinze cent mille livres dont la garantie est chez M. Brichard, (2) notaire, que vous connoissez. Le moyen que M. le duc d'Aiguillon propose, est infaillible; n'épargnez rien pour rappeller l'amour du peuple; priez madame la duchesse de se montrer de tems à autre. Pendant ce tems, MM. de Mirabeau et Chabroud (3) justifieront publiquement Monseigneur, et donneront du nerf à ses projets pour annihiler totalement la cour. Dites à M. de Ferrier (4) de continuer le mémoire d'instruction contre M. de la Fayette et le Châtelet; il est très-captieux et prendra dans le public. Enfin triomphez des juges du Châtelet par présens, par douceur, ou en ameutant contr'eux; la crainte les décidera.

Signé le chevalier LACLOS.

---

(1) Le premier lieutenant-particulier au Châtelet; le second est ce même conseiller qui rapporta l'affaire de Favras.

(2) Rue Saint-André des Arts.

(3) Député à l'assemblée nationale.

(4) Maréchal-de-camp, et l'un des secrétaires des commandemens du prince.

Cette lettre en tout point digne de la plume de l'auteur des *Liaisons dangereuses*, fait connoître que les moyens de corruption étoient les seuls que sussent employer les conjurés. Mais les juges du Châtelet furent inaccessibles à la séduction et à la crainte. Ils étoient parvenus pendant l'espace de six ou sept mois, et en surmontant des obstacles sans cesse renaissans, à avoir un commencement de preuve qui mettoit en état de rapporter l'affaire, et de décréter les principaux prévenus. Dès qu'on sut dans le public que le rapport alloit être fait, tous les orléanistes se mirent plus que jamais en mouvement. L'assemblée nationale portant ses vues au loin, et voulant prévenir toutes les suites que pourroit avoir la procédure, décréta que chacun de ses membres étoit inviolable pour quelqu'espèce de délit que ce fût, c'est-à-dire qu'aucun tribunal ne pourroit décréter un député, à moins qu'il n'eût été préalablement décidé par l'assemblée, s'il y avoit lieu ou non à accusation contre lui.

La municipalité de son côté, croyant que c'étoit beaucoup faire de gagner du tems, imagina une ruse pour retarder le rapport. Quoiqu'elle eût précédemment déclaré qu'elle n'avoit point de témoins à faire entendre, elle informa le Châtelet, qu'elle en avoit recueilli soixante-quinze, tous, dit-elle, très-importans, ajoutant qu'il étoit d'une indispensable nécessité de les entendre ; elle en donna la liste. Quand on voit tout ce mou-

vement pour venir au secours de d'Orléans ; on ne conçoit pas que les mêmes intrigans qui faisoient ce mouvement, osent nier aujourd'hui qu'ils aient appartenu à la faction du prince.

Entendre soixante-quinze témoins n'étoit pas l'affaire d'un jour. Le Châtelet, pour qu'on n'eût pas à lui reprocher d'avoir rejetté aucune lumière, les entendit avec patience, quoiqu'il fût bien convaincu que leurs dépositions seroient insignifiantes. Il ne se trompa pas; aucun d'eux ne dit rien de remarquable. Mais pendant le tems que les juges mirent à procéder à cette nouvelle audition, les orléanistes firent remuer mille ressorts pour détruire les preuves qui existoient déjà; ils remplirent Paris de troubles. Le Châtelet ne pouvant douter que le but des insurrections qu'on excitoit journellement ne fût d'enlever du greffe les minutes de la procédure, prit des mesures pour les mettre à couvert de toute invasion. Il fut merveilleusement secondé à cet égard par la Fayette qui exécrant d'Orléans, avoit un puissant intérêt que toutes ses trames fussent mises au grand jour. Il ne cessa pendant le cours de cette affaire, de protéger le Châtelet, en tenant nuit et jour à portée du tribunal, les hommes les plus sûrs de sa garde nationale.

Enfin après neuf mois d'instruction, le Châtelet se détermina à entendre le rapport d'une affaire qui auroit pu être instruite et

jugée bien plutôt, sans la mauvaise volonté de la municipalité, sans la partialité du comité des recherches de l'assemblée nationale, sans les intrigues de tous les orléanistes. On fixa pour le rapport, le jeudi 5 août 1790, et on s'ajourna à sept heures du matin. On tint la chose fort secrette parce qu'on comprit que la moindre indiscrétion pouvoit tout arrêter. Les billets de convocation furent envoyés sous enveloppe à chaque membre du tribunal, de manière qu'à peine quatre juges savoient-ils en arrivant pour quelle affaire ils étoient convoqués.

Mais qnelque précaution que l'on prît, Voidel qui avoit des espions par-tout, fut instruit de ce qui se passoit. Les magistrats s'étant placés sur leurs sièges dès sept heures du matin, comme il avoit été convenu, de Flandres de Brunville procureur du roi dit qu'avant de commencer le rapport de l'affaire pour laquelle on étoit assemblé, il requéroit qu'il lui fût octroyé de faire lecture d'une lettre qu'il venoit de recevoir. On lui accorda sa demande. Cette lettre lui étoit adressée par Voidel alors vice-président du comité des recherches; elle invitoit le procureur du roi et les différens rapporteurs des affaires de lèze-nation, de se rendre à midi au comité *pour affaires très pressantes.*

Il fut alors évident au tribunal qu'on vouloit absolument l'empêcher de prononcer un jugement sur les attentats des 5 et 6 octobre. On parut d'abord incertain du parti que l'on

prendroit ; mais quelques magistrats firent observer à leur compagnie, que rien ne pouvant ni ne devant arrêter le cours de la justice, il étoit de toute nécessité de commencer le rapport pour lequel on avoit été convoqué, sauf à le suspendre à midi afin de donner aux membres invités le tems de se rendre au comité des recherches. Cet avis réunit presque tous les suffrages. Pour en comprendre toute la sagesse, il faut se rappeller qu'une loi de nos anciens tribunaux, défendoit d'interrompre le rapport d'une affaire criminelle sans rendre un jugement. Ainsi le Châtelet dans cette circonstance, quoiqu'il arrivât au comité des recherches, ne pouvoit se séparer sans prendre une décision.

L'intervalle depuis sept heures jusqu'à midi fut rempli par la lecture des pièces de la procédure, et celle des dépositions d'environ trente témoins. A midi on suspendit, et la compagnie resta assemblée jusqu'au retour de ceux de ses membres mandés au comité des recherches. Lorsque ceux-ci y eurent comparu, Voidel leur dit qu'il prioit messieurs du Châtelet de permettre que quatre membres du comité se transportassent à leur greffe pour prendre connoissance sur les pièces originales des diverses affaires de lèze-nation qui s'instruisoient ; c'étoit, disoit-il, afin d'en faire un tableau général, ainsi qu'un rapport à l'assemblée

nationale, et trouver les moyens d'appliquer à ces différentes affaires une foule de renseignemens qui étoient au comité.

Les membres du Châtelet ne virent aucun inconvénient à accéder à cette demande qui n'étoit qu'un pitoyable mensonge, car jamais ces commissaires ne parurent au Châtelet, et jamais on ne fit un semblable rapport à l'assemblée. Tout paroissoit fini, et les membres du Châtelet se retiroient lorsqu'un homme du comité dit à un de ses collègues: « On les laisse donc partir? on oublie donc de leur parler de l'affaire des 5 et 6 octobre? » Un des conseillers du Châtelet qui entendit ces paroles, rappella ses confrères et apprit au comité que le rapport étoit commencé depuis sept heures du matin; qu'on avoit déja lu trente dépositions, et que la compagnie restoit assemblée pour le continuer. « Vous n'y pensez pas, s'écrièrent alors les membres du comité, le tems est on ne peut pas plus mal choisi.... Il y a dans Paris la plus grande, la plus extraordinaire fermentation.... Nous savons de science certaine qu'il a été distribué dans la nuit beaucoup, mais beaucoup d'argent..... Les sections sont assemblées pour l'élection des officiers municipaux, et par conséquent très-échauffées.... Il est de toute impossibilité, dit l'un d'eux, que vous jugiez; voilà qu'on amène M. de Bonne-Savardin et M. l'abbé de Barmont, et nous avons tout lieu de

croire que leur affaire se lie avec celle des 5 et 6 octobre.... Messieurs, dit l'un d'eux, le comité et l'assemblée nationale n'ont rien tant à cœur que de voir juger cette affaire et punir les coupables ; mais nous engageons le Châtelet à choisir un tems plus tranquille. »

Lorsque tous ces messieurs eurent épuisé les considérations qu'ils jugeoient devoir inspirer quelque terreur aux membres du Châtelet, l'un de ceux-ci fit avec beaucoup de fermeté cette sage réponse :

« Messieurs, le tribunal se fera un devoir de chercher à faire quelque chose qui soit agréable à l'assemblée nationale; mais toute législative qu'elle est, elle n'est pas au-dessus des loix, du moins de celles qu'elle n'a pas abrogées; une de ces loix défend aux juges d'interrompre une affaire criminelle sans avoir rendu un jugement quelconque, Au surplus nous en référerons à la compagnie, et nous ne doutons pas que conformément aux principes, elle n'ordonne de continuer. »

Le conseiller finissoit à peine de parler que de Pardieu qui présidoit le comité, se lève écumant de colère, faisant un geste menaçant, il s'écrie aux membres du Châtelet : » Eh! bien, Messieurs, si vous persistez à vous occuper de cette affaire, ni l'assemblée nationale, ni le comité, ni la municipalité, ni M. le commandant général ne répondront de la sûreté individuelle des

membres du Châtelet. — Monsieur, lui répondit froidement le conseiller qui venoit de parler, nous ne sommes point effrayés de ces menaces; les magistrats ne connoissent que leur devoir; ils savent, quand il le faut, mourir sur les fleurs de lys. »

Les membres du Châtelet revenus dans leur compagnie, lui rendirent compte de ce qui s'étoit passé au comité; elle décida que le rapport seroit continué; elle ne se sépara qu'à dix heures du soir, après s'être ajournée au lendemain matin sept heures. Enfin on alla aux opinions; le tribunal étoit composé de quarante juges. Après cinq heures de délibération, tous sans exception, furent d'avis qu'il y avoit lieu de décréter de prise-de-corps le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau. Que de honte, que de troubles, que de maux on eût épargné à la France si on eût laissé exécuter ce décret! De combien de forfaits on eût tari la source, si d'Orléans eût dès-lors expié sur un échafaud ceux qu'il avoit déja commis!

Jamais au reste Paris ne fut plus tranquille que dans les deux jours que dura le rapport.. On ne vit pendant tout ce tems-là aucun étranger ni dans l'enceinte, ni autour du Châtelet. Cette tranquillité fut principalement due à l'intérêt que croyoit avoir la Fayette à la maintenir.

Le lendemain, des députés du Châtelet portèrent toutes les pièces à l'assemblée nationale. Boucher-d'Argis l'un d'eux, en re-

de prononcer des décrets, sont venus lui faire hommage de la procédure; que l'assemblée nationale leur rende ce dépôt qu'ils viennent de mettre sous ses yeux; qu'elle ordonne aux officiers du Châtelet de poursuivre le cours de cette procédure, en déclarant qu'aux yeux de la loi, et en matière criminelle, elle ne connoît aucune distinction entre les citoyens, et enfin que subsidiairement elle ordonne au comité des recherches de la municipalité de Paris de fournir au procureur du roi du Châtelet toutes les preuves qui seront en son pouvoir relativement aux événemens des 5 et 6 octobre dernier. »

De Cazalès s'échauffa beaucoup contre les forfaits dont il étoit question, et contre leurs auteurs; mais il ménagea les personnes, et s'abstint de les désigner. Il s'écria: « Le palais des rois a été violé:... Les marches du trône ont été souillées du sang de ses défenseurs.... d'infâmes assassins ont mis en péril les jours de la reine des François.... les jours de la fille de Marie Thérèse!... de la reine des François!....... de cette reine qui a conquis notre amour par notre estime, et dont le nom justement célèbre surnagera sur l'oubli auquel sont dévoués les noms obscurs des agens de cette révolution..... Cet exécrable attentat, Messieurs, pèse sur la nation toute entière, si les auteurs de ces forfaits dont il n'est pas au pouvoir des hommes d'accorder le

décrétés à se pourvoir devant elle. Quelle idée se former de la morale et du bon sens d'une assemblée qui posoit en principe que le pouvoir judiciaire étoit absolument indépendant du pouvoir législatif, et qui arrachoit des assassins au tribunal qu'elle-même avoit commis pour les poursuivre ? L'histoire des despotes d'Asie n'offre pas l'exemple d'une semblable monstruosité.

Tout dans cette affaire est si révoltant, que la plume en en racontant les détails, tombe presque des mains. Mirabeau l'un des deux assassins fut juge dans sa propre cause. Il ne demanda pas, comme on pense bien, à être traduit au Châtelet. Il vota pour que l'assemblée nationale décrétât que son comité des recherches lui feroit le rapport des charges qui concernoient les représentans de la nation ; c'est-à-dire, que le malheureux eut l'impudence de demander que d'Orléans et lui fussent jugés par leurs propres complices.

Les royalistes à qui le ciel offroit une si belle occasion de démasquer les plus détestables de leurs ennemis, soit par une indulgence mal placée, soit par crainte des menaces qu'on faisoit retentir à leurs oreilles, montrèrent beaucoup de pusillanimité. L'abbé Maury cependant après un discours où il ne dit pas un seul mot des coupables, finit ainsi : « Ma conclusion, Messieurs, est que l'assemblée nationale approuve la délicatessse de messieurs du Châtelet qui avant

on l'a vu par la lettre que j'ai rapportée plus haut, il s'étoit adonné à tout événement à ce travail pour lequel il reçut d'avance de la part du prince, une somme de soixante mille livres.

Depuis que je me suis dévoué à transmettre à nos neveux le tableau de nos funestes divisions, j'ai eu mille fois dans le cours de mon travail, l'occasion de m'étonner des flots de lumière que les dates elles seules jettoient bien souvent sur les faits historiques les plus importans. Je fais cette remarque parce qu'il me paroît qu'en général les écrivains contemporains négligent trop de fixer les époques des divers événemens. Cette observation n'est point étrangère à mon sujet; elle répand au contraire le plus grand jour sur les menées de la faction orléaniste, relatives à la procédure du Châtelet.

Cette procédure fut déposée sur le bureau de l'assemblée nationale le 31 août, et dès le 30 septembre suivant, Chabroud en présenta le rapport. Ce rapport est si volumineux qu'il faudroit même à une plume exercée, plus d'une semaine pour le transcrire. Il est écrit avec un art qui suppose une longue méditation; le style en est correct, pur; châtié et même fleuri. Toutes les figures, toutes les graces, toute la séduction de l'éloquence s'y trouvent déployées. Il a fallu pour rédiger ce volume, lire préalablement environ quatre cens dépositions dont quelques-unes telles que celles de Maillard, Le-

Cointre, Mounier, la femme Andelle sont fort longues. Il est évident que tout cela ne pouvoit pas avoir été l'ouvrage d'un mois. Il falloit donc que Chabroud eût commencé son travail dès le moment où le Châtelet s'étoit mis en devoir d'entendre des témoins, et si lui, ainsi que les autres conjurés, n'avoient été intimement convaincus que d'Orléans et Mirabeau avoient eu la principale part aux massacres des 5 et 6 octobre, ce travail n'auroit pas eu pour unique objet de laver ces deux hommes. Si Chabroud eût cru de bonne foi à l'innocence de ces deux monstres, comment auroit-il pu présumer six mois d'avance, que le Châtelet les décréteroit de prise-de-corps ? Ainsi sous ce point de vue, le rapport même de Chabroud étoit une nouvelle preuve contre d'Orléans et Mirabeau..

Ce rapport au reste, quoique parfaitement bien écrit ainsi que je l'ai dit, avoit moins pour objet de justifier les deux accusés, que de prouver que les délits qui leur étoient imputés, avoient servi la révolution. Tout l'esprit de ce rapport se trouve dans ce peu de mots du rapport même: *Où étoit, je vous prie, le motif de blâmer*? C'est en dernière analyse la conséquence de tous les raisonnemens de Chabroud. Ces autres paroles de Mirabeau indiquent également le sens dans lequel son apologie avoit été composée : *Quand toutes les inculpations dont je suis frappé*, dit cet homme impudent à l'assem-

blée elle-même, *seroient prouvées, elles n'établiroient encore rien contre moi; ainsi je ne me regarde point comme accusé.*

L'apologie des deux coupables plus insolente que captieuse fut une véritable diatribe contre le Châtelet, contre les témoins, et plus particulièrement contre les gardes-du-corps. Tant d'audace frappa de consternation les royalistes; ils ne firent dans cette occasion qu'une foible défense; l'abbé Maury lui-même ménagea Mirabeau au point de demander qu'il n'y eût point contre lui lieu à accusation. Le marquis de Bonnay fut le seul qui s'éleva sans ménagement contre le rapport de Chabroud; il le fit en peu de mots:

« La calomnie, dit ce gentilhomme, qui s'attache à la vertu, n'obtient jamais que des succès bornés et des triomphes passagers. En vain des scélérats qui avoient tant d'intérêt de tromper le peuple, et de l'égarer, qui avoient sur-tout tant d'intérêt de se frayer un chemin facile jusques dans l'asyle de nos rois, ont-ils entrepris de diffamer les gardes-du-corps; la voix publique les a bientôt vengés.

« Dans cette orgie prétendue qui est devenue le prétexte malheureux de tant de malheurs et de tant de crimes, tout homme sage n'a vu qu'un repas fraternel consacré par l'usage entre les corps militaires, et dont l'intention étoit innocente et pure.

« Pour la première fois dans cette tribune, et dans un rapport qui, je l'avoue, m'a paru le modèle des plaidoyers *pour les grands criminels*, dans ce rapport, dis-je, on a osé prouver que dans les journées des 5 et 6 octobre, les gardes-du-corps avoient été les aggresseurs. On a eu l'étrange audace de s'écrier, le dirai-je, que l'on devoit s'applaudir que deux têtes seulement avoient été coupées.

On a voulu rejetter sur la violence des gardes-du-corps, de ces guerriers que j'appellerai stoïques, et qui se sont laissés massacrer; on a osé rejetter sur leur compte les atrocités qui dans la journée du 6 octobre, ont souillé le palais de nos rois, et entaché à jamais notre histoire.

» Eh bien ! Messieurs, vous avez été témoins des faits, vous avez lu les pièces de la procédure, les seules pièces légales, les seules véridiques.

» L'Europe, la France entière savent que les gardes-du-corps qui ont toujours combattu pour la patrie, et qui l'ont quelquefois sauvée; que les gardes-du-corps qui lui ont toujours été fidèles, la France et l'Europe entière disent qu'ils n'ont jamais été plus grands que lorsque dans un excès d'amour et d'obéissance pour leur roi ils ont laissé enchaîner leur courage à la chose publique. Action sublime, et qui n'eut jamais d'égale ni de modèle.

« Je dis qu'ils n'ont jamais été si dignes

d'hommage et d'éloge que le jour où frémissant de rage et de désespoir, ils se sont laissés immoler sur les marches du trône où le roi leur avoit interdit de se défendre.

» Telle est la conduite qu'ils ont tenue, Messieurs; ils sont tombés victimes innocentes sous le fer des assassins, et l'on ose encore outrager leurs cendres! Mais, Messieurs, les gardes-du-corps en s'immolant, ont sauvé la reine; ils ont sauvé le roi peut-être, et ils sont morts contens.

» Pour moi, Messieurs, membre de ce corps respectable à qui je me fais toujours gloire d'appartenir, et qui ne m'a jamais été si cher que depuis qu'il est malheureux; membre de ce corps toujours fidèle à la nation, à la loi et au roi, je craindrois d'être désavoué pat lui, si je m'abaissois à le justifier, à repousser des calomnies trop grossières, et qui partent de trop bas pour l'atteindre.

» Mais, Messieurs, en réponse aux allégations de M. le rapporteur, j'opposerai seulement quatre cens ans de courage, de victoires et de vertus.

» La Victoire a déja répondu pour moi, et elle répondra encore que malgré leurs détracteurs, les gardes-du-corps du roi, mes braves frères d'armes seront toujours ce qu'ils ont été, semblables à Bayard, *sans peur et sans reproches.* »

Cet élan du marquis de Bonnay ranima le courage des royalistes; ils demandèrent

que la discussion fût ajournée; mais le côté gauche refusa opiniâtrément ce délai, pour ne pas leur donner le tems de se préparer au combat. Il fallut donc le commencer sur-le-champ. Tous les membres du côté gauche, tous les orléanistes dont on avoit rempli les tribunes, prirent la défense de d'Orléans non pas avec zèle, non pas avec enthousiasme, mais avec rage, mais avec fureur. Ses plus ardens apologistes parmi les députés, furent Barnave, Pétion, Robespierre, Rœderer, Alexandre-Lameth, Prieur, Lapoule, le baron de Menou, Goupil. Dès qu'un royaliste se présentoit à la tribune pour combattre le rapport, tout le côté gauche le huoit, le menaçoit, et les tribunes paroissoient prêtes à fondre sur lui. Celles-ci proclamoient l'innocence de d'Orléans avec un tel acharnement que le chevalier de Folleville ne put s'empêcher de s'écrier : *Puisque les tribunes veulent voter dans cette affaire, elles n'ont qu'à descendre à nos places.*

La prévention en un mot et le bruit furent portés au point qu'il n'y eut pas un seul royaliste qui pût prononcer un discours suivi. Des vociférations, des hurlemens épouvantables lui fermoient la bouche à chaque phrase qu'il prononçoit.

Le plus grand silence régna lorsque Mirabeau parut à la tribune, et annonça qu'il alloit prononcer son apologie. Il lut en effet un fort long discours : on ne pouvoit sur une matière aussi grave raisonner plus imperti-

nemment. Pour donner une idée de l'esprit dans lequel ce discours fut composé, j'en citerai deux ou trois lambeaux.

Sur l'accusation d'avoir été vu dans les rangs du régiment de Flandres, un sabre nud sous le bras, le comte de Mirabeau s'écria : « Eh bien ! l'action de porter un sabre nud, n'est ni un crime de lèze-majesté, ni un crime de lèze-nation : ainsi tout pesé, tout examiné, les dépositions qui attestent ce fait n'ont rien de vraiment facheux. «

La déposition du comte de Virieu étoit une de celles qui chargeoient le plus Mirabeau. Voici de quelle manière il repoussa cette déposition : « Il est étrange ce M. de Virieu ! Mais fut-il jamais un zélateur si fervent de la révolution actuelle ? s'est-il en aucun tems montré l'ami si sincère de la constitution, qu'un homme dont on a tout dit excepté qu'il soit une bête, l'ait pris ainsi pour son confident ? »

On me reproche, dit ailleurs Mirabeau, d'avoir tenu à M. Mounier ce propos : *Et qui vous dit que nous ne voulons pas un roi ? Mais qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII ? Qu'avons-nous besoin de ce bambin pour nous gouverner ?* Eh bien ! Messieurs, ce propos que je déclare ne pas me rappeller, est tel que tout citoyen pourroit s'en honorer, et non-seulement il est *justifiable* à l'époque où on le place, mais il est bon en soi, mais il est louable.... Trouveriez-vous étrange que l'a-

mi du trône et de la liberté voyant l'horison se rembrunir, la tendance des opinions, l'accélération des circonstances, les dangers de l'insurrection, dît à son collègue trop confiant : *Et qui vous nie que le françois soit monarchiste? Qui vous conteste que la France n'ait besoin d'un roi, et ne veuille un roi? Mais Louis XVII sera roi comme Louis XVI; et si l'on parvient à persuader à la nation que Louis XVI est fauteur et complice des excès qui ont lassé sa patience, elle invoquera un Louis XVII.* On ne pouvoit révéler avec plus d'insolence tout le secret de la conjuration de d'Orléans. Je n'insisterai pas plus long-tems sur cette apologie de Mirabeau; elle étoit entièrement écrite dans ce sens; il est à croire que les juges du Châtelet, s'il l'eût prononcée devant eux, n'eussent pas manqué de s'écrier : *Habemus confitentem reum*, nous avons un coupable qui confesse son crime.

On s'attendoit qu'après Mirabeau, le duc d'Orléans s'empareroit de la tribune aux harangues, mais le duc de Biron y parut au nom et à la place du prince. Voici le discours qu'il y prononça :

« M. d'Orléans a été un des premiers sectateurs de la liberté, il la professe hautement; ses instructions envoyées dans les provinces, ont peut-être le mérite d'avoir contribué à la révolution dont nous devons tous attendre le bonheur. La conduite de M. d'Orléans j'ose le dire, s'est soutenue de-

puis; car après avoir donné ses instructions, il a marqué la modération qui devoit être l'apanage de l'homme qui le premier de sa famille avoit eu une si auguste idée. Lors des troubles du 13 juillet, lorsqu'on promenoit si criminellement le buste de M. d'Orléans, puisque c'étoit lui qui, disoit-on, le faisoit promener, M. d'Orléans ne voulut point se montrer au peuple, il n'avoit point de désagrément à en attendre, il en eût été bien reçu; mais il se cacha, et il eut quelque mérite à se cacher, car il ne vouloit point passer pour être le chef d'une insurrection qui pût inquiéter le roi. Lorsque le roi donna à l'Assemblée la marque respectable de confiance de la venir consulter, de venir mettre entre ses mains le destin de cet Empire; lorsqu'une députation de l'Assemblée fut annoncer à la capitale la résolution généreuse du roi, M. d'Orléans ne voulut pas venir à Paris, M. d'Orléans ne s'exposa pas à cette popularité qu'on lui reproche d'avoir sans cesse recherchée, et à laquelle il n'a jamais permis la moindre publicité; car j'avoue qu'un de ses torts est de l'avoir trop souvent négligée. Il est beau d'être aimé d'un grand peuple; il est peut-être blâmable de se refuser toujours à ses empressemens. Si j'osois parler de moi, je dirois que ce même jour je fus indiqué par quelques-uns de mes camarades, les gardes-françoises, pour les commander; je n'ose pas prendre pour moi ces vœux honorables,

je les attribue tous à un nom qui leur fut cher, au nom d'un homme qui les commanda pendant quarante ans, et qui quarante ans leur servit de père; mais je résistai à cet empressement, et je ne crus pas devoir sans la permission du roi, sans son ordre, accepter le commandement d'un corps encore destiné à sa garde. Les larmes aux yeux, je remerciai mes camarades, et jamais il n'en fut plus parlé.

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter que vous jugerez facilement cette importante question, si vous vous rappelez quelle a été la conduite modérée de M. d'Orléans, quelles sont les dépositions contre lui, quels sont les assignés. Y voit-on le nom d'un défenseur de la liberté? Et peut-on supposer que tous gardassent le silence, si quelqu'un d'entre eux l'avoit cru coupable? Mais je m'engage au nom de M. le duc d'Orléans, à ce qu'il vous donne des éclaircissemens qui ne laisseront aucun doute ni sur sa pureté, ni sur les motifs des calomnies dont il a été l'objet. »

S'il n'y avoit pas dans cette harangue autant d'insolence que dans celle du comte de Mirabeau, il n'y avoit du moins pas plus de logique. Dire que d'Orléans avoit été le premier sectateur de la liberté, c'étoit reconnoître que dès les premiers jours de nos troubles, ce prince avoit ambitionné d'être chef de parti.

Comme on étoit prêt à décider cette grande

question, il fut demandé qu'avant de fermer la discussion, d'Orléans donnât les éclaircissemens dont Biron avoit parlé ; mais celui-ci qui savoit que le prince n'avoit point d'éclaircissemens à donner, cria qu'on pouvoit aller aux voix, que M. d'Orléans plein de confiance dans la justice de l'Assemblée, n'avoit rien à ajouter.

On alla donc aux voix, et la majorité rendit ce honteux décret : « L'Assemblée nationale, après avoir ouï le compte qui lui a été rendu par le comité des rapports, et les charges contre M. de Mirabeau l'aîné, et M. Joseph-Louis-Philippe d'Orléans, décrète qu'il n'y a pas lieu à accusation. »

Que les orléanistes ayent prononcé cette infâme absolution contre des assassins dont l'Europe entière avoit horreur, cela se conçoit ; mais du moins n'auroient-ils pas dû dans la suite, s'étonner et se scandaliser de l'impunité accordée aux scélérats qui comblèrent de cadavres la glacière d'Avignon, et à ceux qui dans les premiers jours de septembre 1792, firent couler des ruisseaux de sang dans les rues de Paris.

Le lendemain du jour où ce décret fut rendu, d'Orléans parut à la tribune de l'Assemblée nationale. La plupart des députés et des spectateurs s'attendant qu'il alloit donner les éclaircissemens dont avoit parlé le duc de Biron, on prêta la plus grande attention. Le prince parla ainsi :

« Compromis dans la procédure criminelle

instruite au Châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles, dans la journée du 6 octobre; désigné par ce tribunal comme étant dans le cas d'être décrété; soumis au jugement que vous aviez à porter, pour savoir s'il y avoit ou s'il n'y avoit pas lieu à accusation contre moi, j'ai cru devoir m'abstenir de paroître au milieu de vous, dans les différentes séances où vous vous êtes occupés de cette affaire.

« Plein de confiance dans votre justice, j'ai cru, et mon attente n'a pas été trompée, que la procédure seule suffiroit pour vous prouver mon innocence.

« M. de Biron a pris hier en mon nom, l'engagement que je ne vous laisserois aucun doute, que je porterois la lumière jusques dans les moindres détails de cette ténébreuse affaire; je n'ai demandé la parole aujourd'hui que pour ratifier cette obligation. Il me reste en effet de grands devoirs à remplir.

« Vous avez déclaré que je n'étois pas dans le cas d'être accusé, il me reste à prouver que je n'étois pas même dans le cas d'être soupçonné. Il me reste à détruire ces indices menteurs, ces présomptions incertaines répandues avec tant de confiance par la calomnie, et recueillies avec tant d'avidité par la malveillance.

« Mais, Messieurs, ces éclaircissemens nécessaires doivent être donnés en présence de tous ceux qui auront intérêt de les contre-

dire, et devant ceux qui ont été chargés d'en connoître.

« Telles sont, Messieurs, les obligations que je viens contracter en ce moment. Je me dois de les remplir, je le dois à cette Assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre, je le dois à la Nation entière.

« Il est temps de prouver que ceux qui ont soutenu la cause du peuple et de la liberté, que ceux qui se sont élevés contre tous les abus, que ceux qui ont concouru de tout leur pouvoir à la régénération de la France ; il est temps de prouver que ceux-là ont été dirigés par le sentiment de la justice, et non par les motifs odieux et vils de l'ambition et de la vengeance.

« Ce peu de mots que j'ai mis par écrit, je vais, Messieurs, le déposer sur le bureau, pour y donner toute l'authenticité qui dépend de moi. »

Ainsi Biron avoit promis avec la plus grande solemnité, que d'Orléans donneroit des éclaircissemens ; celui-ci annonce avec la plus grande solemnité, qu'il va les donner, et au lieu de les présenter, il finit par dire qu'il les donnera. Cette manière de se justifier complettoit la démonstration que le prince méritoit en effet le décret de prise-de-corps qu'il avoit plu à l'Assemblée de détourner de dessus sa tête.

Ils parurent cependant ces prétendus éclaircissemens. Le chevalier de Ferrier publia le mémoire apologétique auquel il tra-

vailloit depuis tant de mois. Il parut sous le titre de *Mémoire à consulter, et consultation pour M. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*. C'étoit un écrit judiciaire dans le genre de ces *factums* que les plaideurs publioient autrefois pour l'instruction des juges. L'écrit paroissant dans cette forme, devoit être signé par des avocats. Il étoit naturel que le choix tombât sur ceux qui formoient le conseil du Prince. Ces avocats appellés Leroi, Henrion de Pensey, Ferrey, Benoist, avoient des lumières, et jouissoient d'une bonne réputation. On comprit qu'ils ne voudroient pas être les apologistes de *grands criminels*, comme avoit dit le marquis de Bonnay. On alla chercher ces apologistes parmi les moins estimés d'entre les avocats. Ce furent Bonhome de Comeyras, Hom et Rozier. Les deux derniers étoient absolument inconnus; le premier avoit été protégé par Elie de Beaumont, et c'étoit là son seul titre de recommandation.

Une gratification pécuniaire et l'espoir d'obtenir la faveur du prince, déterminèrent ces trois légistes à signer l'ouvrage de Ferrier. Leurs noms furent pour le public une preuve qu'il falloit que la cause de d'Orléans fut bien mauvaise, puisqu'il n'avoit pu trouver que d'aussi pitoyables défenseurs. Le fond de l'apologie convertit cette preuve en démonstration. Ce n'étoit qu'une méchante et calomnieuse déclamation contre le Châtelet et les témoins. Elle étoit si pesam-

ment écrite que les hommes les plus prévenus en faveur des coupables, n'en purent lire trois pages. Malouet l'un des hommes les plus éloquens de ce siècle, l'ensevelit dans un néant dont elle n'est plus sortie, par un petit écrit de deux pages, qu'il intitula : *Mémoire à consulter chez les Nations étrangères, par M. Malouet.* Chacun courut après les deux pages, et laissa là la lourde apologie.

Cette ressource ayant manqué, Ferrier s'avisa de jetter dans le public une autre brochure apologétique, et pour engager les ennemis même de d'Orléans à la lire, il lui donna un titre injurieux au Prince, il l'intitula : *Le duc d'Orléans traité comme il le mérite.* Dans une matière aussi grave, employer une manière aussi burlesque de rétablir la réputation du premier prince du sang, c'étoit convenir qu'on n'avoit rien de solide et de sérieux à opposer en sa faveur. Ce nouvel écrit n'étoit au reste qu'un méchant pamphlet qu'on se repentit d'avoir acheté, dès qu'on en eut lu quelques lignes.

Tel fut donc l'effet que produisit et l'impuissance des moyens employés par les panégyristes de d'Orléans, et l'éclat donné à la procédure du Châtelet, que chacun et en France et en Europe, resta convaincu que le prince étoit un vil scélérat qui pour assouvir sa vengeance et son ambition, avoit versé le sang des gardes-du-corps, et avoit

voulu répandre celui du roi et de la famille royale. Sa conjuration ne fut plus un problême pour personne. Tout le monde vit dès-lors clairement qu'il étoit à la tête d'une faction qui agitoit et perdroit infailliblement la France. Dès-lors aussi l'on prévit que ce monstre pourroit bien faire un mal infini à à son pays; mais que jamais il n'en seroit le roi. La haîne en effet qu'on lui portoit depuis si long-temps, s'alluma à cette occasion avec une telle force, que cent mille bras l'eussent arraché du trône, s'il s'y fût assis. Le mépris que ses propres partisans nourrissoient contre lui au fond de leur cœur, eût contribué à ne mettre qu'un instant entre son élévation et sa chute. L'amour, la considération des actions grandes et brillantes, voilà ce qui maintient les rois, voilà ce qui élève les usurpateurs.

Ainsi les exécrables forfaits des 5 et 6 octobre, bien loin de favoriser les projets de d'Orléans, furent précisément ce qui apporta à leur exécution un obstacle insurmontable. Sa faction même en devint moins nombreuse; quelques membres du côté gauche s'en détachèrent, sinon avec bruit, du moins avec la ferme résolution de la combattre, dès que l'occasion s'en présenteroit à eux. Mirabeau qui avoit de l'esprit, finit lui-même par exécrer le prince, et par rougir d'avoir si long-tems combattu sous ses étendards. Cette hideuse procédure du Châtelet fut pour lui la tête de Méduse; elle le remplit de dépit,

de désespoir et d'un sombre chagrin qui le minoit visiblement.

Dans les premiers mouvemens de sa colère, il s'emporta contre le Châtelet. *Je poursuivrai*, s'écria-t-il un jour dans le sein de l'Assemblée nationale, *je poursuivrai les juges de ce tribunal jusqu'au* TOMBEAU. — *Et moi*, lui cria un royaliste, *je vous déclare en leur nom, qu'ils vous poursuivront jusqu'au* TOMBEREAU. Ce mot fut un trait empoisonné qui perça son cœur, et y laissa le germe de la mort.

Quelque circonspection que Mirabeau mît dans sa conduite, il fut aisé de s'appercevoir qu'il abandonnoit et les Jacobins et d'Orléans. Devenu suspect à la faction, il ne sut plus quelle marche tenir; après bien des vacillations, il se vendit sourdement au parti royaliste. Les ministres firent la sottise de l'acheter quand il n'avoit aucun service à leur rendre. Dépouillé en effet de la faveur populaire, il ne pouvoit plus leur nuire. C'étoit la vipère à qui on a arraché son dard. D'ailleurs Mirabeau comme tous ceux de son espèce, se vendoit, et ne se livroit pas.

Enfin au bout de quelques mois, et après une maladie de trois ou quatre jours extraordinairement douloureuse, Mirabeau mourut non sans soupçon de poison. Le malheureux au reste périt comme il avoit vécu; il périt blasphêmant Dieu, et maudissant sa propre mère. Telle fut la fin de cet homme plus fameux que célèbre, plus original qu'éloquent,

inquiet, intrigant, agitateur, avide de renommée et d'argent, sans mœurs, sans aménité, d'un commerce peu sûr, d'un caractère audacieux, brutal et féroce.

Les royalistes signèrent, et déposèrent en lieu sûr une protestation énergique contre l'absolution prononcée par l'Assemblée nationale en faveur de d'Orléans. La chaleur que les membres du côté ganche mirent à obtenir cette absolution, et la persécution qu'ils suscitèrent contre tous ceux qui la regardèrent comme une honte, prouvent qu'au moins à cette époque ils étoient orléanistes. Si comme ils l'ont prétendu depuis, d'Orléans n'eût été pour eux qu'un prince méprisable, qu'un homme couvert de crimes, il est évident que bien loin de faire effort pour l'arracher à ses juges, ils eussent vu avec contentement la justice arrêter le cours de ses attentats.

Si personne ne goûta les diverses apologies du prince, il y eut peu de personnes en France et même dans la faction, qui ne lût avec avidité, et qui ne retînt par cœur les couplets suivans:

Célébrons la grande innocence
De ce grand prince de la France,
Qu'un grand décret du grand Sénat
Purge d'un grand assassinat.
Vainement maint témoin le charge,
Son seul brevet le met au large,

HISTOIRE

DE

LA CONJURATION

DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, SURNOMMÉ *ÉGALITÉ*.

LIVRE QUINZIÈME.

Projet de d'Orléans pour donner le commandement de la garde nationale à Santerre. Affronts faits à la famille royale. Départ de Louis XVI pour Montmédi. Intrigues des orléanistes pour faire décréter la déchéance de Louis XVI, et élever d'Orléans sur le trône. Lettre de d'Orléans. Lettre de Syeyes. Diversion imprévue dans le parti de d'Orléans. Combat de la Fayette contre les orléanistes. Fin du règne de la première assemblée nationale.

COUVERT du mépris de toutes les nations, en horreur à la saine partie de ses concitoyens, convaincu à la face de l'Eu-

rope, d'être un assassin et un régicide, d'Orléans n'en fut que plus porté et que plus ardent à poursuivre cette effroyable carrière de crimes où il marchoit depuis si long-tems. Il lui paroissoit impossible de revenir sur ses pas. Quelle apparence que le chef de sa maison pût jamais lui pardonner les sanglans outrages qu'il en avoit reçus ? Le retour de l'ordre étoit la plus forte de ses appréhensions. S'il laissoit reprendre à la cour son autorité et aux anciens tribunaux la plénitude de leurs fonctions, n'arriveroit-il pas que la procédure du Châtelet seroit continuée avec une vigueur qui ne laisseroit aucun espoir de salut à ceux que les juges auroient frappés d'un décret de prise-de-corps.

Les considérations de ce genre avoient toujours beaucoup de force sur l'esprit timide de d'Orléans ; elles le maîtrisoient entièrement, de sorte qu'après l'éclat que fit cette terrible procédure du Châtelet, il se crut plus que jamais placé entre le trône et l'échafaud. Ce fut pour lui une vérité incontestable que sa tête tomberoit, s'il ne parvenoit à la ceindre du bandeau royal.

Il faut convenir qu'après tant et de si grands crimes, d'Orléans étoit autorisé à regarder ses craintes comme bien fondées, et ses raisonnemens comme sans réplique. Cependant il pouvoit encore espérer de sortir de cet abyme de honte où ses forfaits l'avoient précipité ; l'horreur de sa situation

n'étoit pas sans remède. Louis XVI avoit un penchant irrésistible à l'indulgence ; il ne savoit ni ne pouvoit haïr ; la passion de la vengeance lui étoit absolument inconnue, et la sévérité même envers les scélérats lui devenoit infiniment pénible. Si d'Orléans se fût jetté dans ses bras, tout eût été oublié ; non-seulement Louis XVI ne l'eût pas repoussé, il eût encore fait les avances, il n'eût demandé au prince d'autre garant de son repentir que sa propre parole. Mais pour se déterminer à une pareille démarche, il falloit croire que Louis XVI savoit pardonner, et d'Orléans ne croyoit pas à la vertu.

D'ailleurs le prince étoit retenu par cette mauvaise honte qu'ont les criminels à avouer même les forfaits que chacun leur reproche. La haine qu'il portoit particulièrement à la reine, le fol espoir de régner, les conseils de ses complices qui avoient le même intérêt que lui à échapper au glaive de la justice, tous ces motifs l'engagèrent à combler la mesure de ses attentats.

On convint d'abord dans son parti d'affecter le plus tendre et le plus ardent attachement à la constitution qu'alloit créer l'assemblée nationale. C'étoit-là le piège où il s'agissoit de prendre le peuple. Si on s'insurgeoit contre le roi, c'est que le roi ne pouvoit pas aimer sincèrement la constitution qui affoiblissoit son autorité. Si on portoit d'Orléans au rang suprême, c'est que lui seul

d'entre les princes étoit patriote, c'est qu'il auroit un intérêt personnel à chérir, à maintenir les loix qui l'auroient élevé sur le trône.

On ne parla plus en conséquence que de constitution. Les Jacobins feignirent pour elle le respect le plus religieux; ils dévouèrent aux proscriptions tous ceux qui ne manifestoient pas pour elle une obéissance aveugle; ils donnèrent à leur société le nom de *société des amis de la constitution*. Les plus ardens de ces prétendus amis de la constitution furent les Valence, les Sillery, les Laclos, les Sieyes, les Robespierre, les Manuel, les Pétion, les Menou, les Biron, les Montesquiou, les Marat, les Hébert, les Fauchet, les Condorcet, les Brissot, les Gorsas, les Carra, les Garat, les Boissy-d'Anglas, les Dubois de Crancé, les Rabaut de St. Etienne, les St. Fargeau, les Treilhart, les Danton, les La-Vicomterie, les Grégoire, les Camus, les Coustard, les Louvet, les Thuriot, les Merlin, les Villette, les Clootz, les Latouche, les Revvbell, les Collot d'Herbois, les Tallien, les Chénier, les Martineau. Tous ces gens-là invoquant sans cesse le serment civique qu'ils avoient prononcé, crioient continuellement, *la constitution ou la mort!* L'événement a prouvé combien ce zèle étoit hypocrite. Cette constitution n'étoit comme le disoit un écrivain royaliste, qu'un marche-pied pour élever les jacobins à la toute-puissance, et ils ne dési-

roient la toute-puissance que pour mettre d'Orléans à la tête des affaires, dans la vue de partager avec lui les trésors de la France.

Bailly et la Fayette gênoient les conjurés. On résolut de les dépouiller de leur place, de donner la Mairie à Pétion, et le commandement de la garde nationale au brasseur Santerre. Par celui-ci d'Orléans auroit disposé de toute la force armée de Paris, par l'autre il se seroit de nouveau rendu maître des subsistances.

Quant à la famille royale, on revint au plan qui n'avoit jamais été abandonné, de susciter au roi tant de désagrémens, de l'environner de tant de menaces et de dangers, que sa patience se lassât, et qu'il se déterminât enfin à abandonner la capitale et l'assemblée nationale. Alors il en auroit été de Louis XVI comme de Jacques II, on auroit crié que sa fuite étoit une abdication.

Jamais conspiration ne fut plus universelle que celle qui se fit pour contraindre le roi à la retraite. D'Orléans, la Fayette, les constitutionnels, les impartiaux, les royalistes, tous y entrèrent. Comment le malheureux Louis XVI auroit-il résisté à ce mouvement général qui le poussoit à une démarche dont les suites devoient être pour lui et pour ses amis, si cruelles? Voilà ce que les contemporains n'ont pas assez pris en considération, et ce que la postérité pesera avec impartialité avant de prononcer son juge-

ment sur le plus infortuné des rois qu'ait eu la France.

On connoît trop les vues de d'Orléans pour qu'il soit nécessaire que je motive l'intérêt qu'il avoit au succès de cette conspiration. La Fayette pensoit que si le roi donnoit dans ce piège, on prouveroit sans peine que ce n'étoit pas précisément la capitale, mais la cause de la constitution que Louis XVI abandonnoit. Cette vérité reçue, la Fayette ne doutoit pas qu'on ne le chargeât lui-même de mettre en vigueur cette constitution ; il se seroit ainsi vu roi par *interim*.

Le petit nombre de partisans de la constitution qui s'étoient détachés de la faction d'Orléans, croyoit qu'il falloit rendre le roi si misérable, le réduire à un tel esclavage, qu'il ne pût pas refuser sa sanction à l'acte constitutionnel. Ceux qui pensoient ainsi entendoient qu'on laissât Louis XVI briser ses fers, mais qu'au moment où il croiroit jouir de toute la plénitude de sa liberté, on le ramenât dans sa prison. C'étoit aussi l'avis de la Fayette.

Les impartiaux et les royalistes qui n'attribuoient les malheurs de la France, qu'à l'état de foiblesse, d'humiliation et de servitude où l'on retenoit Louis XVI, désiroient sincèrement qu'il reprît avec sa liberté, le pouvoir de mettre fin à l'anarchie. Ils ne comprenoient pas que les François pussent être ni respectés au dehors, ni heureux au

dedans, si leur roi n'étoit considéré, et ils croyoient que Louis XVI méritoit de l'être. Ils allèrent jusqu'à proposer à l'assemblée nationale de lui déférer au moins pendant trois mois la dictature. Cette proposition n'ayant pas réussi, ils ne virent d'autre remède aux malheurs publics, que de placer le monarque dans un lieu d'où il pût dicter des loix aux anarchistes.

Les impartiaux en conseillant au roi de prendre ce parti, se flattoient que touché de leur zèle et de leur fidélité, il finiroit quand il auroit reconquis son autorité, par se jetter dans leurs bras. Ils comptoient qu'alors il prendroit parmi eux ses ministres, et qu'on parviendroit à lui persuader que s'il ne falloit pas tout accorder aux novateurs, il ne falloit pas non plus leur tout refuser, et que le véritable moyen de déjouer toutes les factions, c'étoit d'offrir, et d'accorder à la France un parlement tel que celui qu'avoient les Anglois. Il y avoit sans doute de l'erreur dans ce raisonnement, mais du moins ce n'étoit que par des moyens paisibles, et non sur des monceaux de cadavres, que les impartiaux prétendoient élever leur édifice.

Les royalistes n'étoient guidés que par le religieux attachement dont ils faisoient profession pour la personne du roi, et que par leur amour pour l'antique constitution du royaume, sans entendre pour cela qu'il fallût laisser subsister quelques abus qu'un laps

de quatorze siècles avoit amenés, et contre lesquels ils avoient été les premiers à s'élever.

Telles étoient les vues des divers partis; tous désiroient l'éloignement du roi; il s'accordoient sur ce point, mais ils différoient sur les motifs qui les portoient à former ce désir. Ils différèrent également sur les moyens d'obtenir l'accomplissement de leur vœu. Les impartiaux et les royalistes s'en tinrent aux conseils; les orléanistes et les gens de la Fayette eurent recours à tous les genres de persécution. Ce sera une bien lamentable histoire que celle de toutes les humiliations dont on abreuva le monarque et sa famille pour lui rendre sa situation insupportable. On lui avoit permis d'abord quelques promenades au bois de Boulogne et sur les boulevards; il lui avoit même été accordé plus d'une fois d'aller jusqu'à Saint-Cloud. On commença par lui retrancher cette dernière promenade, et cela se fit avec l'indécence la plus révoltante. Les chevaux étoient attelés; le roi étoit dans son carosse avec sa famille. Tout-à-coup des gens du peuple envoyés par d'Orléans, et des gardes nationales même entourent la voiture, et signifient insolemment au monarque qu'il ait à rentrer dans le château. Louis XVI ne tient aucun compte d'un ordre semblable; il ordonne à son tour au cocher d'avancer. Aussi-tôt on se jette sur les chevaux; les uns les arrêtent, les autres mettent en joue la

famille royale ; ceux-là l'injurient ; ceux-ci s'adressant particulièrement à la reine, vomissent ces expressions sales et dégoûtantes dont la canaille fait retentir les lieux de débauche. Il y eut même un grenadier de la garde nationale qui osa accompagner ces horribles propos, de gestes impudiques. Ce forcené se mit dans ce honteux état de nudité dont la prostituée la plus effrénée ne pourroit sans rougir contempler la hideuse image.

Louis XVI lutta pendant trois quarts-d'heure contre ces frénétiques. La Fayette présent à cette scène, et voyant que le monarque persistoit à ne pas céder, s'approcha de sa personne, et lui dit : « Sire, je vais faire déployer le drapeau rouge pour écarter tous ces séditieux. » Il est vraisemblable que si la Fayette eût en effet montré le drapeau rouge, il se seroit engagé un combat pendant lequel la famille royale auroit couru les plus grands dangers. Peut-être même n'attendoit-on que ce signal pour se porter contre elle aux derniers excès. « Monsieur, répondit le monarque au général, je n'ai aucun avis à vous donner sur ce que vous croyez que la constitution vous autorise à faire ; mais je vous avertis, je vous préviens que je ne veux pas que l'on répande une goutte de sang pour moi. »

Le drapeau rouge ne fut pas déployé ; la Fayette ne donna même aucun témoignage qu'il voulût sincèrement la fin de ce scandale. L'assemblée de son côté qu'on en avoit avertie,

ne prenant aucune mesure pour le faire cesser, et la nuit s'avançant, Louis XVI fut obligé de renoncer à sa promenade de Saint-Cloud, et de rentrer avec sa famille dans le château.

Insensiblement ce château et le jardin qui l'accompagne, furent les seuls endroits qu'il fut permis à cette famille infortunée de parcourir. Tous les genres de désagrément vinrent se réunir à la rigueur de cette détention. Le monarque étoit journellement outragé ou dans sa personne ou dans ce qu'il avoit de plus cher. Plus d'une fois on interrompit la célébration même des saints mystères pour l'insulter lui ou son épouse. On lui reprochoit tantôt d'être indulgent pour les royalistes, tantôt d'avoir des ministres qui n'étoient pas assez constitutionnels, tantôt d'entendre la messe de prêtres dont le patriotisme, disoit-on, étoit suspect.

Chaque soir, les personnes attachées à cet infortuné monarque, se rendoient auprès de lui, et s'efforçoient par les espérances qu'ils lui donnoient, de lui faire oublier les chagrins de la journée. Toute étiquette, toute gêne étoient bannies de ce cercle. Là Louis XVI ne paroissoit point en monarque; c'étoit un ami au milieu de ses amis. On conversoit familièrement; chacun épanchoit en toute liberté les affections de son ame, les sentimens de son cœur, les pensées de son esprit. Le monarque et son épouse sortoient toujours de ces entretiens, plus calmes et plus

forts pour les assauts du lendemain. Ils ne trouvoient point de courtisans dans cette réunion d'hommes qui se pressoient autour d'eux ; mais regrettant peu le respect dont les environnoit l'ancienne cour, ils goûtoient avec volupté, ils s'enivroient des témoignages d'une amitié tendre et pure. On résolut de priver Louis XVI de cette consolation, la seule qu'il pût goûter dans sa prison; et voici comme on s'y prit.

Pendant plusieurs jours, d'Orléans remplit la ville de troubles et de séditions. On crioit que les jours du roi n'étoient pas en sûreté, et qu'il alloit être massacré dans une insurrection générale. Ceux qui par leur service étoient plus particulièrement attachés à la personne du monarque, reçurent différentes lettres où on leur donnoit avis de ne plus l'abandonner. D'après tout ce qui s'étoit passé, de telles allarmes ne pouvoient pas paroître destituées de fondement. Les royalistes se réunirent chaque jour et en plus grand nombre, autour de la famille royale. Dans une de ces séditions journalières et partielles qu'excitoit d'Orléans, ceux qu'on avoit mis en mouvement, se portèrent contre le château. Soit qu'ils ne voulussent que faire une feinte attaque, soit que la bonne contenance qu'on faisoit autour de la famille royale, les intimidât, ils se bornèrent à proférer quelques menaces, et se retirèrent.

Quelques jours après, la rumeur fut épouvantable et générale. Il se répandit que les

séditieux qui avoient menacé le château, alloient l'attaquer avec des forces considérables. Le bruit courut aussi qu'on venoit d'arrêter dans les appartemens du roi, un homme armé de poignards. Il se faisoit en même tems un mouvement extraordinaire dans les fauxbourgs. Tout-à-coup une populace nombreuse ayant à sa tête Santerre, se montra à la barrière du Trône, et gagna avec précipitation Vincennes. Elle y fit dans le château des dégâts considérables, et allarma tous les habitans pour leurs propriétés et pour leur vie.

La Fayette monte aussi-tôt à cheval, et suivi d'une forte portion de sa garde nationale, court à Vincennes, présenter le combat à cette populace. Santerre pour la première fois déploya l'étendard contre la Fayette; il osa lui tenir tête, et lui blessa même quelques hommes. Mais le commandant de la garde nationale dont l'armée étoit mieux équipée et plus nombreuse que celle de Santerre, remporta une victoire complette; il resta maître du champ de bataille, et fit quarante prisonniers qui s'étoient retranchés dans le donjon où ils se battoient en désespérés. Quant à Santerre, il abandonna honteusement la partie, et courut se réfugier dans un asyle où il resta caché plusieurs mois.

Il est assez naturel de penser que d'Orléans avoit mis Santerre aux prises avec la Fayette, dans l'espoir que celui-ci périroit

au fort de l'action, et céderoit par sa mort la place de commandant de la garde nationale, à son vainqueur. Il est vraisemblable aussi que le prince en attirant la Fayette à Vincennes, avoit en vue de diviser les forces du général, et de l'empêcher par cette diversion, de porter du secours au château.

Tandis en effet que la Fayette combattoit Santerre, le jardin et les cours des Tuileries se remplissoient d'un peuple innombrable. Les menaces qui partoient de cette foule, faisoient croire que la famille royale étoit en danger, et donnèrent lieu de craindre qu'on ne voulût renouveller les scènes des 5 et 6 octobre. Quatre cents royalistes armés de pistolets et de leur épée, se réunirent dans la chambre du roi, fortement résolus de verser plutôt tout leur sang, que de laisser outrager la famille royale.

Cette résolution mit en fureur les bandits que d'Orléans avoit envoyés au château. Trop lâches pour attaquer de front cette petite troupe, ils cherchèrent à l'intimider par leurs menaces; ils crièrent que les royalistes s'étoient rassemblés au château en armes, dans l'intention de livrer un combat au peuple, et qu'en conséquence il falloit les égorger tous. Des officiers de la garde nationale vinrent avertir ces mêmes royalistes qu'ils étoient perdus, et qu'ils perdroient avec eux la famille royale, s'ils ne déposoient pas sur-le-champ leurs armes; c'étoit là, dirent ces officiers, le seul moyen de faire tomber

le bruit qui circuloit autour du château, et d'appaiser le peuple. On fit au roi les mêmes représentations, et on lui ajouta que s'il s'élevoit une querelle, on ne manqueroit pas de dire qu'il avoit été l'agresseur. Les ministres l'engagèrent à ne point négliger l'avis qu'on lui donnoit.

Le roi en conséquence, pour mettre fin à tout ce bruit, adressa aux personnes réunies dans sa chambre, l'invitation suivante: « Je vous prie, Messieurs, de déposer ici les armes que le zèle pour la défense de ma personne pourroit vous avoir fait apporter, et de vous prescrire la plus grande modération sur tout ce que pourroient faire commettre à cet égard l'erreur, la prévention et les fausses interprétations. »

Cette invitation fut reçue comme un ordre. Chacun enveloppa ses armes dans un mouchoir; les uns les déposèrent sur une commode, d'autres dans des coffrets qui étoient auprès du lit du roi. Pendant que ce dépôt se faisoit, la garde nationale s'emparoit de l'escalier et de toutes les pièces qui y conduisoient.

Les royalistes étant bien loin d'imaginer qu'on voulût profiter de leur désarmement pour les outrager avec impunité, se retirèrent séparément, lorsqu'ils eurent déposé leurs armes. A mesure que les soldats de la Fayette appercevoient l'un d'eux, ils s'en emparoient et le poussoient brutalement jusqu'au bas de l'escalier. Là on livroit ces malheureux

tems des affronts d'autant plus sanglans pour lui, qu'il étoit revêtu d'un caractère sacré, et que depuis l'enfance il étoit accoutumé au respect et à l'obéissance des autres hommes; sa patience fut à bout.

A l'impossibilité de souffrir les chagrins dont on l'abreuvoit, et dont il ne voyoit pas le terme, se joignit le désir si naturel de recouvrer sa liberté, et encore la considération de ce qu'il croyoit devoir à sa conscience. Il étoit après tout, par la place qu'il avoit héritée de ses ayeux, le roi, le protecteur, le père de ses sujets. Il voyoit la royauté détruite, tous les pouvoirs méconnus, tous les crimes impunis, la sûreté des personnes mises par-tout en danger, et l'anarchie établie au-dessus des loix; il lui étoit évident que tant qu'il resteroit à Paris, l'ombre d'autorité qu'on lui laissoit, seroit insuffisante pour réprimer aucun des maux du royaume. Il résolut donc de se rendre aux instances qui lui étoient faites de s'éloigner de la capitale. Il vint ainsi tomber dans l'abîme où le traînoient les orléanistes, les constitutionnels et le parti de la Fayette.

Cette résolution arrêtée, le roi se proposa de se rendre d'abord à Montmédy place forte. Il pensoit qu'il seroit là en sûreté avec sa famille; il y trouvoit encore l'avantage qu'étant près de la frontière, il auroit pu s'opposer à toute espèce d'invasion dans la France, si on avoit voulu en tenter une, et se porter lui-même par-tout où il y auroit

eu quelque danger à prévenir. Le marquis de Bouillé se chargea de protéger le voyage jusqu'à Montmédy, et il fut convenu que Monsieur suivroit le roi dans sa retraite.

Quoiqu'on n'eût communiqué ce projet qu'au petit nombre de personnes qu'il étoit nécessaire de mettre dans la confidence, il arriva cependant qu'il fut su de ceux à qui il importoit le plus d'en dérober la connoissance. Parmi les femmes de la reine, il y en avoit deux dont l'une étoit vendue à Voidel, et l'autre à la Fayette. L'une et l'autre surent le jour et l'heure fixés pour le départ de la famille royale, ainsi que la route qu'elle tiendroit. La Fayette fut si bien servi par celle des femmes qui lui rendoit compte de toutes les actions de la reine, qu'il eut un échantillon de la robe que la princesse devoit porter le jour de son départ. Il fit part de ce qui se passoit au château, à Bailly et à quelques officiers de sa garde nationale, entr'autres à Gonvion et au duc d'Aumont. Voidel en instruisit le comité des recherches de l'assemblée nationale et le duc d'Orléans. Celui-ci fut au comble de sa joie ; il ne douta plus qu'il alloit enfin être élevé tout au moins à la régence.

Quelques heures avant le départ du roi, la Fayette eut avec lui un entretien, où de part et d'autre l'on dissimula. Lorsqu'il se fut retiré ; la jeune princesse fille du roi, dit avec beaucoup d'émotion aux auteurs de ses jours : « Nous sommes trahis ; la Fayette en

se retirant, a jetté sur nous un regard, et a souri d'une manière qui me persuade qu'il sait tout. » On négligea cet avis, mais un noir pressentiment flétrissoit le cœur de la reine. En descendant le château pour gagner la voiture, elle dit douloureusement à la marquise de Tourzel : « Ce voyage nous sera funeste ; le roi n'est pas heureux. »

La Fayette, Gouvion et le duc d'Aumont se trouvoient dans la cour des Tuileries, lorsque le roi y monta dans son carosse. Comme la nuit étoit fort avancée, aucune des personnes de la famille royale ne les apperçut. Le roi avoit avec lui dans le même carosse, son épouse, ses deux enfans, et la marquise de Tourzel. Monsieur partit avec son épouse, du Luxembourg où il logeoit. Il y avoit tant de sentinelles et dans l'intérieur du château des Tuileries et au Luxembourg que leur silence dans l'un et l'autre de ces palais tirent du prodige. On croit, et il est très-vraisemblable que les factionnaires avoient feint de se laisser gagner par la famille royale; mais que réellement ils avoient été gagnés d'avance par d'Orléans et la Fayette.

Dès qu'on sut dans Paris que le roi étoit parti avec toute sa famille, la faction d'Orléans se livra à l'allégresse la plus effrénée, et la Fayette montra une sécurité qui seroit inconcevable, s'il n'eût pas été au fait de toute cette machination. Les orléanistes arrachèrent les armoiries du roi, de tous lieux où

elles se trouvoient, et effacèrent le mot *roi* de toutes les enseignes. Ils commencèrent aussi à parler de déclarer le roi déchu du trône. La Fayette se montrant impassible au milieu de ces mouvemens, parcouroit les rues sur son cheval blanc, sourioit au peuple, et lui promettoit que le roi ne tarderoit pas à revenir.

Le général ne faisoit pas une promesse vaine; il avoit fait partir des couriers et des aides-de-camp, non pas sur toutes les routes, mais seulement sur celle de Montmédy. Louis n'alla pas jusqu'à cette ville; Varennes fut le terme fatal de son voyage. On laissa passer Monsieur au-delà de la frontière; son émigration servoit d'Orléans; elle rapprochoit celui-ci du trône.

On a beaucoup blâmé Louis XVI de n'avoir pas suivi Monsieur, mais c'est qu'on n'a pas voulu considérer que la retraite de Monsieur étoit favorisée par les agens de d'Orléans, et que des obstacles insurmontables s'opposoient à celle de Louis XVI. Voilà du moins ce que des témoins oculaires et dignes de foi m'ont assuré. A peine le roi fut dans Varennes que le tocsin sonna à dix lieues à la ronde; des légions de paysans armés de toutes les manières, accoururent et se trouvèrent là à point nommé. On dressa même des batteries de canon sur tous les passages. On a prétendu depuis que ces canons n'étoient pas chargés, et qu'ils étoient même hors

d'état de tirer. Louis XVI ne pouvoit pas deviner.

On a dit aussi qu'il auroit dû se faire jour le pistolet à la main, à travers les gens qui l'arrêtèrent. Charles XII lui-même n'eût pas entrepris cette folie, et quand Louis XVI l'eût faite, il n'en eût pas moins été arrêté, ou, ce qui est plus vraisemblable, les émissaires de d'Orléans qui se trouvoient là, l'eussent égorgé avec sa famille.

Il falloit bien qu'il y eût une impossibilité physique à ce que le roi s'évadât, puisque le marquis de Bouillé ni les troupes qu'il commandoit ne firent aucun mouvement pour protéger son évasion. Pour détruire la force de cette objection, on a prétendu que le roi avoit donné ordre de n'opposer aucune résistance à la violence qu'on lui faisoit. Mais dans une occasion semblable, on eût servi le roi malgré lui-même, s'il y eût eu réellement possibilité de l'arracher aux gens qui le retenoient. Le reproche dans ce cas devroit tomber plutôt, ce me semble, sur ceux qui s'étoient chargés de le mettre en sûreté, que sur lui-même.

On a dit enfin qu'il eût mieux valu cent fois pour Louis XVI, qu'il eût péri sur la place avec toute sa famille, que de perdre la vie sur un échafaud. Mais Louis XVI pouvoit-il, et devoit-il prévoir qu'on le livreroit un jour aux bourreaux ?

Ce furent un nommé Drouet maître de

poste de Sainte-Menehould, et un nommé Guillaume commis au directoire de la même ville, à qui on attribua la gloire d'avoir arrêté le roi. Ceux qui se disputèrent l'honneur de les avoir aidés dans cette fonction, furent en grand nombre. Je citerai seulement les noms de Toulotte, Bellette, Thévenin, Chevalette, Georges, Toussaint fils, Chevallon le jeune, Sauce, Leblanc, Bellitte.

Dès que la nouvelle de la détention du roi à Varennes parvint à Paris, la Fayette fit partir un détachement nombreux de sa garde nationale pour escorter le monarque; d'Orléans envoya au devant de lui des troupes de bandits, et l'assemblée nationale dépêcha trois commissaires pour protéger sa marche jusques dans la capitale. Ces trois commissaires furent la Tour-Maubourg, Barnave et Pétion, tous trois à cette époque zélés orléanistes. Les deux derniers prirent place dans la voiture du roi, et on remarqua que Pétion tint constamment le jeune dauphin sur ses genoux.

Je ne décrirai point tous les outrages que la famille royale reçut dans le long trajet de Varennes à Paris. Je me bornerai à un seul trait. Le marquis de Dampierre apprenant que le roi passoit à son voisinage, n'obéit qu'au mouvement de son zèle; il monte à cheval, court après le monarque, fend la foule qui l'environnoit, s'approche de la voiture, descend de cheval, s'incline, et baise respectueusement la main

de l'infortuné Louis XVI. Comme le gentilhomme étoit dans cette attitude, on lui tire trois coups de fusil dans les reins : il tombe ; les roues du carosse passent sur son corps, et le brisent ; son dernier sentiment est pour le monarque ; son dernier cri est *vive le roi* ! Qu'on juge de l'affliction de Louis XVI dont la main étoit encore mouillée des larmes qu'y avoit versées ce fidèle ami !

Je dirai aussi qu'on avoit eu la cruauté de placer sur le siège du cocher deux gardes-du-corps qui avoient suivi le roi dans sa fuite. Leurs mains étoient liées comme s'ils eussent été des malfaiteurs ; un soleil ardent brûloit leur visage, et leurs yeux ne rencontroient que des hommes féroces qui leur reprochoient la fidélité et l'attachement qu'ils conservoient à leur malheureux maître.

A mesure que le cortège approchoit de Paris, les insultes redoubloient, et peut-être les assassins envoyés par d'Orléans, se fussent baignés dans le sang de la famille royale, si la garde nationale n'eût formé autour d'elle une masse impénétrable. La Fayette qui étoit allé au devant d'elle, encourageoit le peuple à l'outrager, il défendoit qu'on se découvrît, et dictoit lui-même les imprécations qu'il falloit proférer. Après une conduite aussi atroce, on ne conçoit rien à l'impudence de ceux qui représentent aujourd'hui ce même homme comme un *tendre et fidèle ami de Louis XVI*. Cette ré-

flexion que j'ai déja faite, s'échappe de ma plume, chaque fois que mon récit me conduit à parler de la Fayette.

Le rôle qu'il joua dans cette déplorable circonstance, fut d'autant plus infâme, que lui-même avoit attiré sur la tête du monarque ces malheurs qu'il avoit la lâcheté de lui reprocher. Je ne saurois en effet trop répéter que son parti comme tous les autres partis, avoit employé toutes les sortes de stratagêmes pour contraindre Louis XVI à s'éloigner de la capitale. C'est aujourd'hui une vérité avérée, et que personne ne révoque plus en doute. Garat lui-même, dans ses mémoires sur la révolution, fait l'aveu formel que le voyage de Louis XVI à Varennes, étoit une affaire sçue, prévue, et concertée par tous les partis. Une telle vérité doit être présente à l'historien qui transmettra à la postérité la vie de Louis XVI.

Le roi rentré dans son château des Tuileries, fut séparé de son épouse, et du reste de sa famille; on lui défendit toute communication avec la reine, avec ses enfans, avec sa sœur. Toutes ses augustes personnes furent prisonnières. Ceux qui les avoient accompagnées à Varennes, furent sans distinction de sexe, jettés dans les prisons de l'Abbaye.

Le soir même du jour où le roi arriva, le duc de Chartres sollicita et obtint l'agrément d'aller monter la garde dans l'intérieur

du château. Le duc d'Orléans de son côté, sans qu'on puisse dire quel étoit son motif, passa la soirée entière dans une méchante boutique de barbier, qu'on voit encore aujourd'hui sur la place du Carrousel, vis-à-vis la cour qu'on appelloit Royale. Là ce prince, après s'être fait raser, joua aux dames avec des laquais; il prenoit sans doute ce honteux avilissement pour de la popularité.

Le premier soin de l'Assemblée nationale fut de suspendre Louis XVI des fonctions de la royauté. De la suspension à la déchéance, le chemin étoit court, et de la déchéance à l'élévation du duc d'Orléans, il n'y avoit qu'un pas. Le prince crut toucher au terme de ses vœux; plusieurs personnes qui n'étoient pas de son parti, crurent également la perte du roi certaine, et qu'il n'y auroit de salut que pour ceux qui se seroient rangés autour de d'Orléans. Quelques officiers-généraux qui se trouvoient alors à Paris, s'empressèrent de prêter serment de fidélité et d'obéissance à l'Assemblée nationale; le vieux comte d'Affry, colonel des Suisses et Grisons, fut de ce nombre; il se traîna à la barre de l'Assemblée nationale pour y prêter le même serment. Cette démarche ne trompoit personne; chacun voyoit que ce n'étoit pas précisément à l'Assemblée qu'on juroit fidélité et obéissance, mais à celui qu'elle jugeroit à propos de revêtir de l'autorité royale. Jamais les espérances de

d'Orléans

d'Orléans n'avoient été plus fondées ; jamais il n'avoit été aussi près du trône ; il ne lui falloit qu'une hardiesse commune, et un léger mouvement de courage pour s'y placer.

Avant de prononcer la déchéance du roi, on voulut entamer une sorte de procédure. Il fut décidé que le monarque et son épouse subiroient un interrogatoire. Cette nouveauté pénétra d'indignation les royalistes de l'Assemblée ; ils la combattirent avec force, mais tout ce qu'ils purent obtenir, fut que le mot *interrogatoire* ne seroit point employé, et qu'on se borneroit à demander au roi et à la reine, leur déclaration.

Tronchet, d'André et Duport furent chargés de l'aller recevoir. Les explications que donnèrent le roi et la reine furent pleines de dignité et de sagesse. Il n'y eut personne de compromis. Le monarque et son épouse prirent tout sur leur compte.

« Je vois, Messieurs, dit le roi, par l'objet de la mission qui vous est donnée, qu'il ne s'agit point ici d'un interrogatoire ; mais je veux bien répondre au désir de l'Assemblée nationale, et je ne craindrai jamais de rendre publics les motifs de ma conduite.

« Les motifs de mon départ sont les outrages et les menaces qui ont été faits à ma famille et à moi-même. Plusieurs écrits ont cherché à provoquer des violences contre ma personne et contre ma famille ; et ces insultes sont restées jusqu'à présent impunies ; j'ai cru dès-lors qu'il n'y avoit pas de

sûreté, ni même de décence pour moi, de rester à Paris. »

La fermentation cependant s'accroissoit dans Paris : les orléanistes dans la société des Jacobins, et dans les diverses sections où ils se répandoient, crioient qu'il falloit se hâter de décréter la déchéance de Louis XVI. Au sein de l'Assemblée nationale, on ne prononça pas le mot de déchéance, mais celui de destitution qui revenoit absolument au même. Pétion, Robespierre, Buzot, Vadier, l'abbé Grégoire, Rœderer furent ceux qui appuyèrent avec le plus d'ardeur cette destitution.

La chose ne laissoit pas que de paroître délicate aux orléanistes même; ils ne savoient trop que répondre aux royalistes qui leur disoient : « Si vous obtenez le décret de déchéance, que mettrez-vous à la place du gouvernement du roi actuel? N'est-il pas évident que vous ne voulez destituer Louis XVI, que pour donner sa couronne à d'Orléans. »

C'étoit bien à ce but qu'on prétendoit arriver, mais on ne vouloit pas en convenir. On n'osoit pas dire ouvertement : « Il faut que Louis XVI cède son trône à d'Orléans. » Pour donner momentanément le change, et ne pas laisser croire qu'on eût la pensée d'élever un usurpateur, on commença pour la première fois à jetter dans le public l'idée d'une république, et de l'établissement de la loi agraire. Cette double nouveauté fut présentée avec ménagement, et de manière

qu'on pût toujours la désavouer. Brissot, Laclos, Marat, l'abbé Fauchet, Clootz, Manuel, Gorsas, Carra, Hébert en furent les premiers apôtres. Syeyes la colportoit mystérieusement.

Cette ruse trompa les royalistes; ils crurent de bonne foi qu'il s'élevoit une faction qui vouloit convertir la France en une république. Cette erreur n'est pas encore tombée, c'est l'opinion de bien des gens que les novateurs dont je viens de parler, vouloient dès-lors le gouvernement républicain. Ils ne le vouloient pas; ils n'avoient en vue que l'élévation de d'Orléans dont ils espéroient être les favoris. On leur demandoit: « Que mettrez-vous à la place de l'autorité de Louis XVI ? » Il falloit bien qu'ils fissent une réponse à cette question. Ils répondoient: « Nous établirons une république. » Et pour que tout le peuple fût à eux, ils ajoutoient: « Nous ferons un partage égal de toutes les propriétés foncières. »

Ces prétendus républicains obtinrent un premier succès dans l'Assemblée nationale; ils en arrachèrent un décret qui auroit mis en leur pouvoir la personne du jeune dauphin. Ce décret portoit que ce prince seroit ôté aux auteurs de ses jours, et que l'Assemblée elle-même lui nommeroit un gouverneur. On imprima la liste indicative des personnes parmi lesquelles les députés choisiroient ce gouverneur. On inscrivit sur cette liste l'avocat Agier, président d'un des nou-

veaux tribunaux, le médecin Broussonnet, Cérutti, Condorcet, l'abbé Noël, rédacteur du journal intitulé *la Chronique de Paris*, François de Neufchâteau, Garan de Coulon, Hérault de Séchelles, l'avocat Hom qui avoit signé une des apologies de d'Orléans, Kersaint, Necker, Valence un des plus soumis serviteurs de d'Orléans.

Plus le parti du prince s'agitoit, plus les royalistes faisoient effort pour raffermir l'autorité de Louis XVI. Persuadés que la France étoit déchirée par deux factions, dont l'une vouloit placer d'Orléans sur le trône, et l'autre prétendoit substituer la république à la monarchie, ils dénoncèrent par tous les moyens qui étoient en leur pouvoir, ces deux factions. Les écrits qui furent publiés pour prouver leur existence, placèrent Syeyes à la tête des républicains. Ces écrits étoient si forts en raisonnemens et en probabilités, que les factions elles-mêmes s'allarmèrent, et qu'il fallut que leurs chefs s'expliquassent. D'Orléans et Syeyes publièrent une profession de foi qui pût tromper le peuple sur leurs véritables vues, au moins jusqu'au jour où ils en obtiendroient l'accomplissement. Le prince adressa à tous les journalistes la lettre suivante :

MONSIEUR,

« Ayant lu dans votre journal, N.° 689, votre opinion sur les mesures à prendre d'après le retour du roi, et tout ce que vous a

dicté sur mon compte, votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publiquement, dès le 21 et le 22 de ce mois, à plusieurs membres de l'Assemblée nationale; que je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public; mais que s'il est question de régence, je renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne. J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe de simple citoyen, où je ne me suis placé qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours, et que l'ambition seroit en moi une inconséquence inexcusable. Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs, que je fais cette déclaration; je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité qui en est le fondement, alimentera toujours leur haine contre moi; je dédaigne leurs calomnies; ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité; mais j'ai dû déclarer dans cette occasion mes sentimens et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons relativement aux nouvelles mesures que l'on pourroit être forcé de prendre.

Signé, LOUIS-PHILIPPE D'ORLEANS. »

Les royalistes bien loin d'ajouter aucune foi à cette hypocrite déclaration de d'Orléans, en conclurent qu'il se tenoit assuré qu'on alloit bientôt proclamer un régent du royaume, et à qui cette place éminente seroit-elle accordée, sinon à lui-même.

Quant au prêtre Sieyes qu'on accusoit de vouloir fonder une république en France, et qui dans la notice sur sa vie publiée depuis la mort de Robespierre, a prétendu avoir toujours été républicain, même avant la révolution; voici comment il s'expliqua sur cette accusation dans une lettre qu'il publia également par la voie des journaux. (1) Sous tous les points-de-vue rien n'est plus curieux que cette lettre.

» J'ai cru que je pourrois passer ma vie sans répondre jamais aux injures ni aux inculpations sans preuves. Quant aux injures, je ne sens pas encore le besoin d'y faire attention, quelque riche que fût ma moisson en ce genre, si je m'amusois à la recueillir. Il peut en être autrement des inculpations; il y a des circonstances où il est utile de les repousser. Par exemple, on répéte fort

(1) On la trouve notamment dans le moniteur; n'ayant pas actuellement sous les yeux ce journal, je ne me rappelle pas précisément à quelle date, mais c'est dans un des premiers Numéros du mois de juillet 1791.

que je profite en ce moment de notre position *pour tourner au républicanisme.* On dit que je cherche à faire des partisans à ce systême. Jusqu'à présent on ne s'étoit pas avisé de m'accuser de trop de flexibilité dans mes principes, ni de changer facilement d'opinion au gré du tems. Pour les hommes de bonne foi, les seuls à qui je puisse m'adresser, il n'y a que trois moyens de juger des sentimens de quelqu'un. Ses actions, ses paroles et ses écrits. J'offre ces trois sortes de preuves; elles ne sont point cachées; elles datent d'avant la révolution, et je suis sûr de ne m'être jamais démenti. Mais si l'on préfère de s'en rapporter aux allégations de la calomnie, il ne reste qu'à se taire. Ce n'est ni pour caresser d'anciennes habitudes, ni par aucun sentiment superstitieux de royalisme que *je préfère la monarchie.* Je la préfère parce qu'il m'est démontré *qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république.* Tout autre motif de détermination me paroît puéril. Le meilleur régime social est à mon avis, celui où, non pas un, non pas quelques-uns seulement, mais où tous jouissent tranquillement de la plus grande latitude de liberté possible. Si j'apperçois ce caractère dans l'état monarchique, il est clair que je dois le vouloir par-dessus tout autre. Voilà tout le secret de mes principes et ma profession de foi bien faite. J'entrerai en lice avec les ré-

il y avoit un roi et un ministre de la feuille des bénéfices. Il tournoit au calvinisme quand il croyoit que d'Orléans régneroit. Il a été athée quand Gobet, Anacharsis Clootz et Hébert ont proclamé l'athéisme. Il s'est dit déiste sous Robespierre. Cette infâme versatilité est une preuve de plus que dans le cœur d'un apostat, il n'y a que lâcheté, hypocrisie et fourberie.

Jamais cependant comme je l'ai dit, d'Orléans ne s'étoit vu plus près du trône. Les choses en étoient venues à un point qu'aucun moyen humain ne pouvoit l'empêcher d'y monter. Il devenoit impossible que la majorité de l'assemblée nationale ne décrétât pas la destitution, et cette destitution prononcée, il falloit bien ou un autre roi, ou un régent. Les royalistes opprimés, sans pouvoir sur l'opinion, n'avoient ni crédit ni force pour empêcher cette révolution. Mais il étoit écrit dans les décrets de cette providence dont les hommes ne peuvent changer l'immuable volonté, que jamais d'Orléans ne toucheroit au but où son ambition le poussoit. A l'instant même où tout lui sourioit, où il croyoit ses vœux accomplis, il se fit dans son propre parti la plus étrange diversion. Ceux qui dans sa faction, avoient été jusques-là les idoles du peuple, se tournèrent tout-à-coup contre le prince, et devinrent pour lui des ennemis aussi ardens que l'étoient les royalistes et les impartiaux.

« Les méchans, dit Fénélon, craignent

ser très-à-propos d'aristocratie un patriote qu'ils n'aimoient pas, et tel républicain ne pas leur céder dans le même genre d'habileté. Si ces hommes-là savoient nuire à leur ennemi en l'accusant d'être honnête homme, ils l'en accuseroient.

Signé, EMMANUEL SIEYES.

On voit que Sieyes en voulant persuader dans cette lettre, qu'il existoit un parti qui désiroit avec sincérité la république, confesse cependant qu'il ne tenoit en aucune manière à ce parti. A quel parti tenoit-il donc? A l'en croire, il étoit royaliste; il pensoit que dans toutes les hypothèses, la monarchie étoit préférable à la république. Ce n'étoit pas Louis XVI qu'il vouloit pour roi, puisqu'il étoit du nombre de ceux qui demandoient sa destitution. Qui vouloit-il donc pour roi? d'Orléans. Il me semble que ce n'est pas là interprêter sa réponse, puisqu'on ne voit pas qu'il pût en faire une autre. Tel est pourtant l'homme qui nous assure dans la notice de sa vie qu'il n'a pas été plus Orléaniste que Robespierriste. Il est aussi peu croyable dans cette assertion que lorsqu'il assure aujourd'hui avoir été toute sa vie républicain. Dira-t-il qu'il mentoit en 1791, lorsqu'il se disoit royaliste? Eh! qui nous répondra qu'il ne ment pas aujourd'hui? La vérité est que cet homme a toujours été et sera toujours du parti du plus fort. Il étoit royaliste, grand vicaire et chanoine quand

roi ; on promit au monarque, s'il vouloit s'engager à ne plus quitter la capitale et à accepter la constitution qui lui seroit présentée, non-seulement de ne point décréter sa déchéance, mais encore de consolider son autorité, et de lui fournir même par l'acte constitutionnel, les moyens de la rendre respectable; on se soumit de plus à rédiger ce code constitutionnel de manière qu'aucun article ne pût répugner à sa conscience. Louis XVI impatient de se réunir à sa famille, et de reconquérir sa liberté, et ne doutant nullement de la sincérité des promesses qu'on lui faisoit, souscrivit sans hésiter, le double engagement qu'on lui demandoit, c'est-à-dire qu'il s'engagea par écrit à n'abandonner la capitale que quand le royaume seroit parfaitement tranquille, et à sanctionner l'acte constitutionnel.

La chose étant ainsi arrangée avec le roi, on indiqua le jour où il seroit définitivement prononcé sur l'espèce de procédure faite à l'occasion de la fuite du monarque. Ce jour arrivé, les jacobins restés fidèles à d'Orléans, qui ne savoient rien de ce qui avoit été convenu avec le roi, ne doutèrent point qu'ils ne remportassent une victoire complette. Les comités militaire, diplomatique, de constitution, de jurisprudence criminelle, des rapports, des recherches, avoient été chargés de présenter le rapport de cette grande affaire. Ce rapport fut à l'avantage du monarque, ce qui jetta les orléanistes dans un grand éton-

nement ; ils virent par-là que la majorité des membres de ces comités n'étoit pas de leur bord.

Le rapport fini, les orléanistes le combattirent vivement ; ils parlèrent longuement, et ne furent point interrompus. Quand tous leurs orateurs eurent successivement occupé la tribune, Barnave y parut ; il jetta alors son masque, prononça un discours éloquent, combattit de front ceux qu'il appella des factieux, et ne dit rien qui ne fût à l'avantage du monarque. Les orléanistes frémirent de rage, mais leur fureur fut impuissante. Barnave fut appuyé par tout son parti, par les royalistes, par les impartiaux ; de sorte que cette fois la très-grande majorité se tourna contre les jacobins ; leur défaite fut complette. On se borna à prononcer des décrets d'accusation contre le marquis de Bouillé et quelques-uns des officiers qui devoient favoriser son projet ; on rendit au roi la portion de liberté dont il étoit privé depuis son retour de Varennes ; on le laissa maître de l'éducation de son fils. L'histoire doit même cette justice à la Fayette et à Bailly, que, dès ce moment, ils se prêtèrent avec zèle à procurer au monarque tous les adoucissemens que comportoit sa situation.

Après cette démarche, Barnave et les siens rompirent ouvertement avec les jacobins. Ils abandonnèrent leur société, et allèrent former un club au couvent des religieux Feuillans ; ses membres prirent aussi le titre

d'amis de la constitution ; ils eurent pour premier président, Bouche, et pour premiers secrétaires Salles et Antoine.

Cette désertion et l'événement qui l'avoit précédée, changèrent en autant de furies les jacobins restés dans le parti de d'Orléans. Robespierre comme un homme qui avoit perdu le jugement, crioit à haute voix dans les rues : *Mes amis, tout est perdu, car le roi est sauvé*. On se porta à tous les spectacles pour les faire fermer, comme si la non-destitution du roi eût été une calamité publique. Ce mouvement fut si brusque que tous les spectacles en effet furent fermés à l'exception de l'Opéra où la Fayette accourut, et dispersa les bandits qui assiégeoient la salle.

Les orléanistes ne se bornèrent pas à ces troubles ; ils soudoyèrent des légions de brigands et d'assassins. Tout-à-coup ces misérables couvrirent le champ de Mars. Pendant qu'ils s'y rendoient, Brissot rédigeoit dans la société des Jacobins une pétition, pour que ces scélérats la signassent, et la portassent ensuite à l'assemblée nationale. L'objet de cette pétition étoit de demander de rechef le jugement et la destitution de Louis XVI. Brissot qui feignoit comme tant d'autres, de n'être pas orléaniste, et de vouloir une république, étoit réellement à cette époque un des hommes de d'Orléans. La pétition en est elle-même une preuve ; car *le dernier article ménageoit à d'Orléans*

le trône. Ce fait est avoué par la femme Roland dans ses mémoires. (1) Brissot lui-même en convint depuis devant le tribunal révolutionnaire; mais il prétendit que *la phrase dans laquelle on insinuoit que Louis étant censé avoir abdiqué par sa fuite, il falloit lui choisir un successeur, fut insérée par Laclos* (2).

La pétition étant rédigée, un nommé d'Anjou et un autre orléaniste dont le nom ne me revient pas, la portèrent au Champ-de-Mars, et fournirent aux signataires deux mains de papier, six plumes et une bouteille d'encre.

Le premier exploit de ces signataires fut de massacrer de sang-froid deux malheureux invalides qui déjeûnoient paisiblement au Champ-de-Mars, et de mettre leurs têtes sur des piques.

La Fayette et Bailly envoyèrent à onze reprises différentes, invitation aux attroupés de se séparer. Ceux-ci insultèrent les porteurs de l'invitation, et bien loin de se séparer, quelques-uns d'entr'eux se répandirent dans la ville pour recruter de nouveaux bandits. Leur nombre ne faisant que s'accroître, la sédition devint allarmante. Des

---

(1) Pag. 42.

(2) Voyez procès de J. P. Brissot, imprimé chez Clément, p. 111.

espions répandus parmi eux rapportèrent que la signature de la pétition n'étoit qu'un prétexte pour former un grand rassemblement, et qu'à l'entrée de la nuit, on devoit se porter au château, y égorger la famille royale, et proclamer d'Orléans roi.

La Fayette allarmé de cet avis, voulut voir ce que sa présence produiroit parmi les rebelles, il s'avança vers le champ-de-Mars; mais comme il alloit y entrer, un de ces scélérats lui tira un coup de fusil qui rata. La fermentation devenant extrême, ce fut une nécessité de déployer une grande force. Bailly et les autres officiers municipaux parurent avec le drapeau rouge, et la Fayette revint escorté d'un nombreux détachement de la garde nationale.

Les séditieux bien loin d'obéir aux trois sommations qui leur furent faites de se retirer, firent pleuvoir une grêle de pierres sur la garde nationale, et lui tirèrent même plusieurs coups de pistolet. Elle eut ordre de faire feu; elle obéit. La terreur se mit alors parmi ces brigands. En un clin-d'œil ils abandonnèrent le Champ-de-Mars, et se sauvèrent avec la plus grande précipitation, remplissant Paris de leurs plaintes et d'imprécations contre Bailly et la Fayette. Il y eut de leur côté onze morts et treize blessés, et du côté de la garde nationale un mort et deux blessés.

Le maire et le commandant ne surent pas profiter de leur avantage. Le premier étoit

un

un véritable idiot en affaires; la politique du second comme on a dû le remarquer souvent dans le cours de cette histoire, n'alloit jamais au-delà du moment; il ne savoit rien faire pour l'avenir. Ils auroient dû au sortir du Champ-de-Mars, se transporter aux Jocobins, et fermer leur antre, de-là se rendre à l'assemblée nationale, et en exiger la dissolution totale de cette infernale société.

Faute d'avoir pris cette double mesure, ils ne retirèrent absolument aucune utilité de l'expédition du Champ-de-Mars. La caverne des jacobins continua à être le rendez-vous de tous les conjurés orléanistes. Ceux-ci engendrèrent tant de calamités, tant de désordres, que l'assemblée nationale désespéra du salut de la chose publique. Elle crut la France sur le point d'être déchirée tout-à-la-fois et par la guerre civile et par les armes des puissances étrangères. Les fléaux que commençoit à engendrer la circulation des assignats, la difficulté de procurer des subsistances à la capitale, achevèrent de la décourager; elle se confessa incapable de tenir plus longtems les rênes du gouvernement. On se hâta de faire un triage dans cet amas informe de projets de loix qu'on avoit enfantées dans le cours de plus de deux années; on lia les articles qu'on adopta, de manière que leur ensemble ne ressembloit pas mal à une longue suite de sommaires de chapîtres; on y cousit quelques lambeaux de la constitu-

république et de la loi agraire n'étoient qu'une ruse imaginaire pour s'attacher le petit peuple, et laisser derrière le voile l'homme qu'on vouloit mettre à la place de Louis XVI.

Je dois dire que parmi les constitutionnels, plusieurs ont prétendu n'en avoir eu que la physionomie, et avoir toujours été dans le cœur ardens royalistes. On compte dans cette classe, des officiers généraux, et la plupart des derniers ministres de Louis XVI. Mais l'histoire ne juge pas des physionomies; elle ne juge que les actions; et celui qui l'écrit, ne doit rendre compte à la postérité que de ce qu'ils ont fait, et non des sentimens qu'ils tenoient cachés dans leur cœur. J'oserai de plus remarquer qu'il n'est ni loyal, ni d'une bonne politique d'afficher une opinion qu'on n'a pas; c'est se rendre suspect au parti qu'on feint d'abandonner, et trahir celui qu'on feint de servir, et je pense que dans quelque situation où l'homme puisse se trouver, la trahison est une ressource qu'on ne doit jamais employer même contre les scélérats, parce qu'il n'est jamais permis de recourir à une ressource odieuse vile et criminelle. Ces royalistes à masque constitutionnel, n'ont cessé pour excuser la duplicité de leur conduite, de citer l'exemple du célèbre Monk; mais d'abord un exemple unique est une fort mauvaise règle de conduite. Ensuite il n'est pas vrai que Monk ait été un traître; ce fut un homme trompé

Etienne, Lechapelier, Talleirand-Périgord, évêque d'Autun, Bureau de Pusy, Dupont de Nemours, Salles, le vicomte de Noailles, Lecoulteulx, Laborde-Méreville, Rœderer, Durand de Maillane, Populus, Monneron, Dionis du Séjour, Guillaume, d'Ormesson, tels furent les héros du parti constitutionnel.

La faction de d'Orléans se trouva composée de tous les jacobins du royaume, c'est-à-dire de toute la canaille de France et de toute la populace des fauxbourgs de Paris. Les grands meneurs de cette faction furent Danton, Santerre, Dumouriez, Valence, Biron, Crillon, Latouche, Laclos, Voidel, Victor-Broglie, Gouy d'Arcy, l'abbé Fauchet, Chabroud, Condorcet, Noël, Brissot, Carra, Gorsas, Marat, Robespierre, Sieyes, Barère, l'abbé Grégoire, le marquis de Montesquiou, d'Aiguillon, Buzot, Lepelletier de Saint-Fargeau, Dubois de Crancé, le baron de Menou, Rewbel, Pétion, Manuel.

J'ai déja remarqué, et je remarque encore ici que presque tous les orléanistes ont soutenu depuis la mort de leur chef, n'avoir jamais appartenu à son parti; mais je ne saurois trop répéter que ce n'est pas à leur dénégation qu'il faut s'en rapporter. Les faits, qui vont suivre, prouveront qu'à l'époque de la dissolution de la première assemblée, ceux que je viens de nommer, étoient encore de la faction d'Orléans, et que ces vœux jettés dans le public, de l'établissement d'une

HISTOIRE
DE LA
CONJURATION
DE
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,
SURNOMMÉ ÉGALITÉ.

LIVRE DIXSEPTIEME.

NOUVELLE assemblée nationale. D'Orléans envoie Pétion en Angleterre. Il le fait élire maire de Paris. Ses nouvelles tentatives pour se rendre maître des subsistances, et pour diriger une insurrection générale contre la famille royale. Comment il est servi par la nouvelle assemblée. Pénible situation de Louis XVI. Massacre dans la ville d'Avignon. Wittgenstein marche contre les assassins. Les orléanistes le font remplacer par Montesquiou. Ils portent Dumouriez au ministère des affaires étrangères. Ils lèvent une armée. Journées des 20 juin et 10 août 1792. On appelle une convention nationale.

DÈS que notre première assemblée nationale qui a retenu le nom de constituante, quoiqu'elle n'eût rien constitué, eut fait

place à la seconde assemblée qu'on a appellée législative, le premier soin de d'Orléans, rentré dans la société, fut d'obtenir l'accomplissement des vues qu'il avoit depuis long-tems sur Santerre et sur Pétion. Se croyant sûr de porter ce dernier à la mairie, il l'envoya avec Voidel à Londres, pour qu'ils y rouvrissent de nouveau des magasins propres à recevoir les bleds que les conjurés se proposoient d'exporter encore de France. La marquise de Sillery et les enfans du prince accompagnèrent Pétion et Voidel dans ce voyage.

Les vues de d'Orléans ne furent pas trompées : la Fayette pour obéir à l'acte constitutionnel qui ordonnoit une nouvelle organisation de la garde nationale, abandonna le commandement de cette garde. Chaque chef de division devoit la commander à tour de rôle, mais par les menées des orléanistes ainsi que je le dirai bientôt, elle finit par tomber sous les ordres du seul Santerre.

Bailly que cette division du commandement de la force publique n'accommodoit pas, et qui craignoit de ne pas retrouver cette harmonie qui avoit toujours régné entre lui et la Fayette, parla aussi de faire retraite. Ce fut alors que d'Orléans qui depuis long-tems regrettoit d'avoir été obligé d'abandonner la clef des greniers, songea à la reconquérir en faisant nommer un maire à sa dévotion.

Dès qu'il fut assuré des intentions de Bailly, il envoya avis à Pétion de repasser

sur-le-champ la mer. Celui-ci accourut en effet. Les assignats furent répandus avec la plus scandaleuse profusion ; on gagna les suffrages de la canaille, et on repoussa par la terreur ceux des gens de bien. Les citoyens honnêtes de la capitale s'abstinrent de paroître dans les sections, et Pétion se trouva porté à la mairie, par une majorité de six mille votans. Un aussi petit nombre d'électeurs dans une des villes les plus peuplées du monde, donne une idée de la force des intrigues qu'on employa pour pousser la créature de d'Orléans à une place qui dans les circonstances où l'on se trouvoit, étoit peut-être la plus importante de tout l'Empire. Il est assez croyable que si la liberté des parisiens n'eût pas été gênée dans cette élection, ils eussent donné la préférence à l'un d'entr'eux, et non à un homme qui né à Chartres, et y ayant toujours demeuré, n'étoit pour eux qu'un étranger.

D'Orléans comme je l'ai dit, en achetant la mairie pour Pétion, avoit eu principalement en vue de se rendre de nouveau maître des subsistances, et par leur moyen d'exciter à volonté ainsi qu'il l'avoit fait autrefois, des insurrections populaires. Mais les choses n'allèrent pas à cet égard au gré du prince. Bailly dans son discours de retraite, fit l'énumération des objets confiés à son administration. Son compte fut simple, clair, et à l'abri de toute contestation. On étoit alors au 12 novembre 1791. Il déclara et

prouva que les subsistances étoient dans le meilleur état ; que les magasins pouvoient nous conduire jusqu'au printems ; qu'à cette époque il en arriveroit quarante mille sacs, et qu'avec cette quantité on arriveroit au terme de la moisson.

Pétion présent au discours de Bailly, sourioit agréablement à cette énumération. Sa joie ne fut pas de longue durée. Le lendemain, Fileul et Montaran, administrateurs particuliers des subsistances, donnèrent leur démission. Le surlendemain, le roi accompagné d'un seul officier, se rendit à la Halle-aux-Bleds. Les gens qui y sont employés le reçurent avec des transports de joie, comme s'il eut été aux plus beaux jours de son règne. Il s'enquit avec intérêt, et avec une sollicitude scrupuleuse, de l'état des subsistances. Dans le jour même, le département en eut irrévocablement l'administration. Cet événement imprévu trompa les espérances de d'Orléans.

Quelques jours après, Pétion rendant compte par apperçu à la commune, des objets confiés à sa gestion, ne put cacher son dépit. Il lui échappa de dire en parlant des subsistances. « Je dois croire qu'elles sont en bon état d'après le compte de mon prédécesseur ; mais le département *s'étant emparé* de cette branche d'administration, je vois qu'elle ne me regarde point. »

On tenta d'arracher au département cet important dépôt. On mit en question à la

commune, si l'administration des subsistances d'une grande ville ne devoit pas être attribuée exclusivement à la municipalité; mais le département tint ferme, et refusa constamment de se désaisir de l'administration qui lui avoit été confiée par le roi. De-là naquit une guerre sanglante entre Pétion et le département, et dans cette guerre, les orléanistes n'oublioient pas que leur principal objet étoit d'égorger la famille royale.

Ne pouvant accaparer les bleds, d'Orléans accapara le sucre, mais cette denrée n'étant pas de première nécessité, le peuple ne prit pas un assez vif intérêt aux manèges qui se firent à cet égard, pour se porter à une de ces insurrections générales qu'on vouloit exciter, à dessein de perdre Louis et sa famille.

On eut recours à une autre ruse : pendant plusieurs jours la municipalité fut environnée de cinq à six cents bandits, qui demandoient à grands cris qu'on réduisît le prix du pain, ainsi que celui du vin, et qu'on contraignît le département à se désaisir des subsistances.

Ce nouveau moyen n'ayant produit que de l'inquiétude et du trouble pour toute la ville, on souleva le fauxbourg Saint-Marceau ; quelques boutiques dans ce fauxbourg furent pillées. C'est à quoi se réduisit cette sédition qu'on ne put jamais diriger contre le château.

Il fallut changer de batterie ; le départe-

ment avoit bien l'administration des subsistances, mais il manquoit dans Paris de magasins pour faire des provisions de longue durée. On entreprit donc d'empêcher l'arrivée des bleds dans Paris. On sema des craintes parmi les habitans des campagnes; on leur donna des allarmes sur leur subsistance, on les engagea à retenir leurs bleds. C'étoit un moyen infaillible d'affamer Paris. Au sein du désordre qu'auroit engendré cette famine, on eût égorgé les administrateurs, et avec eux le roi que les orléanistes ne cessoient d'accuser de s'être ligué avec le département, pour accaparer les bleds.

Ces horribles menées eurent quelque succès. Il y eut de grands désordres, notamment à Evreux, à Etampes, à Corbeil. Un des ministres du roi voulant être autorisé par les orléanistes mêmes, à mettre fin à ce brigandage, s'énonça ainsi dans une proclamation : « On prépare un grand complot, car Paris est cerné; il l'est par des meneurs qu'on désignoit autrefois sous la qualification de gens de distinction. On les reconnoit à leur langage, et au beau linge qu'ils portent sous des haillons.

Les orateurs de l'assemblée législative saisirent cette occasion pour s'emporter en déclamations contre ce qu'ils appelloient l'aristocratie et le fanatisme des prêtres. Les esprits étant suffisamment échauffés par ces déclamations, les ministres représentèrent qu'il étoit donc urgent de réprimer et cette

aristocratie et ce fanatisme ; et pour cela, qu'il falloit qu'ils fussent autorisés à envoyer des troupes qui chasseroient les aristocrates et les fanatiques, rétabliroient l'ordre, et protégeroient la libre circulation des subsistances. L'assemblée n'osa se refuser à cette conséquence : les ministres obtinrent l'autorisation qu'ils demandoient, et ils envoyèrent des troupes qui chassèrent, non les aristocrates, non les fanatiques, mais les brigands qui vouloient que la famine désolât la capitale.

Ces brigands ne pilloient pas les bleds, mais ils brûloient les meules ; ce qui prouvoit évidemment qu'ils n'avoient pas besoin de grains, car si ce besoin eût été le motif de leurs excès, ils eussent volé, et n'eussent pas incendié.

La mesure prise par les ministres ne pouvoit certainement être plus réguliere. Cependant les Gorsas, les Carra, les Brissot, les Pétion, les Robespierre, les Marat, les Hébert, les Danton, et toute la populace orléaniste, crièrent que cette mesure étoit un acte révoltant de despotisme ; ce n'étoit certes pas par bonté pour l'aristocratie.

On prit quelques-uns des chefs de ces bandits, et il faut croire que si l'on n'affichât pas leur nom à tous les coins des rues, que si on ne les punit pas, ce ne fut pas par ménagement pour les aristocrates.

Dans une de ces émeutes, le maire d'Etampes fut massacré ; il le fut, parce qu'il

vouloit protéger la libre circulation des grains. On projetta à Paris, de célébrer une fête en l'honneur de ce malheureux. Les orléanistes, Pétion à leur tête, mirent tout en œuvre pour s'opposer à l'exécution de cette idée; ils ne réussirent pas; la fête eut lieu parce que le département l'emporta encore dans cette occasion; mais si l'aristocratie nobiliaire ou sacerdotale comme on disoit alors, eût été cause de cet assassinat, les orléanistes ne se fussent pas récriés contre les honneurs qu'on vouloit décerner aux cendres de l'infortuné maire d'Etampes, et son assassin eût été puni.

On voit par les seuls détails dans lesquels je viens d'entrer, que les orléanistes furent sous la seconde comme sous la première législature, les seuls auteurs de nos maux. Ils n'avoient pas pour eux la majorité de l'assemblée nationale; mais la minorité qui leur étoit dévouée, aidée de Pétion, de Santerre, comprima constamment la majorité, et finit par la subjuguer entièrement.

« Dans une société où les passions des particuliers, dit un écrivain (1) qui a été membre de la première assemblée nationale, ne sont point dirigées vers un but général, où chacun ne pensant qu'à soi, ne voit dans l'incertitude du lendemain que l'intérêt du

(1) Volney; Voyage en Syrie et en Egypte, Tom. I, p. 143.

moment, où les chefs n'imprimant aucun sentiment de respect, ne peuvent maintenir la subordination : dans une pareille société, un état fixe et constant est une chose impossible ; et le choc tumultueux des parties incohérentes doit donner une mobilité perpétuelle à la machine entière. »

Tel fut l'état de la France pendant le règne de la seconde assemblée législative. Dès la première de ses séances, sa minorité l'a mit en guerre avec le roi, avec le département, avec toutes les autorités, avec tous les individus qui n'étoient pas orléanistes. D'une part elle feignoit pour l'acte constitutionnel un attachement qui alloit jusqu'à l'idolatrie ; de l'autre elle faisoit présenter au peuple par les jacobins, l'appât de la loi agraire et d'un gouvernement républicain. Elle donnoit pour prétexte de ses attaques journalières contre le roi, que ce monarque ne donnoit sa confiance qu'à des royalistes ; que tous ses ministres et tous ses généraux étoient anti-constitutionnels.

Cette tactique n'avoit d'autre but que l'exécution du projet que d'Orléans avoit formé dès les premiers jours de la révolution. On vouloit susciter à Louis XVI tant de dégoûts, tant de désagrémens, qu'il fût obligé d'abandonner de nouveau la capitale. Fidèle à la parole qu'il avoit donnée aux membres de la première assemblée nationale, il dévora tout, et attendit avec patience dans son

château, la fin des nouveaux orages qui le menaçoient.

Au milieu des attaques que Louis XVI recevoit sans relâche, sa situation devenoit tous les jours plus pénible, et le mettoit dans l'impossibilité de se tracer un plan de conduite qui ôtât toute occasion à ses ennemis, de le persécuter. Sa résolution du jour ne pouvoit jamais être celle du lendemain, parce que le lendemain on le forçoit de rétracter les résolutions qu'on lui avoit arrachées la veille. Les conseils qu'on lui donnoit se combattoient : il lui étoit difficile de discerner parmi ceux qui vouloient s'emparer de sa confiance, les faux amis des véritables amis. Depuis la malheureuse journée que les orléanistes avoient appellée la journée des poignards, le nombre des émigrés s'étoit considérablement accru; à cette époque, une foule d'anciens serviteurs que Louis XVI chérissoit, et dont il aimoit à suivre les avis, avoit abandonné la cour et la France : il ne restoit auprès de lui qu'un petit nombre de royalistes. Presque tous ces royalistes soit sincèrement, soit par dissimulation se disoient constitutionnels. Il y a plus : presque tous avoient brigué ou obtenu des places du nouveau régime, et ceux qui ne jouoient pas par eux-mêmes un rôle dans ce nouveau régime, le jouoient ou par leurs enfans, ou par leurs plus proches parens. Ces royalistes disoient bien au roi, que s'ils caressoient la

chimère constitutionnelle, c'étoit pour le mieux servir; mais la prudence vouloit qu'il se tînt en garde contre les conseils qu'ils lui donnoient, parce qu'il n'avoit d'autre garant de leur sincérité que leur parole. S'il s'en rapportoit à leur conduite, il devoit les tenir pour suspects, puisque leurs actions les rangeoient parmi ses ennemis.

L'histoire de la révolution mettra cette vérité dans un plus grand jour. Pour moi je me bornerai ici à l'appuyer d'un seul exemple. Le comte de Montmorin juroit et au roi et aux amis avec lesquels il pouvoit s'ouvrir sans se compromettre, que nul homme au monde n'étoit plus dévoué que lui à la famille royale, et j'ai la preuve que le comte de Montmorin en parlant ainsi, disoit la vérité. Cependant ce même gentilhomme faisoit en apparence si bien cause commune avec les constitutionnels, ou pour mieux dire, avec les persécuteurs de Louis XVI, qu'il avoua lui-même un jour, qu'il méritoit de perdre la vie en place de Grêves, si le roi reprenoit un jour son autorité, et s'il vouloit être juste. Je certifie que cet aveu est sorti de la bouche du comte de Montmorin, en présence de personnes avec lesquelles il n'avoit aucun intérêt de dissimuler.

Louis XVI ne pouvoit donc qu'être extraordinairement réservé avec des personnes qui prétendoient à la vérité, lui être attachées; mais qui convenoient en même tems qu'elles agissoient criminellement; chacun

de

de ces royalistes qui ont survécu aux proscriptions, tient aujourd'hui ce langage : « Si Louis XVI avoit suivi les conseils que je lui donnois, il seroit encore notre roi. » D'abord cela est tout au moins douteux; ensuite dans les circonstances difficiles où se trouvoit Louis XVI, il falloit plus agir que conseiller; enfin ce prince n'étoit pas Dieu; il ne pouvoit pas lire au fond des consciences; les actions qu'il voyoit, devoient le porter sinon à condamner, au moins à suspendre son jugement.

Convaincu que la forte majorité de la nouvelle assemblée désiroit réellement la constitution, ce fut d'abord à cette majorité que Louis XVI résolut de se tenir fortement attaché : il ne voulut plus que des ministres constitutionnels; il apprit la constitution par cœur, et ordonna que dans son conseil elle servît de base et de règle à toutes les délibérations. D'un autre côté, opiniâtrément résolu à tenir la parole qu'il avoit donnée, de ne plus abandonner la capitale, il repoussa constamment toutes les mesures, tous les avis qui tendoient à l'en éloigner.

Les orléanistes disoient bien aussi qu'ils demandoient la constitution ou la mort; mais comme ce n'étoit pas là ce qu'ils désiroient, comme ils n'avoient d'autre vue que d'égorger la famille royale, il arrivoit que le roi en ne s'environnant que de ministres constitutionnels, ne rendoit pas ses affaires meilleures. On crioit que ces ministres n'étoient

rien moins que ce qu'ils paroissoient être, et que dans le fond de leur ame, ils se promettoient de rétablir l'ancien ordre de choses. Louis XVI pour faire tomber ces cris de sédition, changeoit sans cesse de ministres; il remplaçoit ceux contre lesquels on élevoit des soupçons, par d'autres qu'il alloit chercher jusques dans l'antre des jacobins; mais si les derniers venus ne se prononçoient pas fortement contre la famille royale, ils étoient à leur tour dénoncés et décriés. Ainsi on amena le monarque à prendre des ministres même parmi les orléanistes.

Les manèges qui se faisoient à l'égard des ministres, se pratiquoient également à l'égard des généraux. Ces généraux avoient beau invoquer la constitution; s'ils n'étoient pas ardens orléanistes, il falloit qu'ils abandonnassent le commandement qui leur étoit confié. Je ne citerai à ce sujet, qu'un trait que l'histoire écrira en lettres de sang. Le midi s'étoit rempli de troubles. Les côtes d'Afrique et d'Italie avoient vomi à Marseille des milliers de scélérats; de-là ils s'étoient répandus dans toute la Provence. Partout où ils passoient, le sacrilège, le viol, le brigandage, l'assassinat étoient commis impunément.

Ils entrèrent dans Avignon, ayant à leur tête un monstre qu'on appelloit Jourdan, qu'on surnomma depuis *Coupe-tête*, et qui se glorifioit de ce surnom. Cette bête féroce indigne du nom d'homme, donna à ses gens le

signal du carnage. Plusieurs habitans sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrés avec des rafinemens de cruauté dont l'histoire d'aucun peuple n'offre d'exemple. On força les prisons, on y égorgea froidement; on y mutila, on y déchira les malheureux qui y étoient détenus. Le sang coula à si grands flots que les eaux de la Sorgues qui arrose l'intérieur de la ville, s'en teignirent; les carrières furent encombrées, engorgées de cadavres, ou plutôt de membres, de masses informes de chair. Ces Antropophages après avoir égorgé leurs victimes, les dépeçoient, et s'en disputoient les lambeaux; ils réalisoient à l'envi avec une féroce émulation, ce que la fable nous raconte de l'horrible festin offert par Atrée à son frère Thyeste. Jamais forfaits plus monstrueux n'avoient souillé ce globe.

L'Europe entière frémit d'indignation en apprenant de tels excès; un cri général s'éleva, et en demanda justice à l'assemblée législative. Il est horrible de dire que bien loin de l'accorder, elle prononça une amnistie en faveur de ces Cannibales. Les intrigues des orléanistes lui arrachèrent ce honteux décret qui la couvre d'une tache ineffaçable auprès de toutes les générations. Ces mêmes Cannibales furent appellés dans la société des Jacobins, et jusques dans le sein de l'assemblée législative, de *braves brigands*, *des héros*. Ces honneurs, cette protection leur étoient dus. D'Orléans qui les avoit

recrutés, se proposoit de les attirer à Paris; si le nombre d'assassins qu'il soldoit dans cette capitale, ne suffisoit pas pour répandre le sang de Louis XVI.

Cependant dans l'intervalle que la faction mit à demander et à obtenir l'amnistie, une partie de gardes nationales du Midi et de soldats restés fidèles au roi occupa Avignon. Les monstres qui avoient ensanglanté cette ville, se dispersèrent. On se saisit de quelques-uns de leurs chefs au nombre desquels furent Jourdan, Duprat, Mainvielle, Barbaroux, et on les jetta dans ces mêmes cachots où ils avoient égorgé tant de victimes. Leur détention remplit de nouveau toute la province de troubles et d'allarmes. Leurs complices ramassèrent une armée assez considérable pour faire craindre que les prisonniers ne fussent élargis, et que les massacres ne recommençassent.

Il étoit instant de prévenir cette nouvelle calamité. Louis XVI se hâta d'envoyer dans le Midi le comte de Wittgenstein, lieutenant général. Cet officier étoit agréable aux orléanistes; ils le croyoient à eux; ils se trompoient. La vérité est qu'il paroissoit être un partisan ardent du systême constitutionnel. Cet attachement sinon réel, du moins apparent pour la constitution, et qui lui valoit une grande renommée de popularité parmi ceux qu'on appelloit patriotes, détermina Louis XVI à lui confier le commandement des troupes réunies dans le Midi. Il n'y avoit

nulle vraisemblance que ce choix pût être contredit, et le roi en cédant dans cette circonstance à l'opinion du parti dominant, croyoit avoir la certitude que Wittgenstein dont il connoissoit les talens militaires, et qu'il savoit ennemi des excès qu'il s'agissoit de réprimer, répondroit parfaitement à ses vues.

Le comte fut rendu à son poste le 21 mars 1792. Il se convainquit que la force seule pouvoit contenir les bandes d'assassins qui désoloient le midi. Ceux qui l'observoient, le devinèrent; ils ne doutèrent point que bien loin de rendre à Jourdan et à ses complices la liberté, il ne les fît punir par les tribunaux d'une manière qui effrayât tous les scélérats dont ils étoient les chefs. Ils s'étudièrent en conséquence à entraver sa marche, à l'environner de dégoûts afin de le contraindre à se retirer.

Dans cette foule de ministres que le malheur des tems poussoit successivement sur les marches du trône, de Grave eut son tour; les orléanistes le portèrent au département de la guerre. Ce fut à lui que Wittgenstein adressa ses plaintes sur les contradictions qu'il éprouvoit; il terminoit sa lettre en déclarant au ministre, que si on cherchoit *à l'entraver dans tous ses pas, sa démission étoit remise dès ce moment entre ses mains.*

De Grave le prit au mot; il lui écrivit cette lettre laconique :

« D'après le désir que vous avez témoigné, Monsieur, de quitter le commandement du Midi, je m'empresse d'avoir l'honneur de vous prévenir que le roi a accepté la démission que vous avez donnée de ce commandement ; sa majesté approuve en conséquence que vous veniez ici, pour aller ensuite reprendre celui de la vingtième division que vous exerciez avant votre départ pour Avignon. »

Signé, P. DE GRAVE.

C'étoit comme je l'ai dit le 21 mars, que Wittgenstein avoit été chargé de ce commandement, et ce fut le 17 avril suivant qu'on l'obligea de le quitter. Ainsi la faction mettoit une telle rapidité dans ses menées, qu'en moins d'un mois de tems, elle contraignit ce général d'abandonner un poste où il ne l'auroit certainement pas servie. L'orléaniste Montesquiou lui succéda, et à peine celui-ci eût mis le pied dans le comtat, que Jourdan et tous ses complices recouvrèrent leur liberté. Il y a plus : trois jours après l'arrivée du nouveau commandant, le brigand Jourdan vêtu d'un uniforme d'officier général, fit une entrée triomphante dans Avignon.

Ces dernières circonstances sont dignes d'attention. Comme ce Jourdan et sa troupe furent ensuite mandés à Paris, et y commirent les mêmes assassinats qu'à Avignon, tout le sang qu'ils firent couler dans la capi-

tale, doit retomber sur Montesquiou le libérateur et le protecteur de ces bêtes féroces. Quelqu'un témoignant à ce général, son étonnement de ce qu'il avoit jetté dans la société tous ces tigres, il s'écria comme autrefois Chabroud à l'occasion des 5 et 6 octobre : *Où est le motif de blâmer? C est un parti qui en dévorera un autre; voilà à quoi tout se réduit.*

Avec de tels généraux Louis XVI se trouvoit absolument à la merci de la faction. Il n'étoit pas plus heureux comme on l'a vu, en ministres. Les uns devoient lui être suspects, les autres étoient notoirement orléanistes. Parmi ces derniers, Dumouriez est un de ceux que la France et même le le monde entier doit le plus exécrer. Il parvint par des manières hypocrites et des protestations de fidélité à la personne du roi, à obtenir le département des affaires étrangères. Il l'eut à peine, que laissant là toute dissimulation, il courut dans la caverne des jacobins, et y prit cette coëffure honteuse qui étoit le signe auquel on reconnoissoit les francs orléanistes.

Dumouriez jetta tant d'argent dans l'assemblée législative et parmi les journalistes, il souleva avec une telle impétuosité la majeure partie de la nation, il circonvint le monarque avec une telle opiniâtreté, que le malheureux Louis XVI signa en pleurant une déclaration de guerre contre l'empereur dont les intentions étoient parfaitement connues,

et duquel comme le prouvera l'histoire, on pouvoit tout obtenir par la seule voie de la représentation.

Dumouriez reste responsable au genre humain de tout le sang que cette guerre a fait couler, et fera couler encore. Ce fut pour le plus grand avantage de d'Orléans qu'il la fit déclarer. Lui-même vint peu de tems après se mettre à la tête d'une armée que le prince put regarder comme entièrement à lui. Dumouriez donna avec une impudente affectation tous les commandemens de quelqu'importance à des officiers orléanistes. Il traînoit avec lui dans les camps, des femmes qu'on avoit vues se prostituer à d'Orléans; il montroit aux soldats le duc de Chartres; il appelloit le jeune prince l'espoir de la nation, le Germanicus françois; il lui procuroit des succès faciles que les journalistes ensuite présentoient comme des exploits guerriers.

Le comte de Narbonne autre ministre de la guerre, à qui le surnom de *Ministre Linotte* que les royalistes lui donnèrent, est resté, ne servit pas moins la faction orléaniste par son inconsidération. Présomptueux à l'excès, il se rendit maître de toutes les avenues du trône, et tint éloignés du château, tous ceux dont le zèle pour la famille royale étoit connu; il prit une autorité despotique sur le conseil, et le conseil ne fit plus que des sottises; il s'empara des revenus de la liste civile, et les prodigua aux Chabot, aux

Lasource, aux Guadet, aux Brissot, aux Gorsas, aux Santerre, aux Danton, aux Carra, aux Saint Huruge, aux Clootz, aux Coustard, aux Marat, aux Condorcet, à une femme tarée qui se faisoit appeller Théroigne de Mericourt, enfin aux plus mortels ennemis de Louis et de sa famille. Chabot capucin apostat eut seul pour sa part cinquante mille écus.

Narbonne croyoit par cette prodigalité, forcer tous ces gens-là à concourir à ses vues. Comment y auroient-ils concouru, lorsque lui-même ne savoit pas où il tendoit ? Ils recevoient son argent, lui donnoient en retour des promesses qu'ils n'avoient nulle envie de tenir, et n'en continuoient pas moins à pousser d'Orléans au trône.

Mais les ministres qui dans les derniers jours du règne de Louis XVI donnèrent à la faction plus d'audace, plus d'énergie, plus d'assurance d'un succès complet, furent Servan, Roland et Clavière. Le premier étoit la créature de Pétion, le second de Brissot, et le troisième de Condorcet. Ce furent trois furies acharnées à torturer Louis XVI, et constamment appliquées à trouver un moyen prompt, un moyen infaillible de le jetter au milieu des assassins.

Le plus beau rêve, disoit le feu roi de Prusse, *que puisse faire un roi, c'est de rêver qu'il est roi de France.* Si Frédéric eût vécu de nos jours, s'il eût vu combien les tems étoient changés, il eût tenu un lan-

gage bien différent; il eût dit sans doute : *Le plus triste rêve que puisse faire le dernier des hommes, c'est de rêver qu'il est roi de France.* L'infortuné qui détrempe de sa sueur le pain qui le nourrit, l'esclave sous la domination d'un maître dur, l'accusé qui erre sous les voûtes d'une prison, sont mille fois moins malheureux que ne l'étoit Louis XVI sous le règne de notre seconde assemblée nationale.

Cependant quoiqu'environné de calamités, quoiqu'abreuvé nuit et jour, d'affronts et de chagrins, Louis XVI continuoit à repousser les instances que ne cessoient de lui faire Pétion et Manuel de s'échapper de cet enfer. La constitution lui avoit donné une garde : on fit jouer tant d'intrigues, on excita tant de séditions qu'il fût obligé de la licencier. On crut alors que se voyant seul en présence des innombrables et implacables ennemis qu'on avoit déchaînés contre lui, il prendroit le parti de les fuir. Cet espoir fut encore trompé; Louis dévora cette nouvelle insulte, et attendit patiemment les derniers coups qu'on vouloit lui porter.

La première assemblée nationale avoit créé un tribunal suprême appellé la haute Cour nationale. Ce tribunal qui siégeoit à Orléans, étoit chargé de prononcer en dernier ressort sur les décrets d'accusation qui émaneroient du corps législatif. On fit de cette institution l'abus le plus cruel contre Louis XVI : on remplit les prisons du tribu-

nal de tous ceux qu'on croyoit qu'il chérissoit le plus. De ce nombre fut le duc de Brissac commandant de la garde licenciée. A chaque décret d'accusation, l'ame de Louis XVI étoit déchirée; mais il n'en persista pas moins à vouloir rester parmi ses ennemis.

Pour qu'il ne comptât pas sur le secours de la garde nationale, Pétion leva sous ses yeux une armée de tous les bandits, de tous les malfaiteurs que d'Orléans soldoit dans Paris. On fit fabriquer plus de trente mille piques pour armer cette populace. Ce fut avec l'argent de la Commune, et avec celui du prince qu'on paya ces armes. Je vis un soir en quittant le Palais-Royal entre onze heures et minuit, au bas du grand escalier, plusieurs caisses remplies de ces piques. Delà elles allèrent dans les fauxbourgs. Il y en avoit dont la structure supposoit bien de l'atrocité dans les ouvriers qui les avoient fabriquées, et dans les scélérats qui les avoient commandées; le fer en étoit découpé de manière que celui qui en auroit été percé, auroit reçu plusieurs blessures à-la-fois, et en toutes sortes de sens.

Ceux qu'on arma de ces piques, eurent pour coëffure un bonnet de laine rouge; un méchant gilet en lambeaux, une chemise grossière et noire composoit leur uniforme. Et comme on les appelloit *sans-culottes*, on voulut qu'ils fussent dignes de ce nom. Ainsi ils n'avoient pour cette partie du vêtement que la pudeur rend indispensable,

qu'un méchant haillon qui sembloit avoir été ramassé dans les immondices des égoûts. Leur physionomie répondoit à leur accoûtrement. Pour la rendre plus difforme, ils se balafroient le visage; ils l'enduisoient de fange. Voilà l'armée que Pétion avoit levée pour le service de d'Orléans. Voilà une des inventions de ce maire de Paris que toute cette canaille appelloit le *vertueux Pétion.*

L'effroi que ces monstres inspiroient est à peine croyable. Je n'oublierai de ma vie, que passant un matin vers les sept heures, dans la rue des Noyers, j'en vis deux qui venoient de la place Maubert ; ils étoient coëffés du bonnet rouge et armés de la pique. Le plus âgé avoit à peine dix-huit ans. A mesure que ces deux enfans avançoient dans la rue, les bourgeois rentroient dans leurs maisons; les portes se fermoient; les boutiques se barricadoient. Telle étoit la peur qu'ils occasionnoient, qu'en quelques minutes il n'y eût plus qu'eux et moi dans la rue.

Une estampe qui à cette époque, fut exposée sur tous les quais, prouva à qui appartenoient ces hideux soldats. Cette estampe représentoit d'Orléans jouant au piquet avec Louis XVI. D'Orléans étoit couvert du bonnet rouge; Louis XVI cherchoit à retenir sa couronne qui glissoit de sa tête, et s'écrioit : *J'ai écarté les cœurs, il a pour lui les* PIQUES ; *j'ai perdu la partie.* On ne pouvoit prophétiser avec plus de vérité;

la partie étoit absolument perdue pour Louis XVI.

Sous le prétexte de pétitions à présenter à l'assemblée législative, on attiroit souvent autour du château les gens à piques; on imaginoit que la vue de ces forcenés qui sembloient avoir été vomis par les enfers, effrayeroit Louis XVI, et le détermineroit enfin à fuir; mais il fut inébranlable dans sa résolution d'être fidèle à la parole qu'il avoit donnée aux membres de la première assemblée.

Pétion et Manuel étoient ceux qui pressoient avec plus d'importunité le roi de sortir de la capitale; ils lui représentoient que sa mort étoit certaine s'il y restoit, et ils ne manquoient pas de lui faire observer que par l'autorité qu'ils avoient dans Paris, rien ne leur étoit plus facile que de favoriser sa retraite, et de la protéger jusqu'à l'asyle dont il auroit fait choix. Plus ces hommes insistoient, et plus le monarque qui connoissoit toute leur perfidie, repoussoit cette proposition.

Les Orléanistes voyant qu'il leur étoit impossible d'attirer le roi dans ce nouveau piège, se déterminèrent enfin à renouveller les attentats des 5 et 6 octobre, et à si bien conduire cette fois-ci les poignards des assassins, que le roi ne pût leur échapper. D'Orléans pour se ménager une excuse dans le cas où cette nouvelle conspiration n'iroit pas à son gré, sortit de Paris, et alla se mettre

ou plutôt se cacher sous l'uniforme de garde-marine à la suite de l'armée de Flandres. Il pensoit qu'il lui suffiroit de justifier de son absence, pour prouver qu'il n'avoit eu aucune part au nouvel événement. C'étoit là la ruse d'un hypocrite, et non la conduite d'un conspirateur. C'est sur-tout lorsque les conjurés vont tenter la dernière entreprise, qu'il faut que leur chef soit à son poste, pour les animer par sa présence, et les diriger par ses ordres.

Poussant la prévoyance aussi loin qu'elle pouvoit aller, d'Orléans ne se contenta pas de s'absenter, il ordonna à l'anglois *Furrer* son écuyer, de lui tenir sur la côte, une corvette prête à le transporter en Angleterre, dans le cas où le roi vaincroit ses ennemis.

Le prince étant parti, tous les conjurés se mirent en mouvement. Ils prêchèrent dans la société des jacobins avec plus d'ardeur qu'ils ne l'avoient encore fait, la loi agraire, et Brissot pour la première fois y parla d'une *convention nationale*. La conjuration devoit éclatter le 20 juin (1). Dès le 17 Laclos et Sauvigny se jettèrent dans les fauxbourgs. Carra, Gorsas, Brissot et Condorcet préparèrent par des écrits incendiaires, le peuple à l'insurrection. Gorsas la veille de l'exécution du complot, parcouroit les groupes, échauffoit les esprits, et crioit : *Amis, il nous*

(1) 1792.

faut demain aller planter sous les fenêtres du roi, non pas le chêne de la liberté, mais un TREMBLE. Danton, Lasource, Santerre, Robespierre, Legendre alloient et venoient des jacobins dans les différens districts, et par-tout vomissoient mille dégoûtantes imprécations contre la famille royale. Pétion et Manuel couvroient les murs de placards, où ils la déchiroient par mille calomnies.

La veille encore on préluda dans les champs-Elysées, aux forfaits du lendemain, par un repas où se trouvèrent 500 conjurés. Tous les députés du côté gauche furent de cette orgie; l'histrion Dugazon y chanta des couplets qui appelloient la mort sur la tête du roi; Clootz qui deux jours auparavant avoit écrit qu'il falloit interdire le roi, y porta les santés. La populace des fauxbourgs fut invitée, et prit part à la fête; elle s'y gorgea de vins et de liqueurs. Clootz lui annonça que le roi seroit interdit le lendemain, et que *Monsieur* Roland seroit principal ministre avec trois cens mille livres d'appointemens.

Le soir, l'ex-capucin Chabot membre de l'assemblée législative, se rendit au district des Enfans-Trouvés du fauxbourg Saint-Antoine; il y occupa la tribune depuis neuf heures et demie jusqu'à minuit. Lorsque l'épuisement de ses forces l'obligeoit de prendre quelque repos, Albitte, Bazire, Merlin, Goupilleau, Lasource membres comme lui

de l'assemblée nationale, s'agitoient, animoient les séditieux, et les excitoient à tout oser, à tout faire.

Chabot n'ayant plus de poisons à distiller, se mit à la tête d'une partie de la populace; le reste se partagea entre ses collègues. Ces diverses bandes avec leurs chefs se rendirent dans des cabarets, et y passèrent la nuit.

Enfin la fatale journée arriva. Dès le matin, Panis et Sergent officiers municipaux, se placèrent dans un café qui tenoit un nommé Cibé, et de-là dirigèrent l'attroupement du fauxbourg Saint-Antoine. Santerre se mit à la tête des séditieux auxquels vinrent se réunir des bandits du fauxbourg Saint-Marceau et de divers autres quartiers de la ville. C'étoit un spectacle horrible à voir que celui de ces phalanges, lorsqu'elles se *mirent* en mouvement. C'étoit un ramas d'hommes et de femmes à moitié nuds, descendus de tous les galetas, sortis de toutes les tavernes de Paris, des charbonnièrs, des ramoneurs, des crocheteurs, des gagne-deniers, des négres, des négresses; voilà les soldats qui composoient cette armée. Ils étoient armés de piques, d'épées rouillées, de tenailles, de faulx, de fourches, de besaigues, de bâtons, de pioches, de massues. Ils portoient pour enseignes au bout des piques, des haillons, de méchantes culottes noires percées de mille trous.

Cette hideuse armée étoit composée de plus

de

de trente mille hommes ou femmes ; elle mit quatre heures à défiler dans la rue Saint-Honoré ; elle étoit partagée en trois bandes : Santerre commandoit la première, Saint-Huruge la seconde, et la femme Théroigne-de-Méricourt la troisième.

Comme elle défiloit, toute la garde nationale se réunit autour du château et de la salle où les députés tenoient leur séance. Rœderer, procureur-syndic du département, se présente à la barre de l'assemblée nationale, la prévient que cette troupe veut forcer le château, et l'invite à ne pas la recevoir. Dumolard et Ramond appuient cet avis ; les conjurés membres de l'assemblée, les menacent de la mort. Pendant qu'on s'échauffe, qu'on dispute, Santerre se fait précéder d'une lettre dans laquelle il annonce que sa troupe n'est composée que *de huit mille* hommes : Lasource ajoute de vive voix, que l'intention de ces huit mille hommes n'est point *d'aller au château*, mais de laisser à l'assemblée la pétition qu'ils veulent présenter au roi.

Pendant qu'on délibère, les prétendus pétitionnaires forcent la garde, brisent les barrières, et inondent le sein de l'assemblée. Un des leurs, nommé Huguenin, ancien avocat au parlement de Nancy, homme perdu de dettes, vieillard presque septuagénaire, remarquable par sa taille gigantesque, son front chauve, et ses yeux tachetés de sang, se dit l'orateur de ces bandits, et lit un mé-

moire de huit pages, dont chaque phrase est un arrêt de mort contre la famille royale.

Quand cette furie a fini son discours, toute la horde défile dans l'assemblée, agitant les haillons qu'elle portoit au haut des piques. Elle se rend ensuite sur la place du Carrousel, pour pénétrer dans le château. Trois cents gendarmes défendoient la cour royale; de Rulhières qui les commandoit, leur ordonne de charger. Les uns refusent de le faire; d'autres versent par terre la poudre de leur bassinet; d'autres déchirent la cartouche, et jettent la balle; d'autres enfin agitent leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres, et crient *bravo* à cette populace. Les sappeurs de garde et le suisse, placés à la porte royale, l'ouvrent. En un instant les cours, la terrasse, les vestibules, l'escalier, sont inondés de ces brigands.

Un canon démonté de son affut est porté à force de bras dans la salle des gardes. La porte de l'Œil-de-Bœuf étoit fermée; on la secoue, elle alloit être brisée: c'en étoit fait de la famille royale. Un homme, un seul homme arrêta, désarma ces tigres altérés de sang. Cet homme ce fut Louis XVI. Il court à la porte, et crie aux Suisses qui la gardoient: *Ouvrez, ouvrez; je ne dois rien avoir à craindre des François*! On obéit; des forcenés s'élancent en criant: *Où est-il? où est-il? Que nous l'égorgions*! Des sabres, des piques menacent la poitrine de Louis. Les Suisses de sa garde tirent leur épée. *Non*,

non, leur dit tranquillement le roi, *remettez vos épées dans le fourreau, je vous l'ordonne.*

Cependant quelques personnes qui étoient auprès du roi, l'entraînent au fond de la chambre; il s'arrête à la troisième travée, entouré de quatre grenadiers de la garde nationale, et appuyé sur Acloque un des commandans de cette garde. Comme le roi étoit entraîné, quelques misérables crient: *Où est la reine, nous voulons sa tête!* La princesse Elisabeth qui n'avoit point voulu quitter son frère dans ce danger, se tourne vers ces assassins, présente sa poitrine à leurs poignards, et leur dit avec fermeté: *La voici la reine. — Non, non,* s'écrient deux ou trois serviteurs qui l'accompagnoient, *ce n'est point la reine, c'est Madame Elisabeth. — Eh! Messieurs, de grace,* leur dit la princesse, *ne les détrompez pas; ne vaut-il pas mieux qu'ils versent mon sang que celui de ma sœur?* ..... Quel courage! quel héroïsme! Jamais il n'y eut une ame plus grande, plus belle, plus pure que celle de cette princesse qui fut un ange dans ce siècle de corruption.

Voyant qu'il ne lui étoit pas possible de détromper ces misérables, elle se plaça à l'entrée de l'appartement, appuyée sur de Marcilly un de ses écuyers, de sorte que tous ceux qui entroient, étoient obligés de passer devant elle; sa vertu servoit de bouclier à son frère.

La reine n'avoit pu suivre son époux lorsqu'il étoit allé au devant des assassins. D'Haussonville, Choiseul-Stainville, Montmorin, Lévi, Rougeville, Obier, d'Hervilly, Bougainville, Monteil, St. Pardoux, Vergennes l'avoient environnée, et l'arrêtoient malgré elle. En vain elle crioit : *Ma place est auprès du roi, et ma sœur ne doit pas être seule à lui servir de rempart* ! On lui répondoit : *votre place est auprès de vos enfans*. Cependant elle avoit vaincu la résistance qu'on lui opposoit ; elle étoit déja parvenue dans la chambre du conseil. Le général Wittenghoff, gentilhomme Livonien et la Jarre ministre de la guerre se trouvoient là. Celui-ci arrête la reine malgré elle ; il fait ranger en travers la table du conseil ; il la contraint de rester derrière ce retranchement avec ses femmes. Elle demande alors ses enfans. La baronne de Makau et la comtesse de Soucy les avoient déposés chez Brunyer médecin du roi. On les porte à la reine, et ils sont placés sur la table. Elle s'assied alors environnée des princesses de Lamballe, de Chimay, de Tarente, de la duchesse de Duras, des marquises de la Roche-Aymon, de Tourzel, de Ginestous, et de la comtesse de Maillé. Une double haie de gardes nationales se place devant la table, et une autre haie sur quatre de hauteur défend les issues des deux extrémités.

Pendant qu'on fait ces dispositions pour

protéger les jours de la reine et de ses enfans, les scènes qui se passent autour du roi, trompent toutes les espérances des conjurés. Ce n'est pas que quelques-uns d'entr'eux ne missent tout en œuvre pour que le peuple se portât à tous les excès qu'on en attendoit. Goupilleau et Lasource lui adressoient les harangues les plus séditieuses. Un jeune homme de vingt-deux ans ne cessoit de crier qu'il falloit égorger toute la famille royale. Ce jeune homme avoit l'extérieur le plus agréable ; il étoit blond, bien fait et d'une physionomie aimable : mais ce malheureux s'appelloit *Clément.* Un autre jeune monstre appelloit à grands cris la mort sur le roi et sa famille ; celui-ci se nommoit *Bourgoin. Clément* et *Bourgoin* ! Quels noms ! Quels souvenirs ils rappelloient ! Et dans quelle circonstance ! enfin un autre scélérat figuroit dans cette scène d'horreur ; mais celui-ci étoit d'une figure extrêmement hideuse. Il se taisoit, et se contentoit de fixer le roi, en faisant des contorsions effroyables. Il portoit sur sa tête un long bonnet de carton sur lequel étoit écrit, *la mort.*

Rien de tout cela ne pouvoit émouvoir la foule. Partagée entre le roi et sa sœur, elle restoit immobile. On lisoit dans tous les yeux ou l'étonnement, ou la stupidité, ou l'inquiétude.

Tandis que les choses se passoient ainsi dans l'intérieur du château, les bandits qui

étoient restés dans les cours ou dans le jardin, ceux qui étoient montés aux fenêtres des étages élevés, ceux enfin qu'on voyoit jusques sur les toîts, ne cessoient de crier: *Quand donc nous enverrez-vous la tête du roi et celle de la reine?*

Personne n'osant toucher à ces têtes augustes, le boucher Legendre perd patience; il monte au château, suivi d'une troupe de scélérats déterminés à tout. L'un d'eux présente au roi un bonnet rouge; un des quatre grenadiers l'écarte, et est blessé d'un coup de pique. Un autre de ces scélérats crie: *Où est-il? que je le tue!* En même tems il s'avance vers le roi, en brandissant un bâton armé d'un long dard. Un garde nationale appellé Canole, détourne le coup, saisit le misérable au collet, le force de tomber aux genoux du monarque, et de crier *vive le roi.* Un troisième présente à Louis XVI une bouteille, et lui demande de boire à la santé de la nation. On veut chercher un verre; Louis dit qu'il n'est pas nécessaire, et aussi confiant que le fut Alexandre dans une circonstance bien moins périlleuse, il applique ses lèvres au vase qu'on lui présente. Un des camarades de Legendre profite de ce moment pour enfoncer avec violence sur la tête du roi un bonnet rouge.

Legendre de son côté crie que le peuple a des demandes à faire. Louis répond avec fermeté, que si on a des demandes à lui faire, ce

n'est ni le moment de proposer, ni celui d'accorder.

Un député nommé Lesueur, qui se tenoit à côté du roi, ne pouvant supporter le spectacle des dangers que couroit le monarque, s'évanouit. La sœur de Louis vole à son secours, lui fait respirer des eaux spiritueuses, et lui rend la vie. Le tendre empressement de la princesse sembla amollir tous ces tigres. Merlin lui-même, autre député qui se trouvoit là, donna des marques d'une véritable sensibilité.

Ainsi Legendre ne fut pas plus heureux que ceux qui l'avoient précédé. Santerre resté dans les cours, s'indignant de ce que le sang ne couloit pas, crut que sa présence détermineroit le carnage. Il monte suivi d'une troupe de frénétiques. Aussi-tôt tout l'intérieur du château retentit des cris : *vive Santerre, vive le fauxbourg Saint-Antoine ! vivent les sans-culottes !* Santerre persuadé qu'il lui seroit plus aisé d'obtenir la mort de la reine, que celle du roi, passe dans la salle où étoit cette princesse. La foule s'y précipite avec lui. Une femme vomissant les propos les plus impurs, jette sur la table un bonnet rouge et des rubans aux trois couleurs ; elle exige que le jeune dauphin en soit affublé ; on lui obéit.

Santerre cependant à la vue de la reine, paroît interdit ; on suffoquoit dans la salle ; on le prie de la faire dégorger de tout ce peuple. Il s'appuie alors sur la table, fixe la

reine, et lui adresse ces mots : *Eh ! madame, ne craignez rien ; je ne veux pas vous faire du mal, je vous défendrai plutôt ; mais songez qu'on vous abuse, et qu'il est dangereux de tromper le peuple.*

Après cette courte harangue, Santerre donne à sa troupe l'ordre de la retraite ; il la pousse brutalement devant lui, il la gourmande ; il la menace ; elle tremble à sa voix ; elle défile, et s'enfuit.

Tous les principaux conjurés s'étoient montrés ; Pétion seul n'avoit point encore paru ; on le vit enfin, mais lorsqu'il fut bien démontré à la faction, que la journée étoit perdué pour elle. Pétion monta sur un tabouret, et dit au roi : *Sire, vous n'avez rien à craindre. — Rien à craindre, répondit Louis avec émotion ! L'homme de bien qui a la conscience pure, ne tremble jamais ; il n'y a que ceux qui ont quelque chose à se reprocher, qui doivent avoir peur. Tiens*, ajouta-t-il en prenant la main d'un des grenadiers qui étoit à côté de lui, *donne moi ta main, mets-la sur mon cœur, et dis à cet homme s'il bat plus vîte qu'à l'ordinaire.*

Pétion confus ne répliqua rien, il se tourna vers le peuple, et lui adressa cette courte et très-étonnante harangue : *citoyens et citoyennes, vous avez commencé la journée avec* DIGNITÉ ET SAGESSE ; *vous avez prouvé que vous étiez libres ; finissez de même avec* DIGNITÉ, *et faites comme*

moi, allez vous coucher. Pétion fut obéi ; la foule disparut, et la famille royale après cinq heures d'angoisses, put enfin se réunir, et respirer.

Le lendemain, l'insurrection sembla vouloir se rallumer ; on fit encore une tentative contre le château ; le rappel battit ; la reine vole auprès de son fils. *Eh ! quoi, maman, lui dit avec ingénuité le jeune prince, est-ce qu'hier n'est pas encore fini ?* Malheureux enfant ! *Hier* ne devoit jamais finir pour lui.

Cette seconde tentative fut tout aussi inutile pour les conjurés que celle de la veille ; elle ne produisit absolument rien. D'Orléans informé de ce qui se passoit, content de n'avoir pas été compromis, et se promettant plus de succès d'un nouvel effort, se hâta de revenir à Paris. Dans les diverses conférences qu'il eut avec ses complices, il se convainquit qu'il falloit sans retard exciter une nouvelle insurrection. La journée en effet du 20 juin nuisoit infiniment à la faction. La conduite que le roi avoit tenue au milieu des légions d'assassins dont il s'étoit vu environné, inspiroit pour sa personne un intérêt qui augmentoit journellement le nombre de ses partisans. Il étoit instant d'arrêter les effets que cet intérêt pouvoit produire.

« La journée du 20 juin, dit le révolutionnaire Garat dans ses mémoires, ayant beaucoup rehaussé les affaires de la famille royale, Danton conçut, enfanta, organisa la journée du 10 août. » Rien n'est plus vrai.

Danton s'étoit substitué en idée auprès de d'Orléans, au comte de Mirabeau dont il affectoit de copier les manières brutales, et dont il croyoit avoir l'esprit et l'éloquence. Il avoit l'assurance d'être premier ministre du nouveau roi, et c'étoit à ce poste qu'il cherchoit à s'élever, à l'aide de la popularité qu'il avoit conquise.

Mais ce ne fut pas d'abord le 10 août que les orléanistes choisirent pour le jour où devoit éclater leur nouvelle conjuration. Ils devoient agir dès le premier août. On en a la preuve dans les journaux qui rendoient compte des séances des jacobins. Voici quel étoit le plan des conspirateurs : 1°. assassiner la reine ; 2°. se rendre maître de la personne du roi, si on ne parvenoit pas à faire prononcer sa déchéance ; 3°. pour exécuter ces deux articles on devoit célébrer une fête en l'honneur des Marseillois et de Pétion ; cette fête disoient les conjurés, sera comme la journée du 20 juin. Le rendez-vous devoit être le Champ-de-Mars ou les Champs-Elysées. La fête finie, on se seroit porté au château ; en passant on auroit enveloppé l'assemblée, et on l'auroit traînée au château ; on auroit ensuite obligé l'assemblée et le roi de sortir de Paris, et après leur départ on auroit égorgé tous les proscrits.

Les Marseillois dont il est parlé dans ce plan, étoient ces bêtes féroces du Midi, que le comte de Wittgenstein se proposoit de museler, et que son successeur dans le comman-

dement qui lui fut ôté, rejetta dans la société. Dès que Montesquiou eut ce commandement, des bandes de ces cannibales prirent la route de Paris où ils étoient mandés par d'Orléans et Pétion. Plusieurs se trouvèrent à la journée du 20 juin, et y eurent même la principale part: de sorte que si Wittgenstein n'eût pas quitté le commandement du Midi, il est assez vraisemblable que ni cette journée, ni celle plus terrible encore qui la suivit bientôt après, et qui fut entièrement due à ces Marseillois, n'eussent pas eu lieu. C'est ainsi que les plus grands événemens sont souvent engendrés par une cause qu'on apperçoit à peine. Celle qui amena les deux plus mémorables journées de notre révolution, fut peut-être la trop grande précipitation de Wittgenstein à offrir sa démission.

Le plan au reste dont je viens de rendre compte ne fut pas un mystère; on l'imprima, et le roi en eut une copie authentique. Ce prince depuis la journée du 20 juin s'attendoit à chaque instant à être égorgé. Il étoit si persuadé que les assassins de d'Orléans reviendroient à la charge, et qu'ils auroient enfin sa vie, que dès le lendemain de cette journée, il fit son testament, reçut les secours de la religion, et se mit dans cette disposition d'esprit où l'on n'a plus rien ni à espérer ni à craindre des hommes.

Tout concouroit à prouver à Louis XVI que l'opinion qu'il s'étoit faite, ne pouvoit être plus fondée. Chaque jour Pétion et Manuel venoient l'assurer que s'il persistoit à refuser

les offres qu'ils lui faisoient d'assurer sa retraite dans un lieu sûr, il seroit massacré. Chaque soir, chaque nuit on venoit donner l'allarme au château. Enfin les musiciens même de la Chapelle prirent plaisir à annoncer à Louis sa chûte prochaine. Un dimanche ils insistèrent avec une telle affectation, avec une joie si bruyante et si scandaleuse sur ces paroles du *magnificat, deposuit potentes de sede*, que chacun comprit à merveille, que les malheureux célébroient d'avance la mort du roi, dont les bienfaits étoient le seul soutien de leur vie. Le chant féroce de ces musiciens, la majesté du lieu, la sainteté de la cérémonie, la présence des victimes, l'indécence d'une aussi noire ingratitude, tout contribua à remplir l'ame des spectateurs de sinistres pressentimens. Louis seul se montra impassible; son épouse, sa sœur, sa jeune fille fondirent en larmes. La première assura depuis que nul outrage ne lui avoit plus cruellement déchiré le cœur, que ce malheureux *deposuit potentes de sede*.

Enfin la nouvelle et terrible journée que Louis XVI prévoyoit, et sembloit ne pas redouter, arriva. Cette journée ne fut pas celle du premier août comme il avoit d'abord été convenu entre les conjurés. Ils se trouvèrent obligés de la reculer pour deux principales raisons. La première c'est que comme ils s'en étoient flattés, ils ne purent jamais obtenir la déchéance de Louis XVI.

On ne put d'abord déterminer que la seule

section de *Mauconseil*, qui s'appella ensuite *de Bon-Conseil*, à la demander. Désespérés de n'avoir pour eux qu'une aussi foible portion du peuple, les conjurés firent rédiger par Chénier et Collot-d'Herbois, une pétition dans laquelle on supposoit contre toute vérité, que les quarante-huit sections de Paris vouloient la déchéance. Pétion vint ensuite lire cette pétition à la barre de l'assemblée, se disant envoyé par les quarante-huit sections; mais vingt-deux le désavouèrent, et la majorité de l'assemblée ne voulut jamais accorder la déchéance.

Je dois remarquer ici en passant, que ce qu'on appelloit le vœu d'une section, n'étoit la plupart du tems rien moins que son vœu. Une foule de jacobins guettoit le moment où la salle d'une section étoit vuide; elle y entroit, et y prenoit un arrêté qu'on disoit ensuite être l'ouvrage de cette section, tandis qu'à peine vingt des citoyens qui la composoient, avoient coopéré à l'arrêté. C'est à des réflexions de ce genre qu'il faut avoir égard, avant de jetter sur les parisiens tout le blâme des scènes qui se sont passées parmi eux.

La seconde raison qui obligea de reculer l'exécution du complot, fut la nécessité d'attendre qu'on eût dans Paris la totalité des brigands du Midi. Il en arriva en un seul jour une armée entière, enseignes déployées, tambour battant. On lisoit sur quelques-unes de ces enseignes, *vive Marseille*. Dès le soir même de leur arrivée, ces misérables égor-

gèrent dans les Champs-Elysées cinq à six gardes-nationales, dont deux moururent sur la place. Ce fut là le premier exploit de ces Marseillois. Les blessés furent portés au château, où la sœur et l'épouse de Louis les pansèrent de leurs propres mains. Cet acte d'humanité devint un délit de plus contre la famille royale.

Tels furent les deux principaux motifs qui obligèrent de remettre au 10 août la conjuration qui devoit éclater dès le premier du même mois. Dès le 7, Sillery étoit venu prendre un logement dans le fauxbourg Saint-Antoine, et accompagné de Santerre, il n'avoit cessé d'agiter ce fauxbourg.

Depuis le 20 juin Louis XVI ne se couchoit plus ; il se jettoit seulement sur son lit avec ses habits, se tenant toujours prêt à présenter son sein aux poignards. Aucun des martyrs que la religion honore, n'a ni plus cruellement ni plus longuement souffert que ce malheureux prince. Il passa sur pied toute la nuit du 9 au 10, entendant le sinistre et lugubre bruit du tocsin. Il avoit auprès de lui environ quatre cents personnes résolues de le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang ; elles étoient armées de pistolets et d'épées. Dans la cour du château on avoit placé une partie du régiment des suisses, l'autre partie étoit restée à Courbevoie. Il falloit qu'on ne comptât pas beaucoup sur la fidélité des soldats qui y étoient restés, sans quoi il seroit impossible d'expliquer pourquoi

dans une circonstance aussi grave, on n'avoit pas réuni autour de la famille royale, la totalité de ce régiment. Il n'y avoit au reste dans le château ni boulets, ni canons. Les suisses étoient au plus au nombre de neuf cents, y compris quarante-cinq officiers.

Voilà quels étoient les forces de Louis XVI. Les plus remarquables d'entre les officiers généraux qui se trouvoient auprès de lui, étoient le maréchal de Mailly, Wittingoff et le comte de Wittgenstein. Il n'y avoit aucun fond à faire sur le second; c'étoit un avanturier sorti de la Livonie; on lui avoit toujours connu une conduite très-équivoque; dans la journée du 20 juin il s'étoit montré comme le plus lâche des hommes. Cette journée ne fut pour lui qu'un évanouissement continuel. Le comte de Wittgenstein secondoit de son mieux le maréchal de Mailly, dont l'âge avancé rendoit les mouvemens un peu lents. On m'a dit que lorsque Louis XVI vit arriver les premières phalanges des Marseillois, traînant plusieurs pièces de canon, il saisit le bras du comte, et lui dit : *général, je ne vous abandonne pas. aujourd'hui, je mourrai avec vous.*

On crut d'abord qu'il seroit possible de prévenir l'effusion du sang, et tous les malheurs qui signalèrent cette épouvantable journée; mais on ne tarda pas à se convaincre que ce n'étoit là qu'une illusion. Dès que les Marseillois suivis de toute la garde-nationale de Paris, furent en présence des Suisses, ils

chargèrent leurs armes, et manifestèrent clairement l'intention de mettre le château à feu et à sang.

Il falloit aux Marseillois un prétexte pour commencer le combat. On désiroit en conséquence que les Suisses fussent les aggresseurs. C'étoit sur cette aggression que les conjurés avoientcompté. Pétion avoit en conséquence donné par écrit à Mandat qui commandoit ce jour-là la garde-nationale, l'ordre de repousser le peuple par la force. On espéroit beaucoup au château d'une partie de la garde nationale, et principalement des grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, aujourd'hui appellée le Pelletier. Les conjurés ne doutoient pas que cette portion de la garde nationale n'obéît à son chef, et n'engageât l'action au défaut des Suisses.

Un peuple innombrable ne cessant de se pousser contre le château, et les Marseillois continuant à vomir mille menaces contre la famille royale, et mille injures contre les Suisses, les officiers-municipaux et Rœderer, procureur-syndic du département, ordonnèrent à la garde nationale et au régiment des Suisses de faire feu sur les Marseillois. C'étoit ou un piége ou une folie, car quelque valeureuse, quelque disciplinée que soit une troupe, elle ne peut rien contre les coups formidables de plusieurs pièces d'artillerie.

Ces officiers municipaux et Rœderer voyant qu'on ne leur obéissoit pas, lurent jusqu'à trois fois l'article de l'acte constitutionnel, qui ordonnoit

ordonnoit de repousser la force par la force, lorsqu'une autorité constituée seroit attaquée. Pendant cette triple lecture, la portion de la garde nationale sur laquelle le château comptoit, se tut, l'autre manifesta contre la famille royale le même acharnement que les Marseillois. Quant aux Suisses, ils parurent également ne tenir aucun compte de cette triple invitation; ce fait est de toute vérité; et véritablement quelque braves qu'ils fussent, la conscience qu'ils avoient de l'infériorité de leur nombre et de leur force, ne leur permettoit pas de commencer. Quelle apparence en effet qu'une aussi petite troupe pût tenir tête à des ennemis qui sembloient comme ceux de Cadmus, sortir des entrailles de la terre, et que plus de trente bouches à feu rendoient invincibles?

Dans un tel état de choses, Louis XVI fut vivement pressé par Rœderer, par les officiers municipaux, par ses ministres, et par plusieurs députés qui étoient venus le joindre, de se retirer avec sa famille dans le sein de l'assemblée nationale, pour ôter lui dirent-ils; tout prétexte aux Marseillois, et de dire qu'il avoit été l'aggresseur, et de faire aucune insulte au château.

Louis XVI se rendit à ces instances, et donna un ordre positif aux Suisses, ainsi qu'à toutes les personnes qui étoient dans le château, de ne point tirer, et de n'opposer au-

enne sorte de résistance aux Marseillois, quoi qu'ils entreprissent. (1)

L'assemblée nationale envoya une députation de vingt-quatre membres au-devant du roi. Il se plaça d'abord à côté du président, laissant sa famille à la barre. Bientôt après on le relégua avec son épouse, sa sœur et ses enfans dans la loge du Logographe. Il y

---

(1) Que n'a-t-on pas dit de cette retraite ? et que ne diroient pas ceux-là mêmes qui la blâment, si Louis fût resté au château, et se fût décidé à se battre seul avec quatre cents gentilshommes mal armés, et une poignée de suisses sans canons, contre plus de cent mille hommes, ayant une nombreuse artillerie bien servie ? Ils lui imputeroient tous les malheurs de cette journée. Ils ne manqueroient pas de raisonner ainsi : « Quoi il se voit sans force, et il refuse de se rendre à l'invitation que lui font le département, les officiers municipaux, les ministres, les députés, de se retirer dans l'assemblée nationale ! Croyoit-il mieux voir que toutes ces personnes ? Ne voyoit-il pas au contraire qu'en suivant ce conseil, il ôtoit tout prétexte aux Marseillois d'attaquer ? Pouvoit-il se dissimuler que c'étoit sa seule présence qui les irritoit ? Craignoit-il que l'assemblée le laissât égorger dans son sein ? N'avoit-il pas au contraire éprouvé qu'en faisant cette démarche auprès de la première assemblée nationale, il avoit déjoué ses ennemis ? Que ne tentoit-il encore ce même moyen dans cette nouvelle occasion ! S'il n'eût pas réussi, sa mémoire seroit du moins sans reproche, puisqu'il auroit fait tout ce qu'il étoit en son pouvoir de faire pour éviter l'effusion de tant de sang. » Ce raisonnement qui pour tout esprit impartial a beaucoup de force, prouve qu'il faut être lent à juger les hommes qui se sont trouvés dans des circonstances uniques.

étoit à peine que le combat s'engagea dans la cour du château. Les Marseillois voyant que les Suisses persistoient à rester immobiles, perdirent toute retenue; ils tirèrent à eux à l'aide de longs bâtons armés de crochets, cinq factionnaires suisses qui étoient en avant; ils les désarmèrent, les dépouillèrent de leurs vêtemens, et les massacrèrent froidement. Les camarades de ceux-ci outrés de cet excès de férocité, se formèrent en bataillon quarré, et avançant toujours, ils firent un feu soutenu et meurtrier; ils arrivèrent ainsi jusques sur la place du Carousel; ils furent trois fois maîtres de cette place ainsi que des cours du château; ils s'emparèrent même de deux pièces de canon, mais faute de gargousses et de munitions, elles leur devinrent inutiles.

Un nouvel ordre du roi leur étant arrivé de battre en retraite, et l'officier-général qui le leur portoit les ayant obligés d'y obéir, ils furent bientôt enveloppés d'un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie; ils restèrent presque tous sur le carreau; deux ou trois cents seulement se sauvèrent. On en traîna quatre-vingts sur la place de Grève, où on les massacra de sang-froid, en leur faisant endurer de longues et cruelles tortures. On exerça sur les corps de ceux qui périrent dans les cours du château, tous les genres de cruauté. Une infernale lubricité se mêla aux rafinemens de la barbarie. Des hommes, des femmes attachèrent, ceux-là à leur chapeau,

celles-ci à leur coëffe, les sanglans objets qui avoient servi de jouet à leur impudicité. On ne rencontroit dans les rues que des têtes, que des membres portés au haut des piques. Les ruisseaux ne rouloient que du sang et des masses de chair.

On vit des antropophages de l'un et de l'autre sexe allumer de grands feux, en approcher les corps nuds et encore palpitans de ces malheureux suisses, et les dévorer ensuite à moitié brûlés. On remarqua une jeune fille âgée au plus de 18 ans, tenant à la main un sabre nud, se promenant parmi les corps dont le pavé étoit jonché, et plongeant son sabre dans chacun d'eux.

Le château fut mis au pillage; on y passa au fil de l'épée presque toutes les personnes qui s'y trouvoient; les valets employés au service des cuisines, éprouvèrent le même sort; leurs têtes tombèrent dans les casseroles où ils apprêtoient les viandes, et servirent de jouet à leurs assassins; on n'épargna pas même les animaux. La rage des vainqueurs s'étendit sur tout ce qui tomba sous leurs mains; les papiers, les meubles, les bijoux, les vêtemens de la famille royale devinrent leur proie. Des mégères toutes dégoutantes de sang et de fange, troquèrent leurs haillons contre les robes, contre les dentelles de la reine. Louis réduit ainsi que sa famille à ce qu'il avoit sur sa personne, se trouva dans un tel dénuement, qu'il fut obligé d'emprunter quelques louis au maire

de Paris, c'est-à-dire au plus féroce de ses persécuteurs.

Ce perfide maire aussi lâche qu'il étoit cruel, s'étoit prudemment tenu caché pendant l'action ; il avoit feint que le peuple le retenoit malgré lui prisonnier dans le palais de la mairie. Quand il sut que la faction l'emportoit, il parut ; sa première action fut de faire égorger Mandat, et de tirer lui-même des poches du mort l'ordre de faire feu sur le peuple. Après cet épouvantable assassinat, Pétion se montra à tous les conjurés ; il harangua la horde des assassins qui n'ayant plus rien à mutiler dans le château, s'amusoient pour passe-tems à incendier les écuries ; il se jetta ensuite dans l'assemblée pour en arracher les décrets qui devoient donner le suprême pouvoir à d'Orléans (1).

Jamais la faction du prince ne s'étoit vue si près de recueillir les fruits de ses innombrables forfaits ; elle tenoit le roi prisonnier ; elle avoit cassé la municipalité, et lui en avoit substitué une entièrement à sa dévo-

---

(1) Il ne faut point regarder ce que je viens de raconter de la journée du 10 août, comme une histoire complette de cette journée. J'ai choisi parmi les événemens qui la remplirent, ceux-là seulement que mon sujet ne me permettoit pas de passer sous silence. L'histoire entière de cette journée se trouve dans un autre écrit que j'aurois deja donné au public, sans les orages qui se rénouvellent sans cesse, et qui n'ont pas encore permis de dire toutes les vérités.

tion ; elle avoit même nommé Santerre commandant en chef de la force de Paris ; la majorité de l'assemblée environnée de canons, d'assassins, de cadavres et de sang, étoit frappée de terreur, et ne pouvoit plus rien refuser. Les nommés Mathieu, Cellier, Piogé, Dubosc, Varin, Jacob, Gérard, Dumesne, Jobbé et Gandri se disant à eux dix la section entière des Thermes de Julien, viennent demander audacieusement à l'assemblée, qu'elle prononce à l'instant même la déchéance de Louis. Tout annonçoit donc que ce changement de dynastie qui depuis trois ans, étoit l'objet des vœux de la faction orléaniste, et la cause de tant de crimes, alloit enfin s'effectuer.

Il faut encore ici rendre hommage à cette providence qui au milieu des plus terribles orages que puissent exciter les passions humaines, reste immuable ainsi que le rocher au milieu des flots courroucés de la mer. Comme c'est elle qui arrache le sceptre à celui qui le portoit; elle seule aussi peut le remettre aux mains de l'ambitieux qui a servi d'instrument à ses impénétrables desseins. Dans cette trop mémorable journée du 10 août, d'Orléans pouvoit tout, et il obtint en effet tout excepté la couronne. On nomma des ministres qui lui étoient dévoués, et parmi eux se trouva ce farouche Danton qui comptoit être son premier visir : il vit Louis et sa famille traînés et ensévelis dans la tour du Temple ; il put se dire que ses complices

étoient les maîtres absolus des destinées de la France ; mais il ne put obtenir la déchéance. Dans l'étrange confusion où l'on avoit amené toutes choses, cet article étoit le plus aisé à conquérir, et on ne conçoit pas comment une assemblée que la faction dominoit si impérieusement, ne l'accorda point. Elle se contenta de décréter la suspension *provisoire* du roi. Le même décret portoit qu'il seroit appellé une convention nationale qui prononceroit *sur les mesures qu'elle croiroit devoir adopter pour assûrer la souveraineté du peuple, et le règne de la liberté et de l'égalité.* Ce furent les termes du décret.

D'Orléans ne songea plus alors qu'à consacrer le reste de sa fortune à composer cette convention nationale de ses créatures et de ses complices, de manière que leur premier travail fût de le placer enfin sur le trône. En attendant la formation de cette assemblée ; la première de ce genre qu'eût vue la France, on s'étudia à établir l'opinion qu'en vertu du décret qui la convoquoit, sa principale, son unique mission étoit de juger le roi, c'est-à-dire de le détrôner, et de le mettre à mort. Quoiqu'il ne fût pas dit un mot de ce jugement dans le décret qu'on invoquoit, il n'en passa pas moins pour constant que c'étoit-là en effet ce qui devoit occuper la convention nationale.

Me voici donc arrivé aux derniers efforts de l'ambition et de la vengeance de d'Or-

léans. Si en commençant l'histoire de ses crimes, j'eusse prévu ce qu'il en coûteroit à mon cœur, pour reporter sans cesse mes souvenirs sur tant de calamités dont cet exécrable prince a couvert une patrie qui dès sa naissance l'avoit comblé de bienfaits, sur tant de sang dont il l'a inondée, sur tant de larmes qu'il a fait couler, je n'eusse jamais entrepris cette tâche. Une seule considération m'a soutenu dans ce pénible travail, et m'encourage à le terminer, c'est que le tableau de nos erreurs, de nos désastres, de nos crimes sera désormais la leçon des peuples, et de ceux qui sont appellés à les gouverner. Cette leçon en rendant à l'avenir les hommes meilleurs, les rendra aussi plus heureux. Ainsi le bonheur des générations futures sera le fruit de notre propre infortune. Triste consolation sans doute pour la génération actuelle! Mais enfin puisque nous n'avons pas compris que de tous les maux qui peuvent affliger les sociétés policées, le plus grand étoit l'amour des nouveautés fondamentales, désirons que cette vérité soit fortement imprimée dans l'esprit de ceux qui nous succéderont.

Fin du Livre Seizième.

HISTOIRE DE LA CONJURATION DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, SURNOMMÉ *ÉGALITÉ*.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

Hypocrisie des orléanistes. Leurs manœuvres pour avoir une convention nationale à leur dévotion. Visites domiciliaires. Massacre dans les prisons. D'Orléans ordonne nommément l'assassinat de la princesse de Lamballe. Diversion qui s'opère dans son parti. Jugement et mort de Louis XVI. Rôle que d'Orléans joue dans cette affaire. Il devient en horreur à ses propres partisans. Inquiétudes qui le dévorent. Il devient le jouet du parti de Marat. Il donne son bilan. La duchesse son épouse se sépare de biens d'avec lui. La désertion de Dumouriez achève de ruiner ses affaires.

TOUS ceux qui ont écrit sur quelqu'une des époques de notre révolution, ont été trompés par les apparences. Ils ont cru que

les jacobins avoient voulu d'abord de bonne foi la constitution, et ensuite avec la même sincérité une république. Ils n'ont jamais voulu, et ne veulent encore en cet instant, qu'un changement de dynastie. La preuve qu'ils n'ont jamais voulu la constitution, c'est qu'ils l'ont renversée dès qu'ils l'ont pu. La preuve qu'ils n'ont jamais désiré une république, c'est que nous ne l'avons pas encore. Quand il n'y a nulle barrière entre les gouvernés et les gouvernans; quand ceux-ci sont à-la-fois pontifes, rois, législateurs, juges; quand ils sont maîtres absolus des deniers publics, de toutes les productions du sol, de l'industrie du marchand, du travail des manufactures, de toutes les forces de terre et de mer; quand en prononçant le seul mot *réquisition*, ils peuvent disposer de votre personne à leur gré; ils peuvent vous enlever vos femmes, vos enfans, vos ouvriers, vos animaux domestiques; un tel état ressemble infiniment moins à une république, que le gouvernement Danois.

Depuis la mort de Louis XIV, c'est vers un changement de dynastie que les calvinistes et les philosophes n'ont cessé de marcher. Ils ne l'ont jamais avoué; mais ils n'en ont pas moins toujours eu la chose dans le cœur. A leur exemple, les jacobins ont craint dans tous les tems, d'avouer que c'étoit d'Orléans qu'ils vouloient mettre sur le trône des François. C'est sans doute une bien grande bizarrerie que ces jacobins s'étant

trouvés dans des circonstances où ils pouvoient tout dire, comme tout faire, ils aient cependant conservé cette crainte. Je n'entreprendrai pas d'expliquer cette singularité; je reviens au récit des faits.

Lorsque les orléanistes eurent obtenu la suspension du roi, sa détention et une convention nationale, ils eurent l'air de croire que cette assemblée feroit d'elle-même ce qu'ils n'osoient pas faire eux-mêmes, c'est-à-dire qu'après avoir mis à mort Louis XVI, elle donneroit son trône à d'Orléans. Ne voulant pas avouer que c'étoit-là le but auquel ils tendoient, ils commencèrent à crier plus haut que jamais, qu'il falloit convertir la France en une république. Ils renouvellèrent le manège dont ils avoient donné l'exemple après le retour du roi, de Varennes. D'Orléans écrivit de nouveau aux journalistes, qu'il renonçoit à ses droits, et qu'il n'ambitionnoit ni la royauté, ni la régence. Sieyes crioit avec plus de franchise dans les clubs et dans les comités : *Sans changement de dynastie, point de révolution!*

L'abbé Fauchet un de plus ardens républicains en apparence, étoit au fond de son ame un chaud royaliste. J'ai de lui trois lettres originales où il professe le plus pur royalisme.

Pétion continuoit à vivre dans la plus grande intimité avec Sillery et toute la famille d'Orléans. Manuel disoit dans la tribune des jacobins, que *la liberté étoit meil-*

leure à désirer qu'à obtenir. Soit cependant qu'il commençât à croire que d'Orléans n'étoit pas propre à régner sur les François, soit qu'il voulût simplement donner de la jalousie au prince, pour en arracher toutes les sortes de sacrifices, il annonça dans la même tribune des jacobins, qu'il seroit peut-être convenable de mettre sur le trône, ou le duc d'Yorck, ou le duc de Brunswick. Thuriot fit entendre la même opinion.

Voici en toutes lettres ce que Brissot prononça dans l'assemblée nationale, quelques jours avant le 10 août (1) : *On nous parla d'une faction qui veut établir la république. Si ces républicains régicides existoient, s'il existe des hommes qui tendent à établir la république, le glaive de la loi doit frapper sur eux, comme sur les amis actifs des deux chambres.*

Carra qu'on regardoit comme un des fondateurs de la future république, écrivoit dans son journal : « La Prusse, l'Angleterre et la Hollande ne sont pas si mal-adroites de vouloir détruire les jacobins *qui ont des idées si heureuses pour les changemens de dynasties.* Croyez-vous que le célèbre duc de Brunswick ne sait pas à quoi s'en tenir sur tout cela ? C'est le plus grand guerrier et le plus grand politique de l'Europe que le duc de Brunswick ; il est très-instruit, très-

(1) Le 26 juillet 1792...

aimable : *il ne lui manque peut-être qu'une couronne*, je ne dis pas pour être le plus grand roi de la terre, mais pour être le véritable restaurateur de l'Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux jacobins, et d'y mettre le bonnet rouge. »

On voit par le langage que tenoient ces hypocrites républicains, ou que d'Orléans perdoit un peu de son crédit dans son parti, ou qu'on avoit intérêt de le mettre en opposition avec des rivaux.

Les jacobins disoient aussi pour prouver la nécessité de la détention de la famille royale, qu'elle serviroit d'otage dans le cas où les ennemis voudroient s'emparer de Paris. Comme alors le roi de Prusse s'avançoit avec son armée dans les plaines de Champagne, ce prétexte avoit quelque vraisemblance; mais l'événement a encore prouvé que ce n'étoit-là qu'un mensonge; car quand on craint les représailles, on garde ses otages, on ne les massacre pas.

D'Orléans comprenoit que pour qu'il se trouvât porté sur le trône sans effort, et sans qu'il fût obligé de se mettre en évidence, ce qui étoit la chose qu'il craignoit le plus, il falloit que la convention qu'on avoit convoquée, fût composée en très-grande partie de ses plus zélés partisans. L'intrigue, l'argent, la violence, toutes les sortes de manœuvres furent employées à cet effet. Il importoit sur-tout de se rendre maître des as-

semblées électorales. Les orléanistes avoient éprouvé plus d'une fois dans le cours de la révolution, qu'aucun succès ne devenoit impossible quand on parvenoit préalablement à comprimer les ames par une forte terreur. Ils eurent recours dans cette circonstance, à une ressource si monstrueusement atroce, que dans aucun siècle, les scélérats les plus habitués au crime, n'avoient rien conçu de semblable. Le cœur se brise, l'ame se déchire, on rougit, on s'indigne d'être homme au seul souvenir de cette épouvantable machination. Ces monstres imaginèrent d'envelopper dans un massacre général, pendant que les électeurs délibéreroient, tous les royalistes, tous les prêtres, tous les anti-orléanistes dont on pourroit s'assûrer.

Quel électeur seroit assez courageux pour refuser le suffrage qu'on lui demanderoit, quand on le menaceroit de le traîner parmi les victimes? C'est ainsi que raisonnoient les orléanistes. Comme d'ailleurs ils se proposoient d'obtenir un arrêt de mort contre Louis XVI, ils trouvoient dans la sanglante tragédie qu'ils alloient jouer, l'avantage de lui enlever un grand nombre de ses amis, et d'effrayer ceux d'entr'eux qui auroient échappé au massacre, de manière qu'ils n'osassent ni le défendre, ni apitoyer le peuple sur son sort.

Pétion et Manuel dont la postérité ne prononcera les noms qu'avec horreur, organisèrent cette boucherie, et ils cherchèrent

leurs bourreaux, non parmi les parisiens à qui il faut bien se garder d'imputer les crimes de la révolution ; ils en ont été, hélas ! plutôt les victimes que les instrumens ; ils les cherchèrent parmi ces brigands que Montesquiou avoit poussés du Midi dans Paris.

L'assemblée législative donna en quelque sorte le signal du carnage ; elle décréta qu'il seroit fait une visite domiciliaire. Elle se fit dans les ombres de la nuit. Dès les dix heures du soir chacun fut prisonnier dans sa maison. Tandis que des hommes armés gardoient les barrières, toutes les avenues des quais et des rues, toutes les issues qui conduisent à la rivière, d'autres pénétroient dans le domicile des citoyens, et enlevoient ceux que la faction avoit désignés ; les prisons furent engorgées.

Manuel jusqu'au terme marqué pour le massacre, ne manqua pas un seul jour de visiter toutes ces victimes, et de les compter sur ses doitgts, pour s'assurer qu'aucune ne manquoit. Si quelqu'un de ces malheureux prisonniers écrivoit ou à cette bête féroce, ou au tigre Pétion pour demander soit la liberté, soit un jugement, il recevoit cette réponse : *Vous sortirez le 2 septembre.*

Le 2 septembre en effet les assassinats commencèrent. Il s'établit dans l'intérieur de chaque prison une sorte de tribunal qui livroit les victimes aux bourreaux. Hébert, Lallier étoient membres de celui de l'hôtel de la Force. Le nommé Maillard dont il a

déja été question dans cette histoire, présidoit celui de l'abbaye. Les noms des scélérats qui composoient ceux des autres prisons, ne me sont pas connus. Mais dans l'intérieur du palais de la justice, il y avoit un tribunal de sang qui influoit sur les exécutions ordonnées par ces tribunaux particuliers. Il étoit composé de huit juges, deux accusateurs publics, sept jurés et sept suppléans de jurés. Voici leurs noms :

Juges : Robespierre, Osselin, Mathieu, Pepin, Lavaux, Daubigny, Dubail, Coffinhal.

Accusateurs publics : Lullier, Réal.

Jurés: Leroi, Blandin, Rolleaux, Lohier, Loiseau, Perdrix, Calliéres de l'Etang.

Suppléans des jurés : Desfieux, Boucher-René, Jaillan, Dumouchel, Juric, Mulet, Andrieux.

On avoit en outre, formé un comité auquel on recouroit dans tous les cas où on doutoit si un prisonnier étoit, ou n'étoit pas anti-orléaniste. Ce comité étoit présidé tour-à-tour par Marat, Sergent et Panis beau-frère de Santerre.

Le poëte Chénier eut aussi quelque part à ces massacres. Il présidoit la section des Filles-Saint-Thomas. Les bourreaux de la Force lui amenèrent le nommé Webber grenadier de cette section et frère de lait de la reine, qu'ils n'avoient pas jugé à propos d'égorger. Chénier insista pendant douze heures pour qu'ils le reconduisissent à la Force, et qu'ils

le fruit de ses infernaux projets. S'il est difficile d'animer plusieurs hommes de bien du même esprit, de les faire marcher au même but, il est impossible que l'union s'établisse entre des milliers de scélérats. Le parti de d'Orléans avoit éprouvé une puissante diversion à la fin de la première assemblée nationale ; à la fin de la seconde, il en éprouva une nouvelle, et ce fut dans le cours même des massacres du mois de septembre qu'elle s'opéra.

Manuel outré de l'assassinat de la princesse de Lamballe, déclara dès cet instant, une guerre à mort à d'Orléans. Emporté dans ses passions, ne connoissant de modération ni dans le bien, ni dans le mal, il ne fut plus ni républicain, ni royaliste, ni constitutionnel, ni monarchien ; il ne fut plus qu'anti-orléaniste. Pourvû que d'Orléans succombât, peu lui importoit ce que deviendroit l'empire françois. Ce n'étoit pas de la haine, c'étoit de la rage. L'abbé Fauchet fut pris de la même fureur ; on ne peut expliquer le changement de celui-ci qu'en conjecturant qu'il ressentoit un violent dépit de ce que son apostasie, ses lâchetés, ses crimes n'alloient avoir d'autre issue que de faire passer la couronne du descendant de Louis XIV sur la tête d'un vil et sanguinaire usurpateur. Il se mit à composer un journal qui n'étoit qu'un long tissu d'injures et d'imprécations contre le parti qu'il avoit enfin abandonné. Il lui arrivoit souvent en relisant

Le sang coula à Paris dans plusieurs prisons pendant trois et quatre jours ; dans quelques-unes pendant quatre et cinq jours. A Bicêtre il coula pendant une semaine entière. Outre Pétion, Manuel, les principaux ordonnateurs de ces assassinats furent les quatre scélérats qu'on appelloit les quatre ministres de d'Orléans, savoir : Danton, Laclos, Sillery, Condorcet.

Quelques personnes échappèrent ; mais elles rachetèrent leur vie à prix d'argent. De ce nombre furent Caron-de-Beaumarchais, la marquise de Tourzel et Pauline de Tourzel sa fille. Manuel par ce trafic abominable du sang de ses concitoyens, fit une fortune incalculable. Le misérable avoit dans sa scélératesse une sorte de loyauté. Il tenoit fidèlement ce qu'il avoit promis ; il relâchoit le prisonnier dont il avoit touché la rançon. Il reçut pour celle de la princesse Lamballe, 50 mille écus, et sur-le-champ il donna des ordres, et prit des mesures pour qu'on lui rendît la liberté. Mais ici son génie fut moins fort que le génie infernal de d'Orléans. Ce prince étoit dévoré de haine contre l'infortunée Lamballe. Dès le 5 octobre 1789, elle lui avoit défendu sévèrement toute communication avec elle. Dès ce moment aussi d'Orléans l'avoit inscrite sur ses listes de proscription.

L'intérêt le portoit aussi à répandre le sang de cette princesse. Il gagnoit par sa mort, un douaire de cent mille écus qu'elle touchoit

sur la fortune de la duchesse d'Orléans sa belle-sœur ; il retenoit dans sa famille les bienfaits dont le duc de Penthiévre la combloit ; il espéroit enfin que sa mort hâteroit celle du duc dont il dévoroit depuis long-tems par la pensée, l'entière succession.

D'Orléans donc instruit du pacte qui avoit été fait avec Manuel, se hâta d'envoyer à l'hôtel de la Force, une bande d'assassins. Un nommé Rotondo qui depuis deux ans vivoit dans la plus grande intimité avec le prince, se mit à leur tête. D'Orléans lui ordonna de lui apporter la tête de la princesse. Il ne fut que trop fidèlement obéi. La princesse de Lamballe perdit la vie dans d'affreuses et longues tortures. Sa tête fut mise au bout d'une pique, et Rotondo vint planter cette pique sous les fenêtres de d'Orléans. Rotondo s'est vanté à une table publique de Londres, de cette atrocité.

Lorsque cet horrible trophée arriva, le prince alloit se mettre à table avec quelques anglois et une de ses prostituées, appellée Agnès de Buffon. Celle-ci tombe sur un fauteuil, se cache le visage avec les mains, et s'écrie : *Ah! mon Dieu, ma tête se promènera un jour de cette manière-là!* Quant à d'Orléans, il s'avança vers la fenêtre, contempla froidement pendant quelques minutes cette sanglante image, et vint ensuite s'asseoir tranquillement à table avec ses convives. Il faut admirer le courage de ces Anglois qui purent supporter la vue de ce

soit les Romains en possession de se croire des républicains. Plus près de nos tems, l'hypocrite Cromwel avant de devenir le despote de l'Angleterre, eut la sagesse de faire décréter par son long parlement, que les trois royaumes qui formoient cet empire, étoient une république *une et indivisible*. L'usurpateur adroit ne considère que son but; pour lui les mots ne sont rien, la possession est tout.

D'Orléans n'avoit pas beaucoup d'habileté; mais il ne falloit pas de grandes connoissances pour savoir que le chef d'un Décemvirat ou d'un Triumvirat, qu'un Dictateur, ou un protecteur pouvoient être plus qu'un roi. Peu lui importoit en conséquence, que la royauté fût abolie, pourvu que la puissance royale lui restât. Le changement de dynastie ne s'en trouvoit pas moins alors effectué.

Cependant il sembloit que ce décret qui avoit converti la monarchie françoise en une république, auroit dû réunir les deux partis qui divisoient la convention; car enfin tous les deux s'étant accordés sur ce point qui avoit été jusques-là en apparence l'objet de leur division, toute dissention devoit finir entr'eux. Il s'en fallut bien que la chose arrivât ainsi; ils n'en furent que plus animés, que plus divisés entr'eux. C'est ce qui prouve que l'un et l'autre vouloient autre chose que la république. Le parti Brissot vouloit dominer et écraser le parti contraire, sauf quand il auroit remporté cette victoire,

à prendre telles mesures que les circonstances suggéreroient pour organiser un gouvernement. L'autre parti n'avoit également en vue que de s'emparer de toute l'autorité, et de se défaire de ceux qui la lui disputoient.

La première faction chercha à retenir dans son sein, le duc d'Orléans, et comme elle avoit pour un de ses chefs, Pétion qui avoit été constamment un des amis du prince, elle crut qu'elle y parviendroit. Mais d'Orléans ne pouvant pas être tout-à-la-fois et à Brissot et à Marat, fut obligé d'opter. Il fit dans cette occasion ce qu'il avoit constamment fait dans le cours de la révolution : il se rangea du côté où il crut voir plus de popularité, plus d'audace, plus d'énergie, plus de scélératesse ; il abandonna les brissotins, et se déclara maratiste. Ces maratistes avoient adopté dans le sein de la convention, une place qu'ils appelloient la Montagne. D'Orléans se fit montagnard. Ce fut cette montagne qu'il enveloppa de tous ses moyens de séduction, et sur laquelle il versa toutes ses largesses.

Pétion au surplus resté de l'autre bord, n'y étoit retenu que par la honte d'abandonner un parti dans lequel il s'étoit jetté avec trop de précipitation à la vérité, mais aussi avec trop de solemnité pour qu'il lui fût possible de rétrograder. Les brissotins le croyoient à eux ; mais ses affections, ses goûts, son ambition le portoient toujours vers d'Orléans. Ce ne fut que lorsqu'il eut l'entière convic-

tion qu'il avoit perdu pour toujours les bonnes graces du prince, qu'il se livra entièrement à la faction de Brissot.

Au moyen de ces combinaisons, d'Orléans eut contre lui la faction brissotine, et se trouva réduit à n'avoir pour lui que celle où dominoit Marat. Encore son crédit dans ce dernier parti devint-il de jour en jour plus équivoque, et cette diminution de crédit data dès les massacres du mois de septembre. Ceux qui menoient ce parti, voyant que rien ne leur résistoit, que les innovations les plus extraordinaires en apparence, leur devenoient non-seulement possibles, mais faciles, imaginèrent qu'ils pourroient bien faire pour eux-mêmes, ce qu'ils avoient eu d'abord intention de faire pour d'Orléans. Aussi commença-t-on alors à jetter dans le public, des idées de protectorat, de triumvirat, de dictature; et dans tout ce qu'on imprimoit, dans tout ce qu'on affichoit à ce sujet, on ne manquoit jamais de désigner Marat, Danton, Robespierre comme les candidats qu'il falloit revêtir du suprême pouvoir.

D'Orléans s'appercevoit bien que les chefs maratistes avoient des vues particulières d'ambition qui se trouvoient en opposition avec ses propres desseins; mais comme ces vues n'étoient pas absolument bien prononcées, il croyoit qu'il parviendroit à force d'intrigues, de caresses, d'orgies et d'or, à

les engager à ne porter que lui à la toute-puissance.

Les maratistes de leur côté, résolurent de temporiser, et d'attendre que de nouveaux événemens les déterminassent à prendre un parti définitif. Ils dissimulèrent en conséquence avec le prince; ils feignirent de donner dans son sens, et lui jurèrent un dévouement à toute épreuve. Au moyen de ce manège, ils se servirent de la fortune de d'Orléans pour continuer à remuer, et se mettre en état de chasser de la convention, et même de frapper d'un *hors de la loi*, tous les brissotins.

D'Orléans qui vouloit faire des maratistes les instrumens de son élévation, dissimula comme eux; il feignit de croire à leurs protestations de fidélité. Mais dans cette réciprocité de fourberie, tout le désavantage fut de son côté, parce que les maratistes ne lui donnoient que des promesses incertaines, tandis que lui, pour s'en faire un parti, et pour qu'ils ne conçussent aucun ombrage, étoit obligé de leur distribuer les restes de sa fortune.

Depuis donc les massacres de septembre, d'Orléans qui avoit cru que ce carnage avanceroit beaucoup ses affaires, perdit au contraire beaucoup de ses forces par la défection de tous les brissotins, et par le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur les maratistes. Sa faction n'en étoit pas moins encore très-puissante; Dumouriez, Valence, Biron,

Montesquiou, de Menou, Sillery, Sieyes, la baronne de Staël, Laclos, Chabroud, Voidel lui restoient, et cherchoient à lui faire journellement de nouveaux partisans. Il se croyoit au moyen de Dumouriez, de Valence, de Biron, de Menou, et de son propre fils, maître de presque toute l'armée. Il se promettoit d'exciter dans Paris à l'aide des maratistes, un mouvement qui serviroit de prétexte à Dumouriez pour marcher sur Paris avec toutes les troupes qu'il pourroit rassembler. Dumouriez alors pour mettre un grand nombre de François de son côté, auroit feint de ressusciter la constitution de la première assemblée, et d'Orléans auroit été le roi constitutionnel.

Le point capital pour le prince étoit d'obtenir la mort de Louis XVI. Le jeune Dauphin l'inquiétoit peu; un second régicide lui devenoit infiniment moins difficile que le premier. Il ne craignoit rien des frères et des neveux du roi; il se flattoit que les généraux Dumouriez, Valence et Biron tiendroient en échec les puissances coalisées, et que des négociations heureuses détermineroient les potentats de l'Europe à souscrire au changement de dynastie.

A peine donc la convention nationale eut commencé ses travaux, que d'Orléans engagea les maratistes à demander que le roi fût mis en jugement. Tous les journalistes, tous les orateurs ambulans du parti, tous les brigands du Midi restés à Paris, appuyèrent ce

vœu. Les brissotins y souscrivirent, les uns par lâcheté, les autres par de fausses combinaisons, d'autres aussi par la crainte que d'Orléans, s'il venoit à l'emporter, ne les immolât, et tous pour repousser l'accusation dont les frappoient les maratistes, de n'être pas franchement républicains. Je ne dois pas non plus omettre de faire remarquer que ces brissotins avoient parmi eux de faux frères qui contribuoient à les égarer. Pétion par exemple et Condorcet en apparence de leur bord, restoient intérieurement attachés à d'Orléans, et conservoient avec lui des relations.

Louis XVI parut une première fois dans le sein de la convention, pour répondre aux questions qu'on avoit à lui faire, et qui toutes étoient pour lui imprévues. Il fut conduit par Santerre un des généraux de d'Orléans. Le prince s'étoit placé vis-à-vis le fauteuil que Louis devoit occuper, il se montroit le plus impatient à juger son roi. Le second de ses fils, le duc de Montpensier, âgé de 17 ans, étoit dans les tribunes, et attendoit avec une impatience égale à celle de son père, que le combat s'engageât.

Louis répondit à toutes les explications qui lui furent demandées, avec beaucoup de présence d'esprit et de dignité. Sa défense fut moins une justification qu'un compte loyal de toute sa conduite depuis qu'il étoit monté sur le trône. Ainsi quoiqu'en posture d'accusé, il ne flétrit point l'honneur du dia-

dême, et les rois de la terre n'auront point à reprocher à sa mémoire d'avoir compromis la majesté royale. Ses traits altérés par le malheur, le désordre de sa chevelure, la longueur même de sa barbe, la douceur que répandoit sur sa physionomie, la sérénité de son ame, tout présentoit une image qui tout-à-la-fois commandoit le respect, et inspiroit l'intérêt le plus tendre.

Tous les visages pâlirent, et d'Orléans fut prêt à s'évanouir, lorsque Barère qui présidoit, ayant dit à Louis qu'il étoit accusé d'avoir fait couler le sang dans la matinée du 10 août, en reçut cette réponse : *Non monsieur, non, ce n'est pas moi qui ai fait couler le sang.* Le ton avec lequel ces paroles furent prononcées, les fit entrer bien avant dans toutes les ames, réveilla le remord dans plus d'une conscience, et répandit tout-à-coup une telle lumière dans toute l'assemblée ; que chacun vit avec évidence ; que les assassins des 2 et 3 septembre, étoient ceux-là mêmes qui avoient fait couler le sang dans la matinée du 10 août.

Tous les cœurs également se sentirent émus, lorsque Barère ayant eu la maladresse de reprocher à Louis ses propres bienfaits, l'auguste accusé lui répondit avec émotion : *Ah! monsieur, je n'ai jamais goûté de plaisir plus doux que de donner à ceux qui avoient besoin.* En proférant ces mots qui partirent de son cœur comme un trait, ses yeux se remplirent de larmes. Une femme du peuple

peuple venue dans les tribunes comme tant d'autres pour maudire, ne put retenir ses sanglots ; elle s'écria douloureusement et à haute voix : *ah! mon Dieu, comme il me fait pleurer !*

Le seul d'Orléans que le sang unissoit à Louis, n'étoit pas attendri. L'œil constamment collé sur sa lorgnette, il plongeoit sur la victime, et sembloit se plaindre de ne pas y démêler un seul signe de douleur, un seul signe de foiblesse. Son jeune fils, confondu avec la populace des tribunes, montroit la même insensibilité, le même regret. De quel limon sont donc pétris les cœurs dans cette famille ? Quel père voudroit avoir un tel fils ? Quel fils voudroit avoir un tel père ?

On présenta à Louis XVI une foule de papiers dont on prétendoit se servir pour appuyer les accusations portées contre lui. Cette manière de procéder lui parut suspecte ; il demanda à examiner ces papiers à loisir. Le député Valazé lui en met un sous les yeux, et lui dit : *voici un mémoire de Toulon, apostillé de la main de Louis.* Louis prend le papier, le parcourt, et le rejette en disant : *je ne connois pas cela. — Reconnoissez-vous l'apostille*, lui demande Barère ? *J'ai dit, monsieur*, répond Louis, *que je ne connoissois pas cela.* Valazé lui présente une autre pièce en lui disant : *ceci est l'écriture de vos frères.* Louis prend la pièce, et après y avoir jetté un coup-d'œil, il répond : *cela ressemble à l'écriture de mes frères,*

mais on peut la contrefaire. Il persista à exiger qu'on lui laissât examiner tous ces papiers à loisir, et il fallut se rendre à son désir.

La sagesse de cette conduite déplut au jeune Montpensier ; il s'écria avec une malicieuse naïveté, et de manière à être entendu de toute l'assemblée : *eh! mais il nie tout!* Malheureux enfant! quel mot il prononça là! Si jeune n'avoir aucun respect pour le malheur! Si jeune avoir aussi soif du sang! Le monarque qu'il avoit sous les yeux ne l'avertissoit-il pas que les plus grands revers enveloppent souvent l'homme qui devoit le moins les attendre? Le jeune Montpensier avoit-il parole du ciel que son tour ne viendroit pas? Il viendra ; et alors le mot qu'il prononça ce jour-là, retombera sur sa tête ; il lui ôtera tout droit à la pitié de ses semblables ; personne ne le plaindra.

Je n'écris point l'histoire ni du procès, ni des derniers malheurs de Louis XVI. (1) Je ne parle de cette sanglante et inouie tragédie qu'autant qu'il est nécessaire pour montrer le rôle qu'y a joué d'Orléans. Il ne cessa pendant toute cette déplorable scène d'avoir les yeux collés sur son parent. Il étoit con-

(1) On s'est beaucoup trop pressé d'écrire sur les derniers momens de ce roi ; il faut donner à la vérité le tems de se montrer toute entière. J'ai lu un écrit composé outre-mer par un des amis de Louis XVI. Tout n'est que confusion et inexactitude sur la ca-

venu avec les maratistes que tout seroit terminé dans la journée même. On devoit après l'interrogatoire de Louis, le juger définitivement sans désemparer. Les ordres étoient donnés pour qu'il ne retournât point au Temple, pour qu'il reçût le lendemain même la mort sur la place du Carousel. On lui avoit en conséquence préparé un lit dans une des salles contigues à l'assemblée.

La fermeté de Louis à demander l'examen réfléchi des pièces qu'on lui avoit montrées, et la faculté de prendre des défenseurs, changea quelque chose à ces sinistres dispositions. Son interrogatoire fini, il se retira dans la salle qu'on appelloit des députations. Il n'avoit rien pris depuis vingt-quatre heures. Il sentit en entrant dans cette salle, que cette longue abstinence avoit épuisé ses forces. Il demanda si on voudroit lui accorder *un morceau de pain*.... Le fils de tant de rois solliciter de la commisération de ses sujets *un morceau de pain* !... Quelle image !... Quels yeux ne se mouilleroient pas de pleurs en la contemplant !... Ce malheureux *morceau de pain* qui lui parut bien amer, fut trempé de ses larmes.....

Comme Louis se retiroit, d'Orléans pressentant que la double demande qu'il avoit

---

tastrophe qui a terminé la vie de ce prince ; un jour tout se saura ; il ne faut pas prévenir ce jour ; il faut attendre que les témoins oculaires parlent.

faite entraîneroit un délai, fit circuler parmi les maratistes, qu'il ne falloit lui accorder que deux ou trois jours. Barère en conséquence qui présidoit, l'ajourna à deux jours pour produire ses moyens de défense; mais lorsqu'il eut quitté l'assemblée, les brissotins engagèrent habilement la discussion sur la question de savoir s'il falloit accorder un conseil. Ils tenoient pour l'affirmative, et les orléanistes pour la négative. On s'échauffa, on perdit un tems considérable à s'injurier, et la question ne put être décidée dans cette journée. Ce fut alors une nécessité d'ordonner au farouche Santerre de remener le prisonnier dans la tour du Temple.

Louis dans une autre séance eut la permission de choisir un défenseur; il demanda l'avocat Target, à son défaut l'avocat Tronchet, ou tous les deux ensemble; le premier refusa; le second accepta avec joie. Plusieurs autres personnes se dévouèrent à la défense de Louis. On lui envoya leur nom; il reconnut parmi eux celui de Malesherbes, qui avoit été deux fois son ministre, et toujours son ami. Il se trouva heureux dans son infortune de pouvoir verser ses dernières pensées dans le sein de l'amitié. Il accepta avec empressement les services de ce respectable vieillard.

Louis avoit été interrogé le 11 décembre. Malesherbes et Tronchet ne purent être introduits auprès de leur auguste et malheureux client que le 14. Les orléanistes pres-

soient avec importunité son jugement. Ils arrachèrent de l'assemblée un décret qui ordonnoit que l'accusé seroit entendu pour la dernière fois le 26 du mois où l'on se trouvoit. Les deux défenseurs se virent obligés de vérifier et de discuter des milliers de pièces. Ils n'avoient pu commencer leur travail que le 15 ; il leur devenoit impossible de remplir en onze jours la tâche qui leur étoit imposée. Elle étoit en effet au-dessus des forces de tout homme, et à plus forte raison de deux vieillards, l'un plus que sexagénaire, l'autre presqu'octogénaire ; ils s'adjoignirent Deseze, jeune orateur estimé dans notre ancien barreau. Deseze ne balança pas à se vouer aussi à la défense de Louis, et en devenant ainsi le collègue de Malesherbes et de Tronchet, il s'associa à leur immortalité.

Dès le 24, Deseze par une espèce de prodige, se trouva en état de lire à son client une apologie dont les faits et la discussion qui les développe, sont un chef-d'œuvre d'éloquence, mais où d'ailleurs les principes laissent beaucoup à désirer.

Le 26, conformément au décret, Louis parut pour la dernière fois devant la convention, entre Malesherbes et Tronchet. Deseze prononça à la tribune son éloquent plaidoyer, et la confusion couvrit bien des visages, lorsqu'il fit entendre ces paroles : *Je cherche parmi vous des juges, et je ne trouve que des accusateurs.*

Louis, lorsque Deseze eut quitté la tri-

bune, se leva, et d'une voix qui n'étoit nullement altérée par son malheur, il déclara que sa conscience ne lui reprochoit rien, et que ses défenseurs n'avoient dit que la vérité. En faisant ses derniers adieux aux membres de la convention, qu'il savoit bien qu'il ne verroit plus, il s'attendrit, et laissa couler quelques larmes. D'Orléans dans cette nouvelle circonstance eut encore les yeux continuellement attachés sur sa victime.

A peine Louis eut quitté l'assemblée, que les orléanistes demandèrent à grands cris que son arrêt de mort fut prononcé sans désemparer. Tout ce que put faire le parti contraire, fut d'obtenir que toute affaire cessante, on s'occuperoit de son jugement.

Dans le court intervalle qui s'écoula entre le premier interrogatoire de Louis et le jour où l'on procéda à son jugement, une foule de gens de lettres bravant les vengeances de d'Orléans, jetta dans le public des écrits lumineux en faveur de l accusé. J'osai me mêler à ces athlètes courageux; je tirai le rideau de la faction d'Orléans; je dévoilai les vûes du prince; je fis voir l'usurpateur prêt à s'asséoir sur le trône qui venoit d'être renversé. Je prédis à Saint-Fargeau, à Gorsas, à Condorcet, à Carrier, à Robespierre, à Couthon, à Bourbotte, à Soubrany, à Marat, à Hérault-de-Séchelles, à Pétion, à Danton, à Lacroix, la terrible mort qu'ils ont faite depuis; je prédis à tous, les épouvantables fléaux qu'ils alloient faire descendre sur la France

et sur leur propre tête. Hélas ! c'étoit la voix de Cassandre ; on ne m'écouta pas.

Ces écrits ne laissèrent pas de répandre de grandes lumières, et je puis dire que la masse du peuple françois, si l'on veut bien ne pas honorer de ce nom les brigands de d'Orléans, désapprouva, détesta le sacrifice qui alloit se consommer. On a demandé depuis pourquoi donc le peuple de Paris notamment, ne l'avoit pas empêché. La réponse est courte : il étoit enchaîné. Il paroîtra fort singulier à la postérité qu'on reproche à un peuple sans force de n'avoir point fait ce que toutes les puissances de l'Europe qui avoient alors sur pied des armées formidables, n'ont pu faire.

Les orléanistes comprenoient bien que le peuple n'étoit pas pour eux ; ils tinrent le glaive sans cesse levé sur la tête des votans ; ils les environnèrent d'assassins ; ils contraignirent des prêtres, des ministres d'une religion qui abhorre le sang, à voter pour la mort ; on proposa dans une section d'établir un jury pour juger les députés qui ne prononceroient pas la mort ; le président des jacobins crioit dans leur société : *je suis en insurrection moi, j'assassine le premier rolandiste, brissotin, feuillant et girondin que je rencontre* ! Ce qui vouloit dire en d'autres termes : *j'assassine le premier député qui ne votera pas pour la mort de Louis XVI.*

Dumouriez dans ces orageuses circonstances étoit venu à Paris sans y être appellé par au-

cun prétexte plausible ; il y avoit fait entrer furtivement des officiers et des soldats, dont il ne porte le nombre que de trois à quatre mille; mais que des personnes plus instruites portent jusqu'à vingt mille. Il a prétendu depuis qu'il avoit fait entrer clandestinement ces forces dans Paris pour sauver Louis XVI. La vérité est qu'il ne vit pas un seul ami du monarque, et qu'il vit chaque nuit d'Orléans et les principaux conjurés orléanistes. Il est hors de doute que trois mille hommes bien armés auxquels se seroient certainement réunis plusieurs royalistes, lui eussent suffi pour arracher le prisonnier des mains de Santerre. L'histoire prouvera que Dumouriez n'étoit venu à Paris, et ne s'y étoit environné d'une force considérable que pour protéger momentanément les juges de Louis, et que son intention étoit lorsque le monarque seroit mort, de dissoudre la convention nationale, et de faire proclamer Philippe roi.

Ce fut le 14 janvier qu'on commença à poser les questions qui devoient conduire à prononcer irrévocablement sur le sort de Louis. La veille il y eut un grand repas au Palais-Royal, où furent invités tous les maratistes, et plusieurs députés qu'on croyoit incertains. Le Pelletier de Saint-Fargeau fut de ce nombre. Saint-Fargeau étoit fils d'un père qui dans ses fonctions de juge se montra constamment très-sévère; mais quoiqu'on en ait dit, le fils n'avoit point la sévérité du père. Ses mœurs étoient douces; on pouvoit lui

tout dire, lui tout reprocher; il écoutoit avec docilité et avec confusion, mais aussi il ne se corrigeoit pas. On ne pouvoit même pas à la rigueur l'accuser d'ambition, car il ne désiroit autre chose que d'être toujours ce qu'il étoit. Héritier par la mort de son père d'une fortune immense tant en meubles qu'en immeubles, il sacrifia sa conscience pour la conserver; ce fut là son crime. Il se jetta dès l'ouverture des états-généraux dans le parti de d'Orléans, parce qu'il crut que ce prince l'emporteroit sur Louis XVI, et qu'il n'y auroit sûreté que pour les seuls propriétaires qui se seroient rangés de son bord.

Saint-Fargeau étant président à mortier au parlement de Paris, avoit fait le serment de ne jamais condamner personne à mort. Il voulut dans la conjoncture qu'avoit amenée la faction d'Orléans, rester fidèle à son serment. Il fit plus; il engagea vingt-cinq de ses co-députés, sur lesquels il avoit beaucoup de crédit, à ne pas voter la mort de Louis XVI. D'Orléans instruit de cette particularité, tira Saint-Fargeau à part après l'orgie dont je viens de parler, et lui dit : *Saint-Fargeau que faites-vous? vous n'y pensez pas, vous vous perdez; votez la mort; engagez vos amis à émettre le même vœu; promettez-le-moi, et moi de mon côté je vous promets une alliance avec ma famille.* Saint-Fargeau foible, et croyant toujours que d'Orléans régneroit, se laissa prendre à cet appât. Il changea d'opinion, et

en fit changer à ses vingt-cinq amis, ainsi ces seuls mots conquirent vingt-six voix pour l'arrêt de mort.

L'ordre dans lequel on établit les trois questions qui devoit décider du sort de Louis XVI, fut tout-à-fait insidieux : voici de quelle manière elles furent posées.

1°. Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état ?

2°. Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple réuni dans ses assemblées primaires ?

3°. Quelle peine le ci-devant roi des françois a-t-il encourue ?

En demandant d'abord si Louis étoit coupable, c'étoit dans le cas où l'on auroit une réponse affirmative, l'avoir par le fait condamné, car la condamnation est une conséquence nécessaire du jugement qui déclar qu'un accusé est coupable. Or les orléanistes savoient bien que les Fauchet, les Manuel, les Pétion, les Guadet et toute la race brissotine, ne pourroient s'empêcher de déclarer que Louis étoit coupable. Ils l'avoient en effet tant de fois déclaré dans leurs placards, dans leurs diatribes, dans tout le cours de la guerre qu'ils avoient faite à Louis XVI avec tant d'acharnement depuis le commencement de la révolution, qu'il n'étoit pas possible qu'ils voulussent maintenant tomber dans une contradiction qui feroit dire qu'ils n'avoient été que des hypocrites, et qu'ils étoient dans

le fait de véritables royalistes. Voilà la raison qui fit que cette question précédât les autres.

Les orléanistes raisonnèrent avec justesse dans cette occasion. Leurs adversaires se trouvèrent pris dans le piége. Pour ne point démentir ce qu'ils avoient si souvent imprimé et crié, ils décidèrent la question par l'affirmative ; de sorte qu'il fut déclaré à l'unanimité que Louis étoit coupable. Un seul député eut le courage de dire qu'il n'avoit pas été envoyé par ses commettans pour juger son roi.

Lorsque le tour de d'Orléans pour opiner sur cette première question fut arrivé, il monta à la tribune comme ceux qui l'avoient précédé, et de-là cria d'une voix forte : *oui*. Ce sanguinaire *oui* excita un mouvement tumultueux d'indignation parmi ses adversaires, quoiqu'ils l'eussent également prononcé. Ce n'étoit pas là une inconséquence ; c'étoit un témoignage que ce mot n'auroit pas dû sortir de la bouche du parent de Louis.

Louis étant déclaré coupable, il ne s'agissoit plus que du choix de la peine ; mais les brissotins crurent qu'ils sauveroient l'accusé en décidant la seconde question par l'affirmative. La chose pouvoit arriver ; elle n'eut pas lieu par leur lâcheté, par la crainte qu'ils eurent des menaces qu'on leur faisoit et par le peu d'accord qui régnoit même entr'eux, en sorte qu'il fut décidé à la pluralité des voix, que le jugement ne seroit pas soumis

à la ratification du peuple. Par cette décision, le peuple se trouve absous de la mort de Louis XVI.

Sur cette seconde question d'Orléans après être monté comme la première fois à la tribune, et ne sachant pas dire deux mots de mémoire, lut sur un papier son opinion ainsi conçue : *je ne m'occupe que de mon devoir; je dis non.* Le scélérat osoit parler de devoir; son devoir étoit tout au moins de se récuser. Ce *non* excita contre lui le même mouvement d'indignation qu'avoit produit le *oui.*

Il ne s'agissoit donc plus que de savoir quelle peine on prononceroit contre Louis. Les brissotins votèrent les uns pour la déportation, les autres pour la détention, mais les orléanistes par des menées que développera l'histoire de cet effrayant procès, obtinrent une majorité de cinq voix; ainsi une foible majorité de cinq voix envoya à l'échafaud le descendant de soixante-six rois; et comme tout devoit être épouvantablement extraordinaire dans cette affaire, son délit fut de n'avoir pas été fidèle à cette constitution, que ceux-là mêmes qui le jugèrent venoient de renverser.

Quelle déplorable et terrible destinée que celle de ce monarque ! Il rend à la France ses anciennes assemblées nationales; trois sont convoquées sous son règne; la première le dépouille de son autorité; la seconde de sa liberté, et la troisième de la vie. Le cœur est oppressé, est déchiré par cette triste ré-

flexion. Que la politique du moins en tire cette leçon, que l'homme puissant qui élève à côté de lui une puissance, se donne un rival, et bientôt un ennemi. L'autorité suprême est un dépôt qui doit rester tout entier aux mains à qui la providence l'a confié.

Sur cette dernière question l'infâme d'Orléans du haut de la tribune, prononça ou plutôt lut ces effroyables paroles : *Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteroient par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort ; je vote pour la* MORT.

La MORT ! Ce mot dans la bouche de ce monstre fit pousser un cri d'effroi même à des hommes qu'on ne croyoit plus susceptibles d'humanité ; ils se levèrent brusquement, et détournant la tête, faisant avec les mains un mouvement comme pour repousser ce misérable, ils s'écrièrent : *Oh ! l'horreur ! Oh ! le monstre !*

Prince inhabile, assassin stupide, Philippe croyoit par cet excès de férocité se frayer un chemin au trône. Sa brutale ambition l'aveugla. Ce cri de sang que bientôt après répéta l'univers entier, et qui retentira dans la postérité la plus reculée, fut à peine sorti de sa bouche qu'il éleva entre le trône et lui une barrière insurmontable ; il ébranla le ciel même qui s'apprêta à faire descendre sur sa tête un jugement épouvantable. Son rôle fut fini dans la révolution. La haine universelle dont il s'enveloppa en votant la mort de son

roi, de son parent, de son bienfaiteur, le rendit un objet d'exécration et de mépris pour ces mêmes maratistes dont il avoit acheté la honteuse amitié. Chacun commença à hâter par ses vœux son supplice. Dumouriez lui-même étonné et comme effrayé du discrédit subit dans lequel tomboit le prince au sein de la capitale, alla se cacher aux environs de Paris, attendant avec inquiétude la dernière scène de ce drame tragique qu'avoit commencé la révolution. Le sanglant dénouement ne se fit pas long-tems attendre.

Louis interjetta appel du fatal décret, au peuple; l'appel fut rejetté. Ainsi le peuple fut une seconde fois absous de la mort de Louis XVI; ainsi ce ne sera pas contre le peuple françois que criera le sang du descendant de Henri IV.

Louis qui n'avoit trouvé que dans les consolantes promesses de la religion, la force de supporter ses longs tourmens, demanda encore un délai de trois jours, *pour me préparer*, dit ce digne fils de S. Louis, *à paroître en présence de Dieu*. Cette triste et dernière faveur lui fut impitoyablement refusée. Il dévora tout; il but le calice jusqu'à la lie sans qu'aucune plainte sortît de sa bouche.

Si l'on veut savoir comment Louis reçut la nouvelle de sa mort à laquelle il s'attendoit depuis bien du tems, voici ce qu'a raconté à ce sujet, un homme qni ne peut pas paroître suspect; c'est cet exécrable Hébert,

surnommé *le père Duchesne*, qui étoit alors substitut du procureur de la Commune. Je voulus être du nombre de ceux qui devoient être présens à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. *Il écouta avec un sang-froid rare*, la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda sa famille, un confesseur, enfin tout ce qui pouvoit lui être de quelque soulagement à son heure dernière. *Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien, et dans ses paroles que je ne pus y tenir.* Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. *Il avoit dans ses regards et dans ses manières, quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme.* Je me retirai en voulant retenir des larmes qui couloient malgré moi, et bien résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues qui n'avoit pas plus de fermeté que moi, pour le continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : *Mon ami, les prêtres membres de la convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran. Eh bien! que ce soient aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud. Des prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi.* Nous fimes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seroient les deux prêtres municipaux Jacques Roux et Pierre Bernard qui conduiroient Louis à la mort, et on sait qu'ils s'ac-

votre suffrage et celui de vos amis. Reçois, misérable le prix de ton parjure. » En disant cela, cet homme plonge son sabre dans le cœur de Saint-Fargeau, et s'évade. Saint-Fargeau tombe, et expire sur-le-champ. On a supposé qu'il avoit dit de fort belles paroles en rendant le dernier soupir. La vérité est qu'il ne proféra que ces deux seuls mots: *j'ai froid*.

Quant à d'Orléans, il avoit vu enfin le 21 janvier tomber cette tête contre laquelle il conspiroit depuis si long-tems, et dès le 22 son supplice, un supplice effroyable commença pour lui. Le repos l'abandonna pour toujours. Il se crut environné d'assassins. Il se revêtit d'une cuirasse. Il se retiroit pendant la nuit dans les appartemens les plus secrets de son palais, et à l'exemple de Cromwel, il ne coucha plus deux fois dans le même lit. Il remplit son jardin, ses cours, l'intérieur de sa demeure de brigands qu'il payoit chèrement, et dont les poches étoient pleines de pistolets et de poignards. Une horde de ces scélérats le suivoit par-tout. Dans son palais il devint invisible. A moins d'être un des conjurés bien connu de lui, on ne parvenoit plus jusqu'à sa personne. On étoit arrêté à l'entrée d'une pièce par des hommes d'un regard affreux, d'une physionomie hideuse. Ils étoient armés de sabres nuds, et avoient autour des reins une ceinture garnie de pistolets. Ils vous arrêtoient, et vous contraignoient d'écrire votre nom, votre demeure, et l'objet de votre

demande ; l'un d'eux portoit votre écrit à Philippe, et vous rapportoit sa réponse de vive-voix. Le voilà cet enfer anticipé dans lequel je lui avois prédit qu'il tomberoit, si la hache frappoit la tête de Louis. . . .

A peine le sang du monarque eut coulé, que d'Orléans ne fut plus que le mannequin, je ne dis pas assez, que le jouet des maratistes, c'est-à-dire des hommes les plus vils et les plus atroces qu'eût jamais engendrés nôtre France. Il mendia humblement leur protection, et les misérables la lui faisoit acheter par tous les sacrifices qu'il étoit encore en son pouvoir de faire. Ses meubles, ses bijoux, ses livres, sa vaisselle, cette magnifique galerie de tableaux qu'avoit recueillie le régent, cette riche collection de pierres gravées qu'il tenoit de la munificence de ses ayeux ; tout devient la proie des maratistes. Ne pouvant assouvir leur avidité, il ouvre de toutes parts des emprunts, il les multiplie sous toutes les formes, il donne des hypothèques illusoires, et finit par publier son bilan. . . .

Ce n'étoit plus pour obtenir une couronne que d'Orléans faisoit tous ces sacrifices, c'étoit uniquement pour conserver sa vie. Après avoir si long-tems menacé celle de Louis, il se trouvoit réduit à défendre la sienne. Il ne se dissimuloit pas que la haine qu'avoit allumée contre lui la mort du monarque, étoit prête à le dévorer, et il ne voyoit que les maratistes qui pussent le défendre contre la

nation entière. Ceux de ses anciens partisans qui ne tenoient point à la faction de ces misérables, gardoient le silence, se cachoient, et n'osoient plus avouer leur liaison avec le prince. Il faisoit horreur à l'Europe entière, et personne n'osoit braver ce cri universel. Les maratistes eux-mêmes juroient dans le sein de la convention, qu'ils le méprisoient. Pétion et Condorcet semblèrent l'abandonner de bonne foi, et se ranger du côté de ses ennemis les plus ardens. Dumouriez étourdi de de l'inconcevable changement qui s'étoit fait, et bien convaincu qu'il n'y avoit plus rien à machiner dans Paris pour les intérêts du prince, joignit brusquement l'armée, espérant encore la débaucher en faveur de ce monstre.

La France se trouvoit dans un état complet d'anarchie, et la convention nationale n'étoit plus qu'une arêne de gladiateurs. Les brissotins et les maratistes ne savoient plus où ils arriveroient. De part et d'autre on ne songeoit qu'à se défendre. Les deux partis protestoient plus que jamais qu'ils vouloient une république; mais les brissotins accusoient la faction-Marat d'être toujours orléaniste, et la faction-Marat ne sachant quel reproche faire aux brissotins, inventa des mots; elle les accusa de vouloir une république *fédérative*; de-là les Brissot, les Guadet, les Buzot, les Louvet, les Gensonné furent appellés des *fédéralistes*.

Les Brissotins n'avoient actuellement d'autre vue que de se défaire de tous les Maratistes, que de les faire tous tomber sous le fer de la guillotine, sauf à délibérer ensuite sur les destinées qu'on donneroit à la France. La longue suite d'assassinats dont ils s'étoient souillés, et qu'ils avoient commandés non-seulement en France, mais encore dans nos îles, prouvoient aux maratistes qu'ils étoient perdus, s'ils ne l'emportoient pas. Ceux-ci en conséquence pour que la victoire leur restât, employoient contre leurs adversaires, les mêmes moyens dont ces derniers s'étoient servis lorsqu'ils avoient été les maîtres. Libelles, dénonciations calomnieuses, visites domiciliaires, pillages, insurrections, meurtres; ils mirent en usage contre les Brissotins, toutes les inventions des Brissotins, et d'Orléans payoit tous ces excès.

Le prince se ruina complettement; il résulta de ses profusions sans bornes, une masse de dettes effroyable. La duchesse son épouse gémissoit en silence depuis le commencement de la révolution, sur les forfaits de son époux. Naturellement timide, et connoissant mieux qu'un autre toute la férocité de ce tigre, elle n'osoit lui présenter aucune réclamation; elle trembloit à son aspect. Depuis longtems elle fuyoit sa présence; elle s'étoit retirée à Vernon auprès de son père. Le duc de Penthiévre l'un des hommes le plus vertueux de son siècle, et doué d'une sensibilité exquise, étoit tombé dans un état mor-

tel de langueur en apprenant l'horrible fin de la princesse de Lamballe sa belle-fille. Sentant approcher sa dernière heure, et étant instruit que depuis la mort de Louis XVI, son infâme gendre avoit perdu tout crédit même parmi les scélérats, exhorta sa fille à se séparer de biens avec son indigne époux. Elle en fit en effet la demande, et fut exaucée. D'Orléans n'y apporta aucun obstacle. Le duc de Penthiévre mourut deux jours après. Jamais prince ne mérita plus d'être regretté. Religieux, bon, compatissant, père de tous malheureux, protecteur des écrivains sages, ami sûr et fidèle, excellent parent, il donna à son siècle pendant tout le cours de sa vie, et sans se démentir un seul instant, l'exemple des vertus les plus aimables comme les plus solides.

Dès que d'Orléans fut instruit de la mort du duc de Penthiévre, il courut à Vernon, pour arracher tout ce qu'il pourroit de la riche succession de son beau-père, mais ce n'étoit plus pour lui qu'il recueilloit. Le duc de Penthièvre étoit mort le 4 mars 1793, et dès le 9 au soir, Danton, Robespierre, Marat et quelques autres misérables de ce parti, vinrent trouver d'Orléans, pour le dépouiller des bijoux et de l'or qu'il avoit apportés de Vernon. Ils lui contèrent qu'ils devoient dans la nuit même, exciter un mouvement à la faveur duquel il seroit le lendemain matin, proclamé dans l'hôtel-de-ville, lieutenant général de la république. D'Or-

léans pour l'exécution de ce dessein, donna ce qui lui restoit de richesses.

Le lendemain matin, il y eut bien en effet dans Paris quelque mouvement, comme il ne cessoit d'y en avoir depuis la mort de Louis XVI, et le but de ces agitations étoit toujours de faire égorger dans une insurrection générale, tous ceux qu'on appelloit fédéralistes. Mais d'orléans ne parut point à l'hôtel-de-ville. Les maratistes répandirent qu'au moment de s'y rendre, il avoit manqué de résolution, et s'étoit évanoui.

Depuis cette époque, le prince devint absolument indifférent aux maratistes. Sans renoncer ouvertement à toute relation avec lui, ils se mirent en état de l'abandonner au premier évènement qui leur en présenteroit le prétexte. Il ne pouvoit plus en effet leur être d'aucune utilité, dès qu'il n'avoit plus rien à leur donner.

L'étoile de d'Orléans avoit pâli. Dumouriez qui n'avoit rien pu faire à Paris, acheva de ruiner les affaires du Prince, lorsqu'il eut rejoint son armée. Mettant dans cette circonstance, toute l'impétuosité de son caractère naturellement ardent, il ne laissa point mûrir les germes d'insurrection qu'il avoit semés parmi ses soldats. Il voulut brusquer l'affaire, et se comporta en vrai héros de roman. Il ne se proposoit pas moins que de marcher sur Paris avec son armée, de prendre cette capitale de vive force, de dissoudre la convention nationale, et de placer

d'Orléans sur le trône. Il se tenoit si sûr du succès, qu'il arrêta un ministre et des députés que l'assemblée lui envoyoit pour prévenir la guerre qu'il alloit lui faire. Au moment de l'exécution, ses troupes l'abandonnèrent. Il ne lui resta que quelques officiers et un régiment de hussards. N'ayant pas un moment à perdre, il se fit jour avec cette foible escorte à travers quatre bataillons et une grêle de coups de fusil ; il parvint en droiture à la tente du général autrichien auquel il livra les membres de l'assemblée et le ministre qu'il avoit fait prisonnier. Le fils aîné de d'Orléans, la femme Sillery, Valence et les autres principaux chefs de la faction orléaniste suivirent Dumouriez sur le territoire étranger.

Sa désertion laissa d'Orléans sans ressource et sans espoir. Dès ce moment, ce ne fut plus pour ce prince que l'on conspira. J'ai fini l'histoire de ses crimes, je vais tracer celle de son supplice. Il lui fut donné de soulever la France, de remuer l'Europe entière, *de tromper les peuples*, comme le dit l'immortel Bossuet de Cromwel, *de prévaloir contre les rois. Quand Dieu*, dit le même orateur, *a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours : ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance.* Ainsi la providence se voile quelquefois sous les succès des ministres de ses vengeances ; mais tôt ou tard,

elle se découvre et se justifie aux yeux des hommes. Jamais peut-être sa justice et sa puissance ne se manifestèrent avec plus d'éclat que dans les châtimens qu'elle exerça sur d'Orléans. Ce qui me reste à raconter de la vie publique de ce prince, va présenter une preuve à jamais mémorable de cette vérité, et c'est aux novateurs, aux artisans des révolutions que je la présente.

Fin du dix-septième Livre.

« 3°. Louis-Philippe-Joseph Egalité est autorisé à faire faire soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté. »

Dès ce moment, d'Orléans prit le burlesque nom d'Egalité et le donna à ses enfans. Le duc de Chartres s'en fit honneur parmi les soldats. Lorsqu'il eût émigré, des officiers autrichiens lui témoignant qu'ils ne concevoient pas comment il avoit eu l'ame assez basse pour échanger le nom de ses ayeux contre celui d'*Egalité*, il leur répondit : *Je n'avois pris ce nom que pour mettre dedans les badauts de Paris.* Il se trompoit, et connoissoit mal ses concitoyens. Jamais les Parisiens *n'ont été mis dedans* par le duc de Chartres; jamais ils ne consentiroient à la honte de le voir même revenir parmi eux; ils pensent que le misérable qui renie ses parens, mérite aussi d'être renié par ses concitoyens.

D'Orléans avoit pareillement ses vues en se travestissant en *citoyen Egalité*. Les maratistes l'avoient prévenu que l'intention de Robespierre qui commençoit à exercer son affreuse tyrannie, étoit de faire déporter tous les Bourbons, et même de mettre leur tête à prix. D'Orléans pensoit qu'il échapperoit à cette proscription, en faisant déclarer par la Commune, qu'il ne s'appelloit point Bourbon, mais Egalité. Cette combinaison digne de lui, ne manquoit pas d'a-

monté dans la tribune des jacobins, portant pour diadême, le bonnet rouge. Là il avoit déclaré solemnellement qu'il n'étoit point le fils du dernier duc d'Orléans; que l'opinion publique qui vouloit qu'il dût le jour à un valet d'écurie, disoit la vérité; qu'il étoit notoire que son grand père avoit constamment refusé de le reconnoître pour un membre de sa famille, pour un Bourbon, et qu'il souscrivoit à ce jugement; qu'il n'étoit pas moins notoire que sa mère n'avoit jamais respecté l'union conjugale, et qu'il avouoit avec le public, qu'il étoit le fruit d'un des adultères de cette moderne Messaline. Ainsi le malheureux consacroit avec solemnité son propre avilissement, et la prostitution de sa propre mère. Pouvoit-il descendre plus bas?

Il avoit écrit ces honteuses et criminelles folies à la Commune de Paris, lui demandant un nom qui prouvât que ce n'étoit pas le sang de Henri IV qui couloit dans ses veines. La commune avoit en conséquence pris l'arrêté suivant.

« Le conseil général de la commune de Paris arrête sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince françois, ce qui suit :

« 1°. Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille, *Égalité*.

« 2°. Le jardin connu jusqu'à présent, sous le nom de *Palais-Royal*, s'appellera désormais *jardin de la Révolution*.

que je le crois homme dont il est prudent de se méfier, même de ces actions qui paroissent indifférentes. D'ailleurs je n'avois de certitude sur son voyage en Bretagne que par le bruit public qui dans ce pays-ci ne paroît pas lui être favorable, puisqu'on le soupçonne déjà d'être fomentateur des événemens fâcheux qui s'y sont passés. Ces faits n'ont sûrement pas lieu pour avoir été occasionnés par son passage à Séez le 22 mars dernier, puisque je me suis assuré par une des domestiques du citoyen Broquet, aubergiste à l'hôtel d'Angleterre, à Séez, où il logea, qu'il avoit dit qu'il alloit à Alençon voir le département. Il se donna le nom du citoyen Fécamp, intendant d'*Egalité*. Par le détail qu'on m'a fait de sa taille, de sa figure rouge et bourgeonnée que j'ai vue souvent à Eu, il n'y a pas de doute que c'est *Egalité* père lui-même. Il invita son aubergiste d'aller à Alençon avec lui dans sa voiture, parce que vraisemblablement c'étoit pour l'annoncer auprès de son beau-frère Hommez, ci-devant procureur à Séez, homme fait pour lui être utile, vu qu'il est actuellement membre du département d'Alençon; mais ce particulier ne put l'y accompagner à cause qu'il se trouvoit forcé de partir avec le détachement de volontaires destiné pour la Bretagne; alors j'ignorois ce qu'a prétendu faire notre homme en question.

» Il logea à l'hôtel du Maure à Alençon, autre beau-frère de notre membre du département

tement; mais ce que je puis vous assurer, c'est qu'à son retour par Séez, le lundi 25, il logea au même hôtel qu'à son départ, et passant sur la place il fut arrêté par la garde; alors il montra un passe-port sur lequel il étoit dénommé, *Philippe* PREMIER, *Egalité*. Quant à la conversation qu'il eut en passant à Séez avec l'aubergiste qu'il fit monter à sa chambre, et avec lequel il but du vin, il l'interrogea pour savoir ce qu'on disoit de lui, s'il étoit aimé dans ce pays, et si le peuple seroit fâché ou bien-aise de l'avoir pour *roi*; à quoi il lui fut répliqué qu'il n'avoit pas assez de connoissances pour lui répondre affirmativement.

« Sans doute qu'*Egalité* n'aura pas manqué d'interroger les aubergistes où il a passé; il n'avoit avec lui qu'un jeune homme de quatorze à quinze ans. Il voyageoit en poste. »

Ainsi d'Orléans étoit dénoncé, accusé, proscrit, poussé dans l'abîme par ses propres complices. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici que tel a été le résultat de chacun de nos mouvemens révolutionnaires, que lorsqu'un parti l'a emporté sur un autre parti, les vainqueurs à leur tour n'ont jamais manqué de s'entr'égorger. On diroit que le ciel avoit réservé pour nous l'accomplissement de cette menace d'un prophête: (1)

---

(1) Zacharie.

Je leur ai dit, je ne serai plus votre pasteur; que ce qui doit mourir aille à la mort; que ce qui doit être retranché soit retranché, et que ceux qui demeureront SE DÉVORENT LES UNS ET LES AUTRES.

Le tems de la vengeance céleste étoit arrivé; le bras de la justice divine alloit enfin frapper le coupable. On ordonna à d'Orléans et à Sillery d'aller rendre compte de leur conduite au comité de sûreté générale; ils y comparurent en supplians. Deux jours après, on lança des mandats d'arrêt contre plusieurs personnes, entr'autres contre le méprisable abbé d'Espagnac, un nommé Hébert, secrétaire de Duport ancien conseiller au parlement; Bonne-Carrère; Gouy-d'Arcy; Asseline; une amie de Dumouriez appellée Boisvert; Westermann; Victor Broglie; Boisgelin, ce même gentilhomme qui avoit figuré dans les premiers mouvemens de la Bretagne; la Marquise de Sillery; les ducs de Chartres et de Montpensier, et un nommé Sauvan, domestique de d'Orléans.

Le scellé fut mis sur les papiers de tous ces gens-là. On lança des décrets *d'arrestation* (1) contre Valence et toute sa famille, contre

---

(1) J'emploie ce mot quoiqu'il ne soit pas françois; il est tellement consacré par l'usage et l'abus qu'on en a fait, qu'on me pardonnera d'avoir fait ce léger sacrifice au néologisme de nos novateurs.

la marquise de Montesson et la duchesse d'Orléans.

Sillery et d'Orléans se flattoient que la foudre n'arriveroit pas jusqu'à eux. *A quoi pensez-vous,* (1) dit Guadet au dernier? *Vous êtes perdu si vous ne demandez pas vous-même un décret qui vous bannisse de France ainsi que toute votre famille.* D'Orléans ne fit nulle attention à cet avis. Le surlendemain, Guadet ayant rencontré Sillery, lui parla du conseil qu'il avoit donné au prince. *Eh! oui*, répondit Sillery, *il n'y a que ce parti à prendre, je le sens bien. Je vais lui faire un bout de discours, à la fin duquel il demandera ce décret, car il ne sait rien faire de lui-même.*

Soit que Sillery négligeât de son côté l'avis de Guadet, soit que le prince crût que Marat qui continuoit à lui offrir sa protection, seroit assez fort pour le tirer de ce mauvais pas, ni le discours ni la demande n'eurent lieu. Les deux coupables ne prirent aucune précaution; ils restèrent sans force contre le coup qui ne tarda pas à les frapper. Un premier décret ordonna qu'ils seroient l'un et l'autre gardés à vue; un second décret voulut que tous les membres de la maison de Bourbon fussent mis en état d'arrestation; enfin un troisième décret rendu sur la motion du

(1) Guadet a raconté lui-même ce fait à la convention nationale.

fameux Carrier, enjoignit de mettre en arrestation Sillery et d'Orléans eux-mêmes, et d'apposer le scellé sur leurs papiers.

A peine ce décret fut rendu que des gens envoyés par la municipalité, vinrent se saisir de la personne de d'Orléans. On ne sait trop ce qu'il projettoit, ce qu'il machinoit encore dans ce moment, mais on le trouva occupé à vendre son linge de corps, c'étoit là sa dernière ressource. Il se promettoit sans doute d'exciter une nouvelle insurrection, ou peut-être vouloit-il par ce dernier effort, s'assurer à prix d'argent la protection de Marat. C'étoit être descendu au dernier dégré de l'avilissement que d'être réduit à solliciter les bonnes graces d'un tel scélérat.

A la vue des fusilliers qui venoient l'arrêter, d'Orléans pâlit et s'évanouit. Revenu à lui, il fut traîné comme un lâche et vil malfaiteur à la Mairie; là il se lamenta, il pleura; il supplia à genou, les mains jointes, qu'on lui permît d'écrire à la convention. Et voilà l'homme de boue qui se croyoit destiné à régner. La faveur qu'il demandoit lui ayant été accordée, il traça sur le papier les sales sottises qu'il avoit déjà débitées à la tribune des jacobins sur sa naissance. Il prétendit que s'appellant *Egalité* et non Bourbon, il devoit échapper au décret qui frappoit ceux de ce dernier nom. Ainsi le malheureux vouloit que l'impudicité de sa mère lui servît de sauve-garde. C'étoit là une

étrange apologie. Il finissoit par réclamer l'inviolabilité dont jouissoient les députés à la convention. Sa lettre fut lue, et non-seulement on repoussa ses observations et sa réclamation par l'ordre du jour, mais on décréta encore qu'il seroit transféré ainsi que tous les Bourbons, à Marseille.

Le jeune comte de Beaujolois, troisième fils de d'Orléans, fut également traduit à la Mairie. Cet enfant âgé à peine de treize ans, montra une fermeté qui eût dû faire rougir son père; mais la conscience du fils étoit pure, et celle du père étoit déchirée par les remords. Voici, m'a-t-on assuré, l'interrogatoire qui s'établit entre le jeune Beaujolois et un des commissaires de la municipalité.

« Etes-vous aristocrate? — Oui. — Avez-vous connoissance des projets de votre père? — Non. — Avez-vous eu des communications avec madame de Sillery? — Fi donc! »

Tant de fermeté dans un âge aussi tendre est un vrai prodige. Puisse-t-il cet aimable enfant ne jamais oublier que ce n'est qu'en acquérant des talens solides, qu'en ornant son ame de toutes les vertus qu'il regagnera ce que lui a fait perdre la honte de sa naissance! Son mérite personnel ne servira qu'à le rendre plus digne de l'amour et de l'estime des hommes. C'étoit le ciel même qui dans cette occasion avoit mis sa sagesse dans sa bouche. Qu'il n'oublie jamais ce bienfait! Que ses mœurs soient toujours pures. Qu'il

soit toujours fidèle à la religion de Louis IX et de Henri IV, et il n'aura jamais à craindre d'être délaissé par cet Etre-Suprême qui n'est que bonté !

S'il résiste au superbe, et punit l'homicide,
Il est le défenseur de l'orphelin timide.

Quant au duc de Montpensier, il étoit à cette époque dans l'armée de Biron, et ce Biron le compagnon de toutes les débauches, le complice de tous les crimes de d'Orléans, le plus ancien et en apparence le plus fidèle ami du prince, arrêta lui-même le duc de Montpensier et l'envoya gardé par une forte escorte, dans les prisons de Marseille. Cette lâche et monstrueuse perfidie afflige, mais elle ne doit pas étonner. L'amitié fondée sur le crime, n'est elle-même qu'un crime, et rien de bon ne peut sortir d'une source aussi impure.

Le jeune comte de Beaujolois entra dans la prison de l'Abbaye sur les onze heures du matin. Il contempla d'un œil sec et tranquille ce séjour de douleur. Dans tout autre pays, dans tout autre siècle, sa candeur, la foiblesse de son âge eussent attendri tous les cœurs, et c'étoit un crime absolument nouveau de voir un enfant de treize ans contre lequel on n'articuloit pas le plus léger reproche, de voir l'innocence dans un cachot; mais dans ce siècle de philosophie, les choses les

plus sacrées ont-elles été respectées ? Ce qu'on s'étoit permis au Temple envers les enfans de Louis rendoit tout possible.

D'Orléans entra dans la même prison de l'Abbaye à huit heures du soir ; il y trouva cet immoral Laclos, qui plus qu'un autre avoit contribué à l'entraîner à tous les désordres. Le prince en se voyant sous la puissance des geoliers, versa un torrent de larmes, et donna tous les signes du découragement et de la frayeur. Le courage ne peut pas s'allier avec une conscience impure. Son écrou n'énonça aucune cause de détention. Il fut constitué prisonnier le 7 avril, c'est-à-dire, moins de trois mois après la mort de Louis XVI. Il faudroit être bien aveugle pour ne pas voir qu'un aussi étonnant changement dans un aussi court espace de tems, étoit l'ouvrage même de la providence. Je reviens souvent sur ces sortes de réflexions qui tendent à élever nos regards et nos cœurs vers l'arbitre suprême de nos destinées ; on doit me le pardonner parce que je suis plein de la vérité que le pouvoir de cette providence ne s'est jamais mieux manifesté que dans le cours de notre révolution.

La duchesse de Bourbon, sœur de d'Orléans, entra dans la prison de la Force à la même heure où son neveu le duc de Montpensier entroit à l'Abbaye. La duchesse d'Orléans eut la faculté de rester à Vernon parce qu'elle étoit malade ; ce fut du moins là le

motif apparent de cette faveur ; mais la vérité est que Robespierre qui commençoit seulement à essayer sa puissance, n'osa point arracher cette vertueuse et tendre bienfaitrice à des milliers de malheureux qui déclarèrent hautement qu'ils lui feroient un rempart de leurs corps. On eut donc cette fois la preuve consolante que les bienfaits ne sont pas toujours perdus.

Ce qui prouve que l'indulgence dont on usoit envers la duchesse d'Orléans étoit forcée, c'est que le prince de Conty qu'une maladie douloureuse retenoit au lit, fut impitoyablement jetté dans les prisons de l'Abbaye. Le prince de Conty dont la conscience, comme je l'ai dit ailleurs, étoit dans son coffre-fort, ne jouissoit d'aucune considération, et on pouvoit tout se permettre à son égard.

Le 11 avril tous ces illustres prisonniers gagnèrent la route de Marseille ; le voyage se fit lentement, mais il fut pénible pour le seul prince de Conty qui souffroit beaucoup; car d'ailleurs on eut pour les captifs tous les égards que comportoit leur situation ; on ne savoit trop d'ailleurs quel étoit le sort qu'on leur destinoit, et de-là venoient sans doute les bons procédés des conducteurs.

Les parisiens se livrèrent à la joie en voyant s'éloigner de leur ville le prince qui l'avoit si long-tems remplie de troubles, de calamités, de forfaits. Ils reprirent leur an-

cienne gaîté, et lui firent leurs adieux en ces termes ;

Toujours sur l'humide élément,
D'Orléans a fait des merveilles ;
Et le grand vainqueur d'Ouessant
Va, dit-on, ramer à Marseille.
Rendons grace à la liberté
Qu'il va porter sur nos galères ;
Un amant de l'égalité
N'y peut rencontrer que des frères.

Les jacobins cependant ne savoient trop que penser de la détention du prince. Robespierre seul en avoit le secret, et profondément dissimulé, il ne le disoit à personne. Desfieux qui présidoit la caverne des jacobins, témoigna qu'il ne concevoit rien à la rigueur dont on usoit envers d'Orléans, *car en vérité*, ajouta-t-il, *je crois qu'il n'existe contre lui aucune preuve.— Pour moi*, dit Marat, *j'ignore si d'Orléans est criminel de lèse-nation ; mais ce que je sais fort bien, et ce que je persiste à dire, c est que Buzot est son homme d'affaires.*

Quelques jours après la translation des prisonniers, Robespierre qui commençoit par s'emparer de nos propriétés, pour avoir ensuite notre vie, fit séquestrer tous les biens de la maison de d'Orléans, et un décret ordonna que ce prince et Montpensier son second fils, seroient traduits devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-

naïveté, et très-peu de respect sur les mœurs dissolues de son père.

Le prince comme le vouloit le décret dont j'ai parlé plus haut, parut enfin devant le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. Les membres de ce tribunal, qui comme les gardiens de d'Orléans, ignoroient les vues ultérieures qu'on avoit sur l'accusé, et qui ne recevoient à son sujet nulle instruction de Paris, le déchargèrent honorablement de toute accusation; mais il ne fut point élargi, parce qu'un arrêté du comité de salut public le défendoit, quoiqu'il plût aux juges de prononcer.

Dès qu'on eut à Paris la nouvelle de cette absolution, on commença à y craindre sérieusement qu'il ne fût question de faire proclamer d'Orléans roi dans le Midi. Mais Robespierre qui ne disoit point encore son secret, et pour qui l'axiôme *non bis in idem* n'étoit pas plus sacré que toutes les autres maximes de justice, rit en lui-même du jugement prononcé par le tribunal provençal. Le prince écrivit à la convention pour demander son élargissement; pas une seule réflexion ne suivit la lecture de sa lettre qui fut repoussée par l'ordre du jour.

Voidel d'autre part, quoiqu'il pressentît que le silence de Robespierre cachoit un dessein sinistre, osa publier une apologie du prince; il en placarda les murailles de Paris; on lut l'affiche, on leva les épaules, et Robespierre continua à se taire.

Il y avoit six mois que d'Orléans végétoit dans les prisons de Marseille, lorsqu'enfin Robespierre dit un premier mot, encore ne sut-on que penser de ce premier mot. André Amar, le premier, le plus servile et peut-être le plus farouche ministre de ses vengeances, monta dans la tribune de la convention, et y lut un acte d'accusation contre plusieurs de ses collègues. Cette pièce est si longue, que l'extrait que j'en présenterois feroit lui-même un volume; d'ailleurs, elle est à-peu-près étrangère à mon sujet; car Amar n'y articula absolument rien contre d'Orléans. Si j'en parle, c'est uniquement parce qu'elle servit de bâse au second procès que subit ce prince. Fouquier-Tinville, accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire, ne produisit contre lui d'autre acte d'accusation que celui lu à la convention par Amar; ce qui est d'autant plus singulier, que comme je viens de le dire, cette pièce n'étoit pas dirigée contre d'Orléans; mais sous le règne de Robespierre, il n'y eut parmi nous que singularité et bizarrerie; peu lui importoit ce qu'on penseroit de sa tyrannie, pourvu que les bras des bourreaux fussent continuellement en exercice.

Cet acte d'accusation au reste n'étoit ni mal rédigé, ni sans logique, et on y prouvoit assez bien par des faits et des écrits, que ceux qu'il frappoit, n'avoient voulu en parlant de république que donner à la France un maître, et que tous avoient été ardens

orléanistes. Leur dévouement à d'Orléans étoit la seule chose qui donnât à ce prince une part à l'accusation. Mais je dois observer comme une nouvelle bizarrerie, qu'Amar en démontrant que tous ceux qu'il accusoit, étoient les complices de d'Orléans, ne prouvoit pas ce qui étoit la chose la plus importante et la plus aisée à prouver, savoir que d'Orléans étoit chef d'une conjuration. Que de forfaits eût dévoilé cette vérité, si elle eût été prouvée ! Il est à croire que si Amar ne la dévoila pas, c'est qu'il craignit de faire le procès à la révolution, et à son propre parti.

Voici quelles furent les personnes que la convention décréta d'accusation, après avoir entendu Amar.

Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulard (marquis de Sillery), Caritat (marquis de Condorcet), Fauchet évêque constitutionnel du département du Calvados, Doulcet (marquis de Pontécoulant), Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Mollevant, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaie, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardy, Hardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Isnard, Duchastel, Duval, Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andreï de la Corse, Grangeneuve, Viger, et Philippe Egalité (duc d'Orléans) qui se trouva le dernier sur cette longue liste de proscrits.

La convention, comme pour désigner dans un même acte ceux qu'elle mettoit au nombre des principaux complices de d'Orléans, déclara qu'elle ne changeoit rien à un précédent décret par lequel elle avoit mis hors de la loi, Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salle, Louvet, Bergoin, Pétion, Guadet, Chasset, Lydon, Valady, Fermon, Kervelegan, Henri-Larivière, Rabaud de St. Etienne, Lesagé de l'Eure, Bussy et Meillan.

De ces derniers députés quelques-uns s'étant sagement soustraits par la fuite, au terrible *hors de la loi*, sont depuis rentrés dans le sein de la convention; tant il est vrai que si dans un tems de révolution, il faut craindre pour sa vie, il ne faut pas non plus jamais désespérer de son salut, parceque le parti qui domine aujourd'hui, est vaincu demain.

Quant aux autres accusés, on en exécuta dans la même journée, vingt-un qui n'avoient pas eu le tems de fuir. Ce furent Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Gardien, Valazé, Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfréde, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardi, Boileau, Antiboul, Viger, Carra.

Cette sanglante exécution eut lieu le 10 brumaire, ou 31 octobre 1793. Tandis que le bourreau purgeoit la France de tous ces misérables, d'Orléans s'approchoit de Paris. Il étoit loin de croire qu'il touchoit à sa

dernière heure. Les archers même qui le conduisoient, n'étant pas dans le secret de Robespierre, ignoroient quelle seroit la destinée de leur prisonnier, et dans cette incertitude, ils eurent pour lui des égards qui tenoient du respect.

D'Orléans fut déposé à la conciergerie, et comme il n'avoit absolument aucun soupçon de ce que Robespierre machinoit à son égard, cette prison ne parut point l'effrayer; il ne montra ni crainte ni frayeur, il parut plutôt gai que triste.

Sa translation de Marseille à Paris, se fit si brusquement et avec un tel mystère, que quand il fut arrivé dans la capitale, personne ne vouloit croire à cette nouvelle. Quand il ne fut plus permis d'en douter, on ne sut que penser; on trembla de manifester une opinion à son sujet; le sentiment général étoit même qu'on se proposoit de le tirer de sa prison, pour lui laisser enfin jouer le rôle qu'il avoit toujours ambitionné. Ce sentiment ne doit pas paroître une folie, parce que dans l'état de servitude où Robespierre avoit jetté Paris et la France entière, toute conjecture sur d'Orléans pouvoit se réaliser. Il étoit libre à Robespierre de faire tomber la tête de cet éternel conspirateur, ou de la ceindre d'une couronne. L'un ne lui étoit pas plus difficile que l'autre; et pour quelque parti qu'il se décidât, il le prenoit sans avoir à craindre la plus légère opposition. La convention de son propre aveu, n'étoit alors qu'un

qu'un troupeau d'esclaves stupidement soumis à tous les caprices du tyran.

Le concierge des prisons de la Conciergerie (1) ne sachant pas si d'Orléans sortiroit de sa garde pour monter sur un trône ou sur un échafaud, eut pour lui de grands égards. Il ne le confondit point avec les autres prisonniers. Il lui dressa un fort bon lit dans sa propre chambre. Ce concierge m'a assuré que d'Orléans se comporta avec une véritable dignité, et même une sorte de hauteur. *On voyoit bien*, ce sont les propres expressions du concierge, *qu'il se souvenoit d'avoir été premier prince du sang; il me traitoit avec honnêteté, mais sans aucune sorte de familiarité; le mot de citoyen ne sortoit jamais de sa bouche; il buvoit tout le long de la journée et encore une partie de la nuit; il buvoit de préférence du vin blanc de Champagne. Il n'avoit nulle idée qu'il devoit mourir; pendant les heures qu'il donnoit au sommeil, il dor-*

(1) Richard concierge de cette prison, étoit dans ce moment-là prisonnier lui-même, ainsi que sa femme et ses enfans. Toute cette famille a recouvré sa liberté depuis la mort de Robespierre, et la garde de cette prison lui a été rendue. Pendant sa détention, Lebeau, concierge de la Force, le fut par *interim* de la Conciergerie, et sa femme resta chargée de veiller sur les prisonniers de la Force. C'est à la garde de le Beau, que d'Orléans fut confié, et c'est de ce même le Beau, que je tiens les derniers détails que je donne au sujet de ce prince.

moit profondément; il ne parloit jamais des affaires publiques.

Le jour même où il monta au tribunal révolutionnaire, il lui arriva une ou deux heures avant d'y paroître, un panier de vin blanc de Champagne (1). En le recevant, il dit au concierge: *Voici, M. le Beau, le meilleur vin qu'il soit possible de boire. Parbleu! vous me ferez le plaisir de le goûter.* Le Beau par respect, se défendit de cette invitation. *Point, point de cérémonie,* lui répondit d'Orléans, *je vous en prie, goûtez-moi ce vin; je vous jure que jamais personne au monde, n'en a bu, je ne dis pas de meilleur, mais d'aussi bon.* Le Beau cédant à ses instances, ôta son chapeau, et tendit un verre que d'Orléans lui remplit deux fois. Le Beau m'a dit naïvement, que de sa vie, rien d'aussi délicieux n'avoit flatté son goût. Quant à d'Orléans, il but sans se reposer, une bouteille entière, disant à chaque coup qu'il buvoit, *Ah! que c'est bon!* Ce fut son dernier repas.

Il étoit à peine monté au tribunal, qu'un de ses valets de pied, appellé *la Marche,* rentra dans la prison, pour lui rendre compte

(1) Ces détails sont bien minutieux; mais je juge de mes lecteurs par moi-même. Les plus petits détails m'intéressent dans la vie des hommes qui ont fait beaucoup de bruit sur ce globe; je lis sur-tout avec avidité, je dévore les moindres circonstances qui ont accompagné leurs derniers momens.

d'une commission dont il l'avoit chargé. Ne voyant point son maître, il demanda à le Beau d'une voix tremblante : *Eh! où est donc Monseigneur? Au tribunal*, répondit le concierge. *Au tribunal!* reprit douloureusement la Marche. Au même moment, tout son visage se décomposa, ses traits s'altérèrent, des larmes roulèrent dans ses yeux; il suffoquoit; il sortit précipitamment de la prison, et depuis le Beau ne l'a plus vu.

Ce *la Marche* est un modèle de fidélité; c'est le seul des serviteurs de d'Orléans, qui lui ait été constamment attaché jusqu'au dernier jour de sa vie; il prévenoit tous ses désirs; il se multiplioit pour lui être utile; il lui prodiguoit ses soins avec une affection qui ne peut se peindre, et mille fois en les lui rendant, il détournoit la tête pour essuyer les pleurs qui malgré lui, inondoient son visage. Ce n'étoit point à *la Marche* à juger son maître; et puisque rien ne dit qu'il ait contribué aux crimes de celui-ci, son attachement est louable, et son nom mérite d'être recueilli par l'histoire.

D'Orléans trouva au tribunal son coaccusé Coustard dont on n'avoit pu se saisir assez à tems pour le réunir aux députés qui avoient été exécutés le 31 octobre. D'Orléans vit aussi là le plus ardent de ses amis; cet homme c'étoit le sinistre Voidel qui poussant jusqu'au dernier instant, le dévouement pour son ancien patron, venoit le défendre contre les antropophages qui composoient ce tribu-

nal de sang. Quoique sans doute il fallût avoir perdu toute pudeur, pour oser se faire l'apologiste d'un monstre qui depuis quatre ans, ne vivoit que de crimes, il y a cependant dans ce dévouement, sur-tout si l'on considère les hommes devant lesquels Voidel en faisoit profession, une sorte de courage qui plait. On aime la fidélité et la constance partout où ces qualités se trouvent.

Dès que d'Orléans eût pris place, l'interrogatoire commença comme il suit : « Votre nom ? — Louis-Philippe-Joseph Egalité. — Votre âge ? — Quarante-six ans. — Vos qualités ? Amiral et député à la convention nationale. — Votre demeure ? — A Paris. »

Après ce commencement d'interrogatoire, le greffier lut à Coustard et à d'Orléans, l'acte d'accusation qu'Amar avoit composé, et dont j'ai parlé plus haut. Cette lecture finie, le président dit aux accusés : « Voila ce dont le peuple françois vous accuse par l'organe de ses représentans ; prêtez une oreille attentive, les débats vont commencer. »

Fouquier-Tainville alors fit subir à d'Orléans, l'interrogatoire suivant :

Avez-vous connu Brissot ?

« Je l'ai connu, (1) mais je ne me rappelle

(1) Il paroit par cette réponse, que d'Orléans ignoroit la fin tragique de Brissot.

pas lui avoir parlé depuis qu'il est à la convention.

» Quel étoit le poste que remplissoit auprès de vous Sillery-Genlis ?

» Il m'étoit attaché en qualité de capitaine des chasses du ci-devant Dauphiné.

» N'avez-vous point eu chez Sillery des entrevues particulières avec Laclos, Brissot et autres conspirateurs?

» Non.

» Depuis quel tems avez-vous cessé de fréquenter Pétion?

» Depuis qu'il m'avoit conseillé de donner ma démission de représentant du peuple.

» N'avez vous pas assisté à des conciliabules tenus chez Pétion?

» Non.

» Comment avez-vous pu consentir à livrer votre fille entre les mains de ce traître et de la Genlis, femme adroite et perfide qui depuis a émigré ?

» J'ai à la vérité, consenti à livrer ma fille à la femme Sillery qui ne méritoit pas ma confiance: elle s'est associé Pétion; je lui ai donné sans dessein, mon approbation, pour qu'il l'accompagnât en Angleterre.

» Mais vous ne deviez pas ignorer que la Sillery étoit une intrigante ?

» Je l'ignorois absolument.

» Quel étoit le motif du voyage de votre fille en Angleterre?

» Le besoin de voyager pour rétablir sa santé.

» N'est-ce pas par suite d'une combinaison, que vous accusé, avez voté la mort du tyran, tandis que Sillery qui vous étoit attaché, a voté contre?

» Non; j'ai voté en mon ame et conscience.

» Avez-vous connoissance que Pétion ait été lié avec quelqu'un de votre famille?

» Non.

» Vous n'avez sans doute pas ignoré qu'il entretenoit une correspondance très-suivie avec votre fils qui étoit à l'armée de Dumouriez?

» Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs lettres.

Avez-vous connoissance que Sillery étoit très-lié avec Buzot et Louvet?

» Non.

» Avez-vous connoissance que Louvet devoit proposer l'expulsion des Bourbons hors du territoire de la république?

» Non.

» N'avez-vous pas un jour dîné avec Ducos et plusieurs autres députés conspirateurs?

» Je n'ai jamais eu de liaisons avec eux.

» N'est-ce point par suite des liaisons qui existoient entre vous et la faction, que toutes vos créatures ont été nommées à la tête de nos armées?

» Non certainement.

» Mais par exemple, vous ne devez pas ignorer que Servan n'étoit qu'un ministre

de nom, et que c'étoit Laclos, votre affidé, qui dirigeoit le ministère ?

» Je n'ai aucune connoissance de ce fait.

» N'avez-vous pas dit un jour à un député que vous rencontrâtes, *Que me demanderas-tu quand je serai roi* ?

» Jamais je n'ai tenu ce propos.

» Ne seroit-ce point à Poultier à qui vous l'auriez tenu ? et celui-ci ne vous a-t-il pas répondu : *Je te demanderai un pistolet pour te brûler la cervelle.*

» Non.

» N'avez-vous pas été envoyé à Marseille par la faction, à l'effet d'écarter les traces de la conspiration dont vous étiez le principal chef ?

» Non.

» Comment se fait-il que vous qui étiez à Marseille au milieu des fédéralistes qui firent emprisonner et supplicier les patriotes, ils vous ont laissé tranquille ?

» Je parus devant un tribunal qui après m'avoir donné un défenseur, m'interrogea, et ne me trouva pas coupable.

» A quelle époque ont cessé vos correspondances avec l'Angleterre ?

» Depuis 1790 que j'y ai été pour y vendre une maison et des effets que j'y avois.

» Connoissez-vous le nommé Dumont ?

» Non.

» N'avez-vous pas eu connoissance de

courriers qui alloient et venoient de Paris à Londres à cette époque ?

» Non.

» Pendant votre séjour à Londres n'avez-vous pas été lié avec des créatures de Pitt ?

» Non ; j'ai vu Pitt parce que j'avois des lettres à lui remettre.

» N'avez - vous pas eu des liaisons avec des Anglois résidans en France depuis 1790 ?

» Je ne le crois pas.

» Les raisons du voyage de votre fille n'avoient - elles pas pour but de la marier à quelque prince de la maison d'Angleterre ?

» Non.

» Quels ont été les motifs de votre prétendue mission en Angleterre ?

» C'est que l'on savoit que j'étois très-lié avec le parti de l'opposition, et il s'agissoit d'entretenir la paix avec l'Angleterre à cette époque.

» Avez - vous eu connoissance des manœuvres de Dumouriez avant que sa trahison eût éclaté ?

» Non.

» Comment pensez - vous faire croire aux citoyens jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui étoit votre créature, vous dont le fils commandoit sous ses ordres, et qui a fui avec lui en partageant sa trahison envers le peuple françois, vous

qui aviez vôtre fille près de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui ?

» Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres qui ne rouloient que sur des choses très-indifférentes.

» Pourquoi dans la république souffriez-vous que l'on vous appellât prince?

» J'ai fait ce qui dépendoit de moi pour l'empêcher; je l'avois même fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui me traiteroient ainsi seroient condamnés à l'amende en faveur des pauvres.

» Quelles étoient les vues des grandes largesses que vous avez faites pendant la révolution?

» Je n'ai point fait de grandes largesses; j'ai été assez heureux pour soulager mes concitoyens indigens au milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une petite portion de mes propriétés. »

Tel fut l'interrogatoire qu'on fit subir à d'Orléans. On voit que Fouquier-Tainville dédaigna de s'y servir des avantages que pouvoit lui donner la vie toute criminelle de l'accusé ; c'est que dans ce monstrueux tribunal où Fouquier faisoit les fonctions d'accusateur public, on ne tenoit aucun compte ni des interrogatoires ni des formes ; il s'y agissoit seulement de mettre à mort.

Lorsque l'interrogatoire de d'Orléans fut fini, Voidel demanda qu'il lui fût permis de faire entendre en faveur de son client, des témoins justificatifs. Cette faveur étant ac-

cordée, ces témoins justificatifs se réduisirent à un seul appellé Claude *Agoust*, officier de paix. Ce témoin unique raconta qu'il tenoit d'une femme qu'un particulier avoit été porteur d'une épée empoisonnée pour assassiner le citoyen Egalité ; que lui officier de paix avoit pris le signalement de ce particulier et recommandé à l'accusé de se plastroner crainte d'événement ; que celui-ci lui avoit répondu qu'il se tranquillisât sur son compte, attendu que si le particulier venoit, il lui brûleroit la cervelle.

Pour donner quelque crédit à cette petite fable qui au fond ne prouvoit pas que d'Orléans ne fût très-coupable, il auroit fallu produire la femme qui l'avoit racontée ; elle ne parut pas. Quant au porteur de l'épée empoisonnée, Agoust dit qu'il étoit à Gênes.

Cet Agoust ajouta que le citoyen Egalité lui avoit dit un jour, qu'il ne vouloit pas être roi, qu'il n'en falloit pas. Voidel en déterrant ce seul témoin n'avoit pas fait là une découverte fort heureuse pour son client. On l'entendit ensuite lui-même. Son plaidoyer fut long, mais extraordinairement foible. Il insista sur-tout beaucoup sur le voyage que la fille de d'Orléans avoit fait en Angleterre vers la fin d'octobre 1792, et on ne voit pas pourquoi il mettoit une si haute importance à ce voyage. Il dit que la marquise de Sillery n'avoit pas voulu le faire sans être accompagnée de deux chauds patriotes, et qu'en conséquence d'Orléans avoit ordonné à

lui Voidel et à Pétion d'accompagner cette femme ; ce qu'ils avoient fait.

Au lieu d'insister à laver d'Orléans de toute relation avec Dumouriez, Voidel perdit son tems à déclamer contre celui-ci et à maudire sa trahison. « Il est, s'écria-t-il, l'auteur de tous les malheurs arrivés à la famille de mon client ; il a égaré l'esprit du jeune Egalité, et l'a engagé à s'expatrier avec lui, tandis que la femme Sillery d'un autre côté pervertissoit l'opinion de sa sœur qui est à errer avec elle. L'accusé ici présent a été long-tems sans savoir ce que sa fille étoit devenue ; ce n'est que depuis peu de jours qu'il a appris qu'elle étoit dans un hôpital en Suisse. »

Voidel fit aussi beaucoup valoir les sacrifices que son client avoit faits à la révolution, et qui avoient dévoré toute sa fortune. *C'est*, dit-il à ce sujet, *qu'il a toujours été ami de la liberté, qui d'ailleurs étoit son seul élément.* Il parla également beaucoup de la haine que les royalistes portoient à l'accusé. » Ils ne pouvoient pas, dit-il, le souffrir ; il étoit leur plus mortel ennemi, et si la contre-révolution avoit pu avoir lieu, ils n'auroient pas manqué de le faire périr. » Cette dernière assertion n'étoit pas bien exacte : si la contre-révolution eût pu avoir lieu, et que les délits de d'Orléans eussent été jugés impardonnables, c'eût été la justice seule qui l'eût fait périr. Que les royalistes

au reste eussent fait périr d'Orléans, la chose ne paroissoit nullement extraordinaire, mais que ceux-là pour qui il avoit tout fait, et dont il s'étoit servi pour commettre des milliers d'assassinats l'envoyassent eux-mêmes à l'échafaud, il y avoit là quelque chose de surnaturel.

Enfin Coustard et son défenseur ayant été entendus à leur tour, Herman qui présidoit le tribunal, rendit le fatal jugement en ces termes :

« Le tribunal d'après la déclaration *unanime* du jury, portant que Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant duc d'Orléans, et Anne-Pierre Coustard, ex-députés à la convention nationale, sont convaincus d'être les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple françois, condamne lesdits Egalité et Coustard à la peine de mort. »

Coustard en entendant ce terrible arrêt, perdit toute force et tout courage. Quant à d'Orléans il n'en parut ni étonné ni ébranlé; il s'écria d'une voix forte : *Eh bien ! marchons tout de suite.* Il descendit d'un pas ferme les gradins de l'estrade où il étoit assis, et s'avança la tête haute dans la pièce où les exécuteurs l'attendoient. Il ne donna à leur vue aucun signe de foiblesse. Il eut pour compagnons de son supplice Coustard et trois autres infortunés que le tribunal avoit

jugés la veille ; ils se nommoient Gondier, Laroque et Brousse ; ce dernier étoit un pauvre serrurier.

Tous furent placés sur la même charrette ; il y monta aussi un confesseur en habit laïc, l'habit ecclésiastique étoit alors défendu. (1) D'Orléans en montant sur cette fatale charrette que tant d'illustres martyrs avoient honorée, éprouva un léger frémissement ; il parut affecté ; il n'est rien là qui doive étonner. Le premier mouvement de la nature lorsque la mort s'approche, est un mouvement d'horreur. Tout ce que le courage le plus mâle peut faire, c'est de vaincre cette première impression.

D'Orléans après avoir payé ce tribut dont aucun de nous ne sauroit s'exempter, puisque la foiblesse est le partage de l'humanité entière, se montra supérieur à son adversité. Toutes les personnes impartiales qui l'ont vu marcher à la mort assurent qu'il ne fut homme et prince que ce jour là. Il avoit une contenance noble et assurée, nulle affectation ; sa

(1) Proscrit par Robespierre, par Fouquier-Tainville, par Henriot, et par cette commune dont tous les membres ont péri sur l'échafaud, j'étois à cette époque, errant dans les bois, sous la seule garde de la providence. Je n'ai donc pu voir par moi-même, ces dernières circonstances de la vie de d'Orléans. Je les rapporte sur la foi de témoins oculaires et impartiaux.

tête qu'il portoit fort bien, dominoit tous les compagnons de son supplice qui sembloient affaissés sous le poids de leur infortune.

Ce fut vers les quatre heures après-midi que le funèbre cortège sortit de la cour du Palais. On comptoit si peu dans Paris que d'Orléans en feroit partie, qu'il y avoit un très-petit nombre de personnes au moment du départ ; mais dès que le bruit se répandit que ce malheureux prince alloit être exécuté, des flots de peuple se précipitèrent de toutes parts sur son passage, ce qui rendit le trajet jusqu'à la place de l'exécution fort long.

Les Parisiens montrèrent bien dans cette occasion toute l'horreur que leur inspiroit ce conspirateur dont les dernières années avoient été si fatales à la France. N'étant plus alors contenus par aucune considération, ils épanchèrent sans ménagement toute la haine qu'ils lui portoient. Tous les forfaits que j'ai tracés dans le cours de cette histoire lui furent reprochés ; on lui rappella amèrement sa poltronerie, ses débauches, ses vols, ses menées sur les grains, le massacre des gardes-du-corps, la journée du 20 juin, celles des 2 et 3 septembre ; on lui retraça son animosité contre la famille royale, sa soif démesurée de la vengeance, son ambition, son avidité pour l'argent. « C'est toi, lui disoit-on, qui fis périr le prince de Lamballe ; c'est toi qui dernièrement fis assassiner sa veuve. Tu avois voté la mort de ton parent, eh bien!

tu vas recevoir aussi la mort. Misérable ! tu voulois être roi : le ciel est juste ; ton trône va être un échafaud ! »

D'Orléans entendoit toutes ces vérités, toutes ces imprécations sans paroître leur donner aucune attention. Son regard étoit assuré, mais modeste, son attitude fière, mais décente. Il parloit beaucoup à Coustard (1) qui déjà à moitié enseveli dans la nuit du tombeau, ne lui répondoit point, et ne paroissoit pas même l'entendre.

Lorsque les condamnés furent arrivés sur la place du Palais-Royal, la voiture qui les

---

(1) Ce malheureux Coustard avoit été un de mes plus ardens persécuteurs. Dans tout le courant d'août 1792, il travailla avec une opiniâtreté infatigable, à me faire tomber au milieu des victimes qui furent immolées au commencement de septembre. Gorsas de son côté, s'attachoit à ma poursuite comme une furie. Coustard mettoit en œuvre la ruse ; Gorsas la violence. Celui-ci vint un jour à la tête de cinquante bandits armés jusqu'aux dents, pour m'égorger ou au moins pour me traîner à l'Abbaye. J'ai échappé à ces deux forcenés, et tous les deux ont péri sur l'échafaud. Après des traits de ce genre, puis-je m'empêcher de reconnoître que ce ne sont pas les hommes qui sont les maîtres de notre vie, et faut-il s'étonner que dans le cours de cette histoire, je sois revenu un peu souvent sur cette vérité ? Quel plus bel usage en effet, puis-je faire désormais d'une vie qui m'a été conservée si miraculeusement, que de publier, que de bénir sans cesse les bienfaits de la providence ?

portoit à la mort, arrêta. D'Orléans fixa d'un œil sec son palais ; il promena sa vue tout le long de l'inscription qu'on y lit encore aujourd'hui ; ses lèvres en même tems palpitoient comme s'il eut répété en lui-même ce qu'il lisoit. La voiture n'avançant point, il tourna le dos à son palais, et fixa le château d'eau toujours sans paroître ému.

Cependant, quoiqu'on ne vît en lui aucun effroi de la mort, il est assez vraisemblable qu'il souffroit cruellement. Toutes ces excroissances sanguines qui défiguroient sa physionomie étoient entièrement disparues, et son visage sans être pâle avoit la blancheur des autres parties de son corps ; ce qui ne pouvoit être arrivé sans qu'il se fût fait dans son organisation intérieure une révolution extraordinaire et douloureuse.

Lorsque la charrette eut passé la rue de Richelieu, qu'on appelle dans ce moment, *de la Loi*, il fit signe au confesseur de s'approcher de lui, le pria de ne plus l'abandonner, et ne cessa en effet de s'entretenir avec lui jusqu'au pied de l'échafaud où il reçut sa dernière bénédiction. C'étoit sans doute rendre bien tard hommage à la religion de de ses pères ; ses forfaits, pour lui appliquer la pensée d'un de nos écrivains, étoient odieux, exécrables, atroces, mais enfin ils n'étoient pas plus grands que la bonté du ciel. Qui de nous peut mesurer l'indulgence divine ? D'Orléans en répandant tout son

sang

sang a satisfait à la justice humaine, et c'est une des vérités qui composent la croyance des chrétiens, qu'un tel sacrifice peut aussi désarmer la justice céleste.

D'Orléans fut exécuté entre le pont-tournant des Tuileries et le piédestal qui portoit autrefois la statue de Louis XV. Il monta à l'échafaud et reçut le dernier coup avec intrépidité. Je ne peindrai point les bruyans applaudissemens dont l'air retentit lorsque l'exécuteur montra sa tête au peuple. Il faut détourner ses regards de ces tableaux affligeans où l'on voit des hommes transformés en tigres altérés de sang. Le malheureux qui a payé ses crimes de sa vie, cesse d'être un objet odieux; il devient digne de notre pitié, et la sévérité même du juge qui a prononcé la mort ne devroit jamais s'étendre au-delà du tombeau.

Ainsi périt Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, à la quarante-sixième année de son âge, le 6 novembre 1793, moins de dix mois après la mort de Louis XVI, à laquelle il avoit eu tant de part. Son corps fut jetté sans honneur parmi les nombreuses victimes qu'on entassoit journellement dans le cimetière de la Magdeleine.

Quelque mal que ce prince ait fait à la France, on ne peut s'empêcher de déplorer sa destinée. Né dans l'opulence et au sein de toutes les grandeurs, marchant par-tout le premier après les rois; s'il eût aimé la vertu

il eût été le plus heureux et le plus envié des hommes. Il aima le crime, et cette même opulence, ces mêmes grandeurs contribuèrent à en faire le plus misérable, le plus odieux des hommes ; elles furent comme les instrumens qui le traînèrent du palais de ses ayeux dans une prison, et de cette prison sur un échafaud.

On peut d'autant moins s'empêcher de gémir sur cette longue et lamentable suite de forfaits qui ont couvert d'Orléans de tant d'opprobres, et l'ont poussé au dernier malheur, que peut-être sans les amis pervers dont il s'environna dès sa jeunesse, et qui firent, si je puis parler ainsi, entrer le crime par tous les pores dans son ame, il eût joué parmi nous un autre rôle. Il eut en effet quelque conformité avec cet autre d'Orléans si connu sous le nom de Gaston, dont le cardinal de Retz nous a tracé le portrait en ce peu de mots : *Il entra dans toutes les affaires parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient, et il en sortit toujours avec honte parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir.* Ce dernier trait sur-tout convient parfaitement à d'Orléans.

Mais ce prince différa essentiellement de Gaston par son impudence ainsi que par son mépris pour l'estime publique. Quoiqu'il sût parfaitement que Louis XVI et la famille royale n'avoient depuis le massacre des gardes.

du-corps, nul doute sur ses vues, il ne cessa de venir à la cour toutes les fois qu'il sembloit être de son devoir de s'y montrer. Il y paroissoit tous les jours où l'on faisoit ce qu'on appelloit sallon, et dans les grandes fêtes où Louis XVI mangeoit en public. Il assistoit également à la tenue du chapitre de l'ordre du Saint-Esprit; à la dernière cérémonie de ce genre qui eut lieu, il ne se plaça point non plus que son fils au rang des princes; il suivit l'ordre de sa réception, et par cet arrangement le duc de Chartres se trouva à la dernière place.

Ceux qui connoissoient les desseins sinistres de d'Orléans, et les pensées criminelles qu'il ne cessoit de rouler dans son esprit, ne concevoient pas comment il osoit se mêler aux courtisans qui venoient rendre leurs hommages au monarque. C'étoit en quelque sorte braver ce roi malheureux. Jamais en effet on n'avoit vu un tel excès d'impudence. Mais ce qui paroissoit plus inconcevable encore, c'étoit la stupide stoïcité avec laquelle d'Orléans dévoroit les affronts que les personnes du château ne manquoient jamais de lui prodiguer, dès qu'elles l'appercevoient parmi elles.

Un jour entr'autres, comme il arrivoit au moment où l'on faisoit le service de la table, le public qui savoit qu'il n'avoit nulle délicatesse sur l'article du vol, cria unanimement aux personnes du service : *prenez garde à vos plats; voilà le duc d'Orléans!* En

même tems la foule l'environna, et le poussa assez brusquement sur l'escalier. Un particulier qui venoit derrière lui, affecta de lui marcher à diverses reprises sur les talons. D'Orléans ne pouvant résister à la douleur, se tourna enfin, et dit à ce particulier : *Est-ce que vous avez monsieur l'intention de m'insulter? — En doutez-vous*, répondit celui-ci? *Et que faut-il faire de plus pour vous en convaincre?* D'Orléans alors appercevant la Fayette, lui dit : *Monsieur, je vous en prie, donnez-moi main-forte pour me garantir des insultes qu'on me fait.* La Fayette souriant, cria à quelques gardes nationales : *Messieurs, défendez Monsieur, qui ne sait pas se défendre lui-même.* (1)

Tandis que cette scène se passoit sur l'escalier, les laquais qui étoient dans les cours frappoient à coups de bâtons le cocher du prince, et lui reprochoient d'appartenir à un tel maître. Ces outrages glissoient sur l'ame de d'Orléans, et ne l'empêchoient pas de reparoître quelques jours après au château pour en recevoir de nouveaux.

Je n'ai pas besoin de dire que ni le roi, ni la reine, ni aucune des personnes de la famille royale ne lui parloient dans ces occa-

---

(1) Eh! la Fayette a-t-il mieux su se défendre lui-même? N'a-t-il pas mérité, et la postérité ne lui conservera-t-elle pas le surnom de *Gilles Premier* que lui avoit donné le feu duc de Choiseul?

sions solemnelles qui l'attiroient à une cour, d'où s'il eût eu quelque pudeur, il se seroit exilé de lui-même dès les premiers orages de la révolution. Quelques jours avant le 10 août, il eut l'insolence de demander à Louis XVI un rendez-vous. Le monarque le lui donna en public, et lui permit de l'entretenir dans l'embrasure d'une fenêtre ; l'entretien se fit à voix basse, et dura un quart d'heure ; on remarqua que chaque réponse du roi étoit accompagnée d'un signe de mépris.

La famille de d'Orléans se trouve composée au moment où j'écris, de Louise, Marie, Adélaïde de Bourbon, sa veuve, des ducs de Chartres et de Montpensier, du comte de Beaujolois, ses trois fils, d'une princesse sa fille, qui portoit le titre de *Mademoiselle*, et de Louise-Marie-Thérèse Batilde, duchesse de Bourbon sa sœur.

Toute cette famille est dans ce moment dispersée. De Chartres et sa sœur errent dans la Suisse; ses deux frères, la duchesse d'Orléans et celle de Bourbon sont en France. On a vu par ce que j'ai dit dans le cours de cette histoire des trois fils de d'Orléans, que le seul comte de Beaujolois donnoit des espérances; mais il est possible que les dures leçons de l'adversité ayent jetté des germes heureux dans les cœurs des deux aînés, et purifié le sang qui coule dans leurs veines. La princesse leur sœur est peut-être de toutes les personnes de cette famille, celle dont on

doit le plus déplorer le sort. Livrée à l'intrigante Sillery, elle réunit au malheur de sa naissance, celui d'une éducation empoisonnée. Agée au plus de dix-huit ans, il seroit encore tems pour elle, sinon de connoître le bonheur, du moins de guérir les plaies qu'ont pu faire à son ame des exemples impurs et des leçons empestées; mais il faudroit pour cela qu'elle s'arrachât des bras de sa perfide institutrice.

Je n'ajouterai également rien à ce que j'ai déjà dit de la duchesse d'Orléans. Ses malheurs, si peu mérités, sa résignation, sa douceur, sa bienfaisance lui ont concilié la vénération de ses contemporains, et lui vaudront l'estime de la postérité. L'histoire sera juste et indulgente à son égard; elle ne lui reprochera même pas d'avoir en quelques occasions, poussé peut-être trop loin la complaisance pour l'indigne époux sur lequel elle n'avoit dans le fond d'autre autorité que celle de l'exemple.

Quant à la duchesse de Bourbon, sa sensibilité, des chagrins domestiques, une piété mal entendue, ses liaisons avec une fille visionnaire, appellée Suzanne Courselle de la Brousse, et un chartreux apostat, appellé dom Gerles, en ont fait depuis long-tems un être infiniment malheureux. Son caractère est bon, généreux, et l'hospice qu'elle a fondé sera un monument éternel de sa tendre compassion pour les malheureux. On l'a vue

mille fois dans les beaux jours de sa fortune, soigner les malades de ses propres mains, et respirer pendant des heures entières, l'air empesté qui s'exhaloit du lit d'un mourant. L'exercice d'une si belle et si pénible vertu, doit bien racheter quelques taches. Les premières années de cette princesse n'en ont pas été exemptes, mais la calomnie les a infiniment trop exagérées; elles ne prenoient point leur source dans un cœur naturellement bien né, mais uniquement dans l'inexpérience et dans cette légèreté que donnoit aux personnes d'une certaine naissance, l'habitude d'obtenir tout ce qu'elles désiroient. Ce sera un des torts de ce siécle, qu'une princesse dont la fortune avoit toujours été le patrimoine des indigens, ait été elle-même réduite parmi nous aux derniers excès de la pauvreté.

Elle erra dans la manière dont elle jugea d'abord la révolution. Amalgamant par une bisarre tournure d'esprit, les rêves des politiques modernes, avec les vérités de la religion, elle regarda la déclaration des droits comme un second évangile. Mais elle s'en tint à son opinion, et refusa constamment de prendre aucune part aux changemens qui se préparoient. Seulement étant vivement sollicitée par sa section lors de la fédération de 1790, d'écrire aux princes émigrés pour les inviter à rentrer, elle condescendit à ce désir, sachant très-bien que sa prière comme il arriva, ne seroit point exaucée.

Elle se dissimula long-tems le but auquel marchoit d'Orléans. Quand on lui disoit que son frère ambitionnoit la royauté, elle répondoit : *non, il n'aime que son plaisir, que la débauche, que l'indépendance.* Cependant elle n'avoit avec lui aucune sorte de relation, et dans tout le cours de la révolution, elle ne l'a pas vu six fois, quoiqu'elle visitât sa belle sœur.

Mais les derniers événemens l'éclairèrent sur les vues coupables de son frère. Alors elle cessa absolument de se regarder comme sa sœur, et le traitoit hautement de *scélérat.* Il osa lui demander une entrevue au commencement de mars 1793 ; elle y consentit d'abord ; mais sachant qu'il se proposoit de lui demander d'être médiatrice entre lui et son épouse, pour engager la duchesse d'Orléans à divorcer, elle retira sa parole, et refusa absolument de le voir.

A la même époque, elle se rendit à Petit-Bourg, résolue d'y passer le reste de ses jours. Elle ne vit plus personne, mit dans sa conduite et ses opinions la plus grande sagesse, et n'eut d'autre souci que de dérober aux yeux du public ses actes journaliers de bienfaisance. Lorsqu'elle apprit que les propriétés étoient menacées, elle assura à chacune des personnes attachées à son service, le fond de ses gages et pensions, se réservant pour elle-même une somme annuelle de vingt mille liv., et fit offre à la convention nationale du

surplus qui se montoit à dix ou douze millions.

Elle montra beaucoup de grandeur d'ame et de courage, lorsqu'elle fut arrachée de sa retraite, et du milieu des malheureux dont elle étoit la bienfaitrice, pour être conduite dans les prisons de l'Hôtel-de-la-Force, et traînée ensuite dans celles de Marseille. Ses malheurs alors furent à leur comble. Il n'est peut-être personne qui ait plus enduré que cette princesse de souffrances morales et physiques. Elle trouve aujourd'hui dans une piété éclairée la force et les consolations que ne peuvent donner les vains discours des philosophes. Ainsi en considérant avec impartialité la vie de la duchesse de Bourbon, on y trouvera infiniment plus à louer qu'à blâmer; et les fautes de ses premières années, bien loin de paroître des taches, doivent être de nouveaux titres pour lui assurer l'estime publique ; la vertu en effet semble tirer de l'éclat des erreurs mêmes qu'elle expie.

Sa gloire en est plus belle, et s'accroît tous les jours.

J'ai cru que ces détails sur la famille de d'Orléans ne déplairoient pas, et ne seroient point déplacés dans l'histoire de la vie publique de ce prince. Je me proposois aussi de dire en terminant cet écrit, dans quel état se trouvoit depuis sa mort la monstrueuse conjuration dont il avoit été le chef. Il s'en

faut de beaucoup que les espérances de ses complices soient détruites ; ce qu'on faisoit pour lui de son vivant, on tente aujourd'hui de le faire pour le duc de Chartres son fils aîné. Il y a toujours et en France et en Europe, une nombreuse classe d'hommes qui ne quittent point l'idée que notre révolution doit se terminer par un changement de dynastie. Des calvinistes, des hommes de toutes les sectes, des personnages considérables, d'anciens ministres, des généraux d'armée, des membres de notre première assemblée nationale entrent dans ce complot. C'est une vérité dont personnellement je ne puis pas douter ; je dirai plus : un club établi à Morat en Suisse est le foyer de cette conspiration.

Mais les machinations que j'aurois à dévoiler, les correspondances que j'aurois à révéler pour mettre cette vérité dans tout son jour, m'entraîneroient dans un nouveau récit qui donneroit beaucoup trop d'étendue à cet ouvrage, auquel d'ailleurs il paroît étranger, car je ne m'y suis proposé que de raconter la part que d'Orléans a eue personnellement aux malheurs de notre patrie. Les menées que font encore ses complices après sa mort, doivent être la matière d'un autre écrit. Je me borne donc en finissant, à adjurer tous les amis de notre malheureuse France, de se tenir en garde contre les nouveaux forfaits que pourroit engendrer une conjuration qui n'a nullement été étouffée

par le supplice de son chef. S'il pouvoit se faire que quelqu'un de la race de l'infâme Philippe régnât sur nous, notre honte et nos désastres seroient à leur comble. Jurons de nous ensevelir sous les ruines de notre patrie, plutôt que d'endurer cet opprobre qui nous laisseroit sans excuse auprès de la postérité.

CONCLUSION

DE CETTE HISTOIRE.

S'il est un spectacle digne d'être profondément médité, c'est celui qu'offrent les Empires au moment de leur chute. Ces grands corps n'ont sans doute pas plus que les individus, le privilège de l'immortalité. Tout ici bas est sujet au changement, à la dissolution, à la mort; la divinité seule est immuable. Une nation naît, s'accroît, s'élève, tombe et périt : voilà le cercle que le doigt de l'Eternel trace aux sociétés humaines. Parmi cette foule de peuples qui ont tour-à-tour couvert ce globe, il en est dont le nom même a été dévoré par le néant.

Mais s'il est impossible au législateur, de préserver ses institutions des ravages du tems, il ne l'est pas aux maîtres du monde, de donner à la grande famille dont la conservation leur est confiée, un haut dégré de fortune, de lui donner même peut-être la durée du monde. Il est en effet des remèdes à toutes

les maladies du corps politique ; il est un régime qui en corroborant sa force, en nourrissant sa santé, prolonge sa vie, et c'est à le trouver que consiste uniquement l'art de régner.

Pour le trouver ce régime, il faut sur-tout interroger l'histoire, étudier ses leçons, s'enrichir de l'expérience des siècles passés, puiser la sagesse dans les fautes des générations qui ne sont plus, et en contemplant ces épouvantables crises qui rompent les nœuds du lien social, apprendre à préserver les peuples des convulsions de l'anarchie. C'est ainsi que l'histoire, suivant l'expression de Cicéron (1) est la lumière de la vérité et la règle de notre vie. Quel vaste et utile sujet d'instruction ne présentoient pas les infortunes des Stuard, et sans sortir de chez nous quelles leçons ne pouvoit-on pas retirer des troubles qui désolèrent la France dans les premières années du règne de Charles VII, et dans les jours orageux de la Ligue et de la Fronde ! Si de telles leçons eussent été bien comprises, tout ce qui a été détruit existeroit peut-être encore aujourd'hui. Par quelle fatalité n'a-t-on pas su empêcher les causes de semblables malheurs, de se reproduire !

On vient de lire celles qui ont fait écrouler une monarchie que quatorze siècles avoient affermie sur des bâses qu'on croyoit, il n'y a pas encore huit ans, inébranlables. Ce

---

(1) Historia lux veritatis, magistra vitæ.

phénomène est arrivé dans un court espace de tems par une suite d'événemens du plus haut intérêt, et qui se sont succédés avec une telle rapidité que l'œil avoit peine à les suivre. Le tableau de ces événemens sera-t-il aussi perdu pour la postérité? L'histoire des derniers désastres de la France, est-elle une théorie vague de gouvernement où chacun peut censurer ou approuver ; les vérités qu'elle présente, sont-elles des maximes abstraites de politique, que l'homme d'état est forcé d'abandonner parce qu'elles n'ont pas pour données les passions humaines dont les effets se varient à l'infini ? Non, c'est ici une génération qui appelle autour d'elle, toutes les générations, et qui par l'aveu sincere de ses fautes et de ses crimes, leur montre la route qu'il faut tenir pour ne pas se perdre dans les abîmes de l'anarchie. Pour faire entendre cette voix, je n'ai pas eu besoin de me livrer à mon sens, d'abonder en raisonnemens. Les principes se decouvrent aisément là où les faits parlent, et dans les scènes que j'ai décrites, tout repose sur des faits. Les acteurs qui se sont produits sur le théâtre, y ont déposé leur masque ; on a pu lire les plus secrètes pensées de leur esprit ; on a pu suivre de l'œil tous les replis de leur cœur. Sur ce théâtre, l'homme, non celui que peignent les romanciers, les poëtes, et les philosophes, mais celui dont la foiblesse n'a plus le double appui de la force des loix humaines, et de la protection divine, s'est montré à nud.

Quoi de plus propre à lui rappeller ce qu'il doit à ses semblables, à ses concitoyens, à lui-même, au maître de l'univers, que la honteuse image de cette nudité ? Quel cours de morale, quelle théorie peut valoir un récit où toutes les illusions sur les véritables intérêts des sociétés, de leurs chefs, de leurs membres, sont dissipées, où l'on voit tous les genres de passions marcher, agir sans contrainte, renverser les plus fortes barrières, briser des obstacles en apparence insurmontables ? C'est bien un tel écrit qui ne doit plus laisser de prise à la conjecture, plus de conquêtes au hasard, plus de divagation dans la science du gouvernement, qui par-tout doit assurer le vaisseau public sur l'ancre de l'expérience, c'est bien, dis-je, un tel écrit qu'on peut en quelque sorte appeller la leçon des peuples et des rois.

Vous qui le lirez, dans quelque siècle que le ciel vous ait fait naître, n'oubliez pas que celui qui le traça, fut temoin des événemens qui y sont racontés ; il fut le contemporain des hommes qui les uns par malice, les autres par imprudence, engendrèrent et hâtèrent ces événemens ; il conversa avec plusieurs des artisans de la dissolution du plus bel Empire de l'Europe ; il lut dans leur conscience comme dans la sienne ; il connut toutes les sources empestées d'où sortirent tant de fléaux. Ce fut sur les débris de sa malheureuse patrie, au milieu du carnage, du sang et des morts, au bruit

des gémissemens de l'innocence, et des hurlemens des bourreaux, qu'il crayonna ces pages. Il ignore l'époque où il lui sera permis de les publier; la terreur vient encore glacer les ames, et le seul nom de cette liberté de la presse, qu'une philosophie mensongère n'avoit si long-tems réclamée que pour se l'approprier, fait de nouveau pâlir ceux qu'il importeroit le plus d'éclairer. Mais que fait à la foi due à ce livre le moment où il pourra enfin s'échapper parmi les hommes. C'est sur-tout l'instant où il a été écrit, qui lui imprime le sceau de l'authenticité.

Quel intérêt d'ailleurs, son auteur à qui le ciel fit la faveur de combattre toujours sous les étendarts de la seule vérité, auroit-il pour la trahir aujourd'hui ? Ce ne sont point les maîtres de la fortune, de la liberté, de la vie de ses concitoyens qu'il a encensés dans cet ouvrage. Sa bouche s'est ouverte quelquefois à la louange, mais cette louange, il l'a versée sur des infortunés dont les uns sont dans la nuit du tombeau, et les autres luttent contre toutes les sortes de douleurs et de besoins. Si dans la disposition d'esprit où l'ont mis les revers de sa patrie, il eût pu obéir à d'autre désir qu'à celui de préserver les générations à venir, des fléaux qui tourmentent la génération actuelle, il eût mendié l'appui des oppresseurs, il eût dédaigné la reconnoissance des opprimés.

Non, s'il a échappé à tant de dangers,

s'il a survécu à tant de victimes, il ne payera point le prix que sollicite de lui une conservation aussi miraculeuse, par un lâche abandon des principes, dont le retour peut seul dédommager la France, de ses innombrables pertes. Il proteste donc qu'en se dévouant à écrire l'histoire des forfaits de d'Orléans et de ses complices, il n'a eu d'autre vue, d'autre ambition, que de bien convaincre les hommes de tous les tems et de tous les pays, qu'il faut, ainsi que s'exprime un grand politique, regarder comme infâmes et détestables ceux qui détruisent la religion, qui renversent les royaumes et les républiques, qui font la guerre aux vertus, aux lettres et à tous les arts dont il revient de l'utilité et de l'honneur à l'espèce humaine (1). Voilà les véritables ennemis du genre humain; voilà les novateurs contre lesquels toutes les sociétés policées doivent se liguer et se tenir sans cesse en garde. Sans cette fermeté, sans cette vigilance, il n'est point de tranquilité pour les Empires, il n'est point de sûreté pour les propriétés individuelles.

---

(1) Sono infami et detestabili gli huomini destruttori delle religioni, dissipatori de' regni et delle republiche, inimici delle virtù, delle lettere, et d'ogni altra arte che arrechi utilità et honore alla humana generatione.

Machiav. Lib. I. de' discorsi.

FIN

NOMS ET QUALITÉS

DES PERSONNES DONT IL EST PARLÉ DANS CETTE HISTOIRE.

Par ordre alphabétique.

Nota. *On a conservé dans cette nomenclature à plusieurs personnes, les qualités qu'elles avoient avant la révolution, parce que c'étoit le seul moyen de les distinguer de celles qui portent le même nom.*

Biancourt (marquis de).
Billaud-Varenne, *avocat.*
Biron (maréchal duc de).
Biron (duc de).
Blacons (marquis de).
Blaisot, *libraire.*
Blandin, *membre du tribunal du 10 août.*
Blanchard, *physicien.*
Boileau, *membre de la 3e assemblée nationale.*
Boinville (de) *aide de camp de la Fayette.*
Boisgelin (marquis de).
Boissy-d'Anglas, *bourgois d'Annonay.*
Boisvert (madame de).
Bonhomme de Comeyras, *avocat.*
Bonnay (marquis de).
Bonne-Carrère.
Bonne-Savardin.
Bonnet, *avocat.*
Bordier, *comédien.*
Borry, *membre de la 1re. assemblée nationale.*
Boscary, *agent de change.*
Bosset, *limonadier.*
Bosset, *femme du précéd.*
Bossu, *curé de S.-Paul.*
Boubée, *garde du corps.*
Bouche, *avocat.*
Boucher d'Argis, *conseiller au châtelet.*
Boucher-René, *membre du tribunal du 10 août.*
Bougainville.
Bouillé (marquis de).
Boullemer de la Martinière, *avocat.*
Bourbon (Louise-Henriette de Bourbon-Conti
Bourbon (marie franç. de)
Bourbon (*louise marie thérèse batilde d'Orléans duchesse de*).
Bourbon (Louis Henri Joseph duc de).
Bourbotte, *membre de la 3me. assemblée nat.*
Bourdon, *procureur.*
Bourgoin.
Boutte, *femme tenant un hôtel garni.*
Bouvet, *négotiant.*
Boyer-Fonfrède, *membre de la 2de. et 3e. ass. nat.*
Bresson, *membre de la 3me. assem. nat.*
Breteuil (baron de).
Brichard, *notaire.*
Brienne (Loménie de), *archevêque de Sens.*
Brissac (duc de).
Brissot de Warville, *journaliste.*
Broglie (maréchal de).
Broglie (Victor de).
Broquet, *aubergiste.*
Brossart, *membre de la 1re. assemblée nat.*
Brostaret, *membre de la 1re. assemblée nat.*
Brousse, *serrurier.*
Broussonnet, *médecin.*
Brunyer, *médecin.*
Buffon (Agnès de).
Bureau de Puzy, *officier du Génie.*
Burne, *lieutenant général de Sisterron.*
Bussy, *membre de la 3me. assemblée nat.*
Buzot, *avocat.*

C

Callières de l'Etang, *avoc.*
Calonne (de).
Camus, *avocat.*
Cambon, *marchand.*
Canecaude, *garde de la manche du Roi.*
Canole, *sol. de la gar. nat.*
Carles, *bijoutier.*
Carra, *journaliste.*
Carrié, *membre de la 3me. assemblée nationale.*
Castellane (comte de).
Cazalès (de).
Cellier, *avocat.*
Cerutti, *homme de lettres.*
Chabot (duc de).
Chabot, *capucin.*
Chabroud, *avocat.*
Chaffault (comte du).
Challon (comte de).
Champigny (de), *membre de la 1re. ass. nat.*
Champion de Cicé, *archevêque de Bordeaux.*
Charmond (de), *g. du corps.*
Charost (duc de).
Chartres (Louis-Philippe d'Orléans duc de).
Chasset, *avocat.*
Châtel, *maire de S.-Denis*
Châtelet (duc du).
Châtre (comte de la).
Chénier, *homme de lettres*
Chevalette, *soldat de la gar. nat. de S. Menehould*
Chevallon (le jeune), *sold. de la garde nat. de Ste.-Menehould.*
Chevannes, *gar. du corps.*
Chimay (princesse de).
Choiseuil-Stainville.
Choiffel, *banquier.*
Cibé, *limonadier.*
Cigongne, *négotiant.*
Clavière, *min. des contrib.*
Clément.
Clermont-Tonnère, *évêq. comte de Châlons.*
Clermont-Tonnère (Stanislas, comte de).
Clootz (baron de); *dit* Anacharsis.
Cochon de l'Apparent, *conseiller à Fontenay.*
Coffiné.
Coffinhal, *membre du tribunal révolutionnaire.*
Coigneux (le), *conseiller au parlement.*
Coigny (duc de).
Coigny (duchesse de).
Collin-Hullin.
Collot-d'Herbois, *marmiton du comte de Vergennes, ensuite comédien.*
Condé (Louis Joseph de Bourbon, prince de).
Condorcet, Caritat (marquis de).
Conti (Louis-François-Joseph, prince de).
Coroller-Dumouloir, *procureur du Roi.*
Coustard (Anne-Pierre), *officier de maréchaussée*

François, *abbé.*
François, *boulanger.*
François de Neufchâteau, *ancien procureur général au conseil superieur de St.-Domingue.*
Ereteau de St.-Just *conseiller au parlement.*

G.

Galles (prince de).
Gamont, *membre de la 3e. assemblée nat.*
Gandri.
Garan de Coulon, *avocat.*
Garat, l'aîné, *avocat.*
Garat, le jeune, *avocat.*
Garesché, *bourg. de Nieul*
Gensonné, *membre de la 2de. et 3me. assem. nat.*
George III, *Roi de la grande Bretagne.*
Georges, *soldat de la gar. nat. de Ste.-Menehould*
Gérard.
Gerdret.
Gerles (Dom), *chartreux.*
Gèvres (duc de).
Gibiard, *fondeur.*
Ginestous (marquis de), *officier des Gar. du corps*
Ginestous (marquis de).
Gobel, *évêque de Lidda.*
Goislard de Monsabert, *conseiller au parlement*
Gondier.
Gondran, *capitaine de la garde nat. de Paris.*
Gordon, *lord.*
Gorsas, *journaliste.*
Gouges Carton, *négotiant*
Goupil de préfeln, *ancien conseiller de bailliage.*
Goupilleau, *avocat.*
Goursac (chevalier de), *écuyer du Roi.*
Gouttes, *curé.*
Gouvion, *major gén. de la garde nat. de Paris.*
Gouy d'Arcy (marq. de).
Gouy (chevalier de).
Goyard, *curé.*
Grammont, *comédien.*
Grangeneuve, *membre de la 2de. et 3me. ass. n.*
Gratery (chevalier de), *garde du corps.*
Grave (de), *m. de la guerre*
Grégoire, *curé.*
Guadet, *membre de la 2de. et 3me. ass. nat.*
Gueroult de Berville, *garde du corps.*
Gueroult de Valence, *garde du corps.*
Guiche (duc de), *capitaine des Gardes du corps.*
Guillaume, *commis.*
Guillaume, *avocat.*
Guillot de Blaucheville, *procureur.*
Guillotin, *médecin.*
Gustave III, *roi de Suède*

H

Hanoteau, *laboureur.*
Harcourt (duc de).
Hardy, *membre de la 3e. assemblée nat.*
Harembure (baron d').
Hacqueville (d'), *garde du corps.*
Haucourt (d'), *garde du corps.*
Haussonville (d').
Havré (duc d').
Hébert, *gén. des Eudistes*
Hébert, *secrétaire du conseiller Duport.*
Hébert, *journaliste.*
Hennel, *membre de la 1re assem. nat.*
Henri la Rivière, *membre de la 3me. assem. nat.*
Henrion de Pensey, *avo.*
Henriot, *chef d'une manufacture de salpêtre.*
Henriot, *laquais, ensuite comm. de la g. n. de Paris*
Hérault de Sechelles, *av. gén. au parlement.*
Herman, *président du tribunal révolutionn.*
Hervilly (d').
Homm..z, *procureur.*
Hom, *avocat.*
Huguenin, *avocat.*
Huguet, *maire de Billom.*
Hulin, *commandant des volont. de la Bastille.*
Hurard, *garde du corps.*

I

Isnard, *membre de 2de. et 3me. assemblée nat.*

J

Jacob.
Jaillan, *membre du tribunal du 10 août.*
Jaric, *idem.*
Jeffersonne, *ministre des états-unis.*
Jobbé.
Jourdain, *chirurgien.*
Jourdan, *surnommé coupe-tête.*
Juigné (Leclerc de), *archevêque de Paris.*
Juigné (baron de).

K

Kersaint, *membre de la 2de. et 3me. assem. nat.*
Kervelegan, *idem.*

L

La Blache (comte de).
Laborde de Méréville, *garde du trésor royal.*
Labrousse, [Suzanne Courcelle de].
Lacaze, *membre de la 3e. assemblée nat.*
Laclos, *homme de lettres.*
Lacoste [marquis de].
Lacretelle, *homme de let.*
Lagalaizière, *contrôleur général.*
Lahaye, *membre de la 3e. assem. nat.*
Lajarre, *min. de la guerre.*
Lallier.
Lally-Tolendal [com. de]
La Luzerne, [comte de] *ministre de la marine.*

Luzerne [de], *évêque de Langres.*
Lamarche, *domestique du duc d'Orléans.*
Lamballe [prince de].
Lamballe [Marie Thérès Louise de Savoye-Carignan, princesse de].
Lambesc [prince de].
Lameth [Aléxandre de].
Lameth [Charle de].
Lami, *négotiant.*
Lamoignon, *président à Mortier.*
Lancosme [marquis de].
Langon [marquis de].
Lanjuinais, *avocat.*
Laporte, *intendant de la liste civile.*
Lapoule, *avocat.*
Laqueille [marquis de].
Larboust, *écuyer du Roi.*
Larochefoucauld [duc de]
Laroque.
Lasoque-St-Hurin, *garde du corps.*
Lasalle-d'Offemond, *1er. commandant de la garde nationale de Paris.*
Lasource, *membre de la 3me. assemblée nat.*
Latouche [comte de].
Latouche, Louis René Madeleine le Vassor, comte de].
Latour Maubourg, *colonel du rég. du Soissonnois.*
Lavaux, *membre du trib. du 10 août.*
Lavicomterie, *h. de lettres*
Lavilleleroux, *membre de la 1re. assem. nat.*
Lebeau, *conc. de la Force.*
Leblanc, *soldat de la garde nat. de S-Menehould*
Leblanc.
Lebon [Joseph], *prêtre.*
Lechapellier, *avocat.*
Lecointre, *md. de toiles.*
Lecouteulx de Canteleu *échevin de Rouen.*
Lefebvre-d'Ammécourt, *conseiller au parlement.*
Lefevre, *abbé.*
Lefranc de Pompignan, *archevêque de Vienne.*
Legendre, *boucher.*
Legrand delaleu, *avocat.*
Lehardy, *membre de la 3me. assem. nat.*
Lemaréchal, *négotiant.*
Lenoir, *ancien lieutenant de police.*
Lequeue.
Leroi, *abbé, homme de lettres.*
Leroi, *membre du tribunal du 10 août.*
Leroi, *avocat.*
Lesage de l'Eure, *membre des 3 dernières assem.*
Lescaze, *inspec. de police.*
Lesterp-Bauvais, *avocat*
Lesueur, *membre de la 2de. assemblée nat.*
Levis [marquis de].
Leyris-Desponchez (de), *évêque de Perpignan.*
Lezay-Marnezia [m. de].
Liancourt [duc de].
Limont [Geoffroi de].
L'Infantado [duches. de].
Logueyssie, l'aîné, *garde du corps.*
Logueyssie, le jeune, *garde du corps.*
Lohier, *membre du tribunal du 10 août.*
Loiseau, *idem.*
Longuève, *membre de la 1re. assemblée natio.*
Louis XVI.
Louis Charles de France, Dauphin, fils de Louis XVI.
Louvet, *journaliste.*
Luberzac [de], *évêque de Chartres.*
Luchapt, *garde du corps.*
Luillier, *maréchal des logis des gardes du corps.*
Lukerque, *garde du corps.*
Lullier, *membre du tribunal du 10 août.*
Lusignan [comte de].
Luxembourg [duc de].
Luxembourg [comte de], *cap. des gardes du corps*
Lydon, *membre de la 3e. assemblée natio.*

M

Maillard, *huissier.*
Maillé [comtesse de].
Mailly [maréchal de].
Mainville, *membre de la 3me. assemblée nat.*
Maison-Neuve [la], *mem. de la 1re. assem. nat.*
Makau [baronne de].
Malesherbes Lamoignon
Malouet, *intendant de la marine.*
Malseigne [baron de].
Mandat, *commandant de la garde nat. de Paris.*
Manuel, *employé par l'ancienne police.*
Maranda-d'Oliveau, *avo.*
Marat, *journaliste.*
Marcel, *valet de chambre du duc d'Orléans.*
Marcilly [de].
Marie Thérèse Charlotte de France, *fille de Louis XVI.*
Marie Adelaïde de France, *tante de Louis XVI.*
Marie Josephine Louise de Savoye, *épouse de Monsieur.*
Marie Antoinette Josephe Jeanne de Lorraine, *archiduchesse d'Autriche, épouse de Louis XVI.*
Marsanne (comte de).
Martineau, *avocat.*
Mathieu, *membre du tribunal du 10 août.*
Maulette (chevalier de).
Maupeou (René Nicolas Augustin de), *chancelier*
Maury, *abbé, de l'académie françoise.*
Maussion, *intendant de Rouen.*
Mazuyer, *membre de la 3me. assemblée natio.*
Meillan, *idem.*
Mendouze.
Menou (baron de).

Mercier, *mde. parfumeuse*
Mercy-Argentau (c. de).
Merlin, *avocat au parlement de Flandre.*
Merlin, *membre de la 2de. et 3me. assem. natio.*
Miomandre de SteMarie, *garde du corps.*
Mirabeau (comte de).
Mirabeau (vicomte de).
Mirepoix (marquis de).
Miromesnil (hue de), *garde des Sceaux.*
Mollet, *soldat de la garde nat. de Paris.*
Mollevant, *membre de la 3me. assem. nat.*
Mondollot, *maréchal des logis des gardes du corps*
Mongin de Roquefort. *mem. de la 1re. ass. nat.*
Monneron, l'aîné, *idem.*
Monneron, *négotiant.*
Monsieur, frère de Louis XVI.
Monspey, marquis de.
Mantaran.
Montaudon, *avocat.*
Monboissier, comte de.
Monteil.
Montesquiou, marq. de.
Montesquiou, *abbé de.*
Montesu, comte de.
Montesu, comtesse de.
Montjustin, baron de.
Montmorency, Mathieu, comte de.
Montmorin, comte de, *min. des aff. étrangères*
Montmorin, marquis de, *gouv. de Fontainebleau.*
Montpensier, Antoine Philippe, duc de, *fils du duc d'Orléans.*
Montrevel, marquis de.
Moraire, *orfèvre.*
Moreau, *garde du corps.*
Moreau de S.-Mery, *avo.*
Morel, *recruteur.*
Morge, comte de.
Mortemart, duc de.
Moucheron, chevalier de, *garde du corps.*
Mounier, *lieutenant du corps du genie.*
Mounier, *député du tiers-état du Dauphiné, à la 1re. assem. nat.*
Muguet de Nanthou, *lieutenant général du bailliage de Gray.*
Mulet, *membre du tribunal du 10 août.*

N

Narbonne, duchesse de.
Narbonne, comte de, *ministre de la guerre.*
Necker, *min. des finances*
Nerac, *négotiant.*
Nesles, marquis de.
Noailles, vicomte de.
Noel, *abbé, régent au collège de Louis-le-Grand*
Noel, *membre de la 3me. assemblée nat.*
Nomperre, marquis de.

O

Ogny, Rigoley d', *administrateur de la poste.*
Orléans, Louis Philippe Joseph duc d', *surnommé* ÉGALITÉ.
Orléans, Louis Philippe, duc d', *père du précédent*
Orléans, Louis, duc d', *père du précédent.*
Orléans, Philippe d', *rég. de France, père du préc.*
Orléans, Philippe d', *frère unique de Louis XIV, père du précédent.*
Orléans, Louise Adélaïde de Bourbon, duchesse d'.
Orléans, N. d'. *mademoiselle fille du d. d'Orleans*
Ormenon, marquis de.
Ormesson, *conseil. d'état.*
Ormesson, d', *président à Mortier.*
Orvilliers, comte d'.
Osselin, *membre du tribunal du 10 août.*
Oudart, *avocat.*

P

Palmarousse, *gar. du corps*
Panis, *membre de la 3e. assemblée natio.*
Pardieu, comte de, *capitaine d'infanterie.*
Paulmier, *notaire.*
Penthièvre, duc de.
Pepin, *colporteur de petites merceries.*
Pepin, *membre du tribunal du 10 août.*
Perron, *membre de la 1re. commune de Paris.*
Perdrix, *membre du tribunal du 10 août.*
Pétion, *avocat, second maire de Paris.*
Pezet, *garde du corps.*
Phelines, de, *capitaine au corps du Génie.*
Pincepré de Buire, *membre de la 1re. ass. nat.*
Pinet, *agent de change.*
Piney, duc de.
Pison du Galand, *avocat.*
Pitt.
Planterre, *membre de la 1re. commune de Paris*
Poisson, l'aîné, *g. du corps*
Poisson, le jeune, *idem.*
Poix, prince de, *capitaine des Gardes des corps.*
Polignac, duchesse de.
Polverel, *fils.*
Pommier, *garde du corps*
Populus, *avocat.*
Poulain de Corbion, *membre de la 1re. ass. n.*
Poultier, *lieutenant gén. du baill. de Montreuil.*
Poupart de Beaubourg.
Praslin, duc de.
Praslin, duchesse de.
Price, *docteur.*
Prie, marquis de.
Prieur, *membre de la 1re. assemblée nat.*
Prudhomme, *imprimeur journaliste.*
Prugnon, *avocat.*
Puget-Barbantane, *député suppléant à la 1e. ass. n.*

FIN

TABLE DES SOMMAIRES

TABLE DES SOMMAIRES
DE CETTE HISTOIRE.

TOME PREMIER.

TOME SECOND.

TOME TROISIEME.

FIN

